



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE



Chère Madame,

Chère Mademoiselle,

Cher Monsieur,

« La ville à la campagne ». C'est comme cela que Mennecy est souvent définie par ses habitants. Une ville où il fait bon vivre, où la nature à toute sa place et dont la faune est respectée.

Se balader le long des marais de l'Essonne, particulièrement riche en insectes et oiseaux, ou encore se promener en famille sur l'allée des Séquoias, dont Mennecy est la 2nde plus grande allée d'Europe, sont des activités particulièrement prisées par nos citoyens.

Pour contribuer à la préservation de ces espaces, la commune a mis en place « l'Agenda 21 », projet permettant de structurer l'action environnementale de Mennecy, ayant pour but de répondre aux actuels enjeux environnementaux, dont la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources.

La ville a obtenu le trophée Fleur Verte en 2018, qui met en avant l'entretien respectueux de la voirie, des espaces publics et des espaces verts. De plus, elle a été labellisée Terre Saine en 2019, label qui met en avant les pratiques exemplaires de la commune en termes de respect de l'environnement.

C'est ainsi qu'à Mennecy, on peut trouver plusieurs espèces caractéristiques de notre région comme le flambé et la grande tortue, deux espèces protégées de papillons.

Plus récemment, Mennecy a été récompensée une fois de plus, « Ville Amie des Animaux » par la région Ile-de-France. Ce label est le fruit du travail mené par la mairie et du partenariat avec les associations, comme les « Mennechats », qui s'occupent de stériliser et de trouver des familles aux chats errants des environs.

C'est dans ce cadre que l'association FREDON Ile-de-France est venue analyser le biotope de Mennecy, et grâce à leur travail, il est désormais possible de mieux comprendre comment la nature interagit avec notre commune.

Je remercie chaleureusement FREDON Ile-de-France pour leur étude et leur engagement.

Naturellement vôtre,

Jouda PRAT
Adjointe au Maire
Chargée de l'Environnement et
Du Développement durable

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France

La commune de Mennecy est pourvue d'une biodiversité remarquable d'intérêt national puisqu'elle accueille des espèces rares et protégées sur le site des « marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine ». Aujourd'hui la commune souhaite connaître son patrimoine naturel sur l'ensemble de son territoire et pour ce faire s'engage dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC). Cette démarche vise l'acquisition de données naturalistes de qualité afin de déterminer les enjeux écologiques à intégrer dans les programmes et politiques d'aménagement et de gestion. Cette démarche doit être inclusive et l'ensemble des acteurs doit pouvoir y contribuer afin de garantir son succès. La compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité sont nécessaires par le plus grand nombre et nécessitent donc la mise en œuvre d'actions en ce sens.

La commune de Mennecy s'est engagée dans la préservation de son environnement notamment via la suppression des produits phytosanitaires et a ainsi décroché le label national « Terre saine, communes sans pesticides ». La commune avait été accompagnée dans cette voie par FREDON Ile de France entre 2012 et 2017, avec le soutien du SIARCE. Aujourd'hui, c'est pour aider à la réalisation d'un ABC que FREDON Ile de France a été sollicité à travers différentes actions, l'apport et l'analyse de données naturalistes, la formation des agents de la commune à la connaissance et la gestion de la biodiversité et la communication sur la biodiversité et ses enjeux.

Des inventaires ont été menés sur l'année 2022 pour apporter de la connaissance sur les habitats, la flore, les odonates (libellules) et les rhopalocères (papillons de jour) des sites ciblés par la commune. Des indicateurs ont été mis en place. Ils sont mobilisables pour le suivi de la biodiversité et ainsi alimenter une réflexion sur les pratiques et usages qui impactent la faune et la flore. Cette étude est présentée au chapitre 1. Le chapitre 2 présente les résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Table des matières

CHAPITRE 1.....	4
Inventaire de biodiversité.....	4
I) CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
II) HABITATS.....	6
1. METHODOLOGIE/ MATERIEL	6
2. RESULTATS ET DETERMINATION DES HABITATS	8
3. ANALYSE.....	25
III) RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)	29
1. METHODOLOGIE / MATERIEL	29
2. RESULTATS BRUTS.....	29
3. RESULTATS PAR SITE	37
4. ANALYSE DES RESULTATS	44
IV) ODONATES (LIBELLULES)	46
1. METHODOLOGIE / MATERIEL	46
2. RESULTATS BRUTS.....	46
3. RESULTATS PAR SITE	51
4. ANALYSE DES DONNEES	52
V) DONNEES « HORS PROTOCOLE »	53
PRESENCE DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	56
VI) DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	58
1. CONSERVER LES ESPACES A ENJEUX ECOLOGIQUES	58
2. CONSERVER LES ESPECES A ENJEUX	59
3. AMELIORER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DES SITES	60
4. SUIVRE L'ETAT DE LA BIODIVERSITE	60
5. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, VALORISER LA BIODIVERSITE	61
CHAPITRE 2.....	63
Synthèse de l'Atlas de la Biodiversité Communale	63
I) INTRODUCTION	64
II) METHODOLOGIE	64
LES STATUTS.....	65
III) DONNEES FAUNE	67
OISEAUX	67
ESPECES OBSERVEES A MENNECY	67
LES ESPECES LES PLUS COMMUNES.....	73
LES ESPECES A ENJEUX	74
ODONATES	82
LEPIDOPTERES.....	85
RHOPALOCERES.....	85
HETEROCERES	88
INSECTES AUTRES QUE ODONATES ET LEPIDOPTERES.....	91
REPTILES ET AMPHIBIENS.....	95
MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	97
CHIROPTERES	99

IV) DONNEES FLORE ET HABITATS	101
FLORE.....	101
ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES	101
PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	102
HABITATS	105
HABITATS NATURELS.....	105
HABITATS PATRIMONIAUX	106
V) LES AIRES PROTEGEES	110
ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE.....	110
ZONE DE PROTECTION SPECIALE (DIRECTIVE OISEAUX) ET ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE)	110
ESPACES NATURELS SENSIBLES	112
DOCUMENTS D'URBANISME	113
VI) LES ZONES A FORTS ENJEUX ECOLOGIQUES	115
LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	115
4 ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	117
VII) LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE DE MENNECY	119
ENJEU N°1 FAIRE CONNAITRE LES ESPACES ET LES ESPECES REMARQUABLES ET/ OU PROTEGES .	119
ENJEU N°2 FAVORISER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	119
VIII) PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE DE MENNECY	122
VERS UNE GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE	122
REALISER DES AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES	122
DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX ECOLOGIQUES	123
SENSIBILISATION ET MOBILISATION AUPRES DES HABITANTS ET DES ACTEURS	123
ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE LA COMMUNE.....	123
CONNAISSANCE ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE REMARQUABLE ET ORDINAIRE.....	123
IX) ANNEXES	126
ANNEXE I LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES A MENNECY ENTRE 2009 ET 2022	126
ANNEXE II PRODUCTEURS DE DONNEES.....	141
ANNEXE III SOURCES	142
ANNEXE IV LISTE DES ABREVIATIONS	144

CHAPITRE 1

Inventaire de biodiversité

1) CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les inventaires protocolés floristiques et faunistiques sont par essence des outils d'apport de connaissances naturalistes. Ils peuvent aussi permettre l'établissement d'indicateurs de biodiversité utiles aux gestionnaires des milieux. En effet, les responsables des espaces de nature doivent pouvoir évaluer l'impact des changements de pratiques de gestion sur la biodiversité. Aussi, lorsque cela est possible, FREDON Ile de France propose-t-il d'utiliser des protocoles spécifiques pour les gestionnaires d'espaces verts tel que PROPAGE

Les objectifs de l'inventaire sont de :

- Améliorer la connaissance du patrimoine vivant en particulier de la flore et des habitats, des papillons de jour appelés rhopalocères et des libellules appelées odonates,
- Définir les enjeux écologiques.

La base de données naturalistes GeoNat'îdf, est une base de référence dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP). Elle est administrée par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France. Elle permet notamment de structurer les connaissances sur la biodiversité et de mettre à disposition ses connaissances. Adossée à un outil de saisie régional multi-taxon, elle est alimentée par la saisie en ligne des observations de l'ensemble des acteurs qui le souhaitent en vue d'un partage de leurs données.

Les données du présent inventaire sont intégrées dans la base de données GeoNat'îdf sous le jeu de données « **ABC Mennecy** » pour les données flore, rhopalocères, odonates et autres. **Les données collectées au cours de cette étude contribuent donc à la connaissance de la biodiversité de la région, et restent accessibles à la commune de Mennecy.**

Toutes les photos illustrant le premier chapitre ont été prises sur les sites de Mennecy sauf mention contraire.

II) HABITATS

L'habitat naturel est défini dans la directive « Habitats-Faune-Flore » comme un espace homogène par ses conditions écologiques, par sa végétation, hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace. L'identification des habitats se base en général sur l'étude de la végétation.

Le recensement des habitats d'un site permet de caractériser le site et de définir son potentiel écologique.

Certains habitats naturels et semi naturels peuvent être remarquables et /ou protégés.

1. METHODOLOGIE/ MATERIEL

Le protocole se base sur la méthodologie sigmatiste de Braun-Blanquet. Pour chaque site inventorié, on réalise au moins deux passages dans l'année : entre début avril et fin juin. La réalisation de deux passages permet d'avoir un inventaire plus complet du site.

ETAPE N°1 : INFORMATIONS GENERALES DU SITE A NOTER

Date
Localisation
Description générale floristique-écologique du site
Photo du site

ETAPE N°2 : INVENTAIRE FLORISTIQUE

Identification des différentes strates végétales

Réalisation de l'inventaire (jusqu'à l'espèce si possible) et prise de photos

Dans la méthode de Braun-Blanquet, l'inventaire est réalisé en partant d'un quadrat que l'on agrandit au fur et à mesure jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de nouvelles espèces. En pratique, les inventaires ont été réalisés en parcourant le site et en notant les espèces observées au fur et à mesure. L'abondance de chaque espèce est notée à la fin pour être le plus précis sur l'estimation du recouvrement (les observations faunistiques peuvent être notées en données complémentaires).

ETAPE N°3 : RECOUVREMENT

On estime le recouvrement de chaque espèce sur le site selon le coefficient d'abondance suivant (Delassus, 2015) :

5 : recouvrement >75%
4 : recouvrement entre 50-75%
3 : recouvrement entre 25-50%
2 : recouvrement entre 5-25%
1 : individus assez abondants, recouvrement <5%
+ : individus peu abondants, recouvrement <5%
r : recouvrement <1%
i : individu unique

ETAPE N°4 : SAISIE DES DONNEES

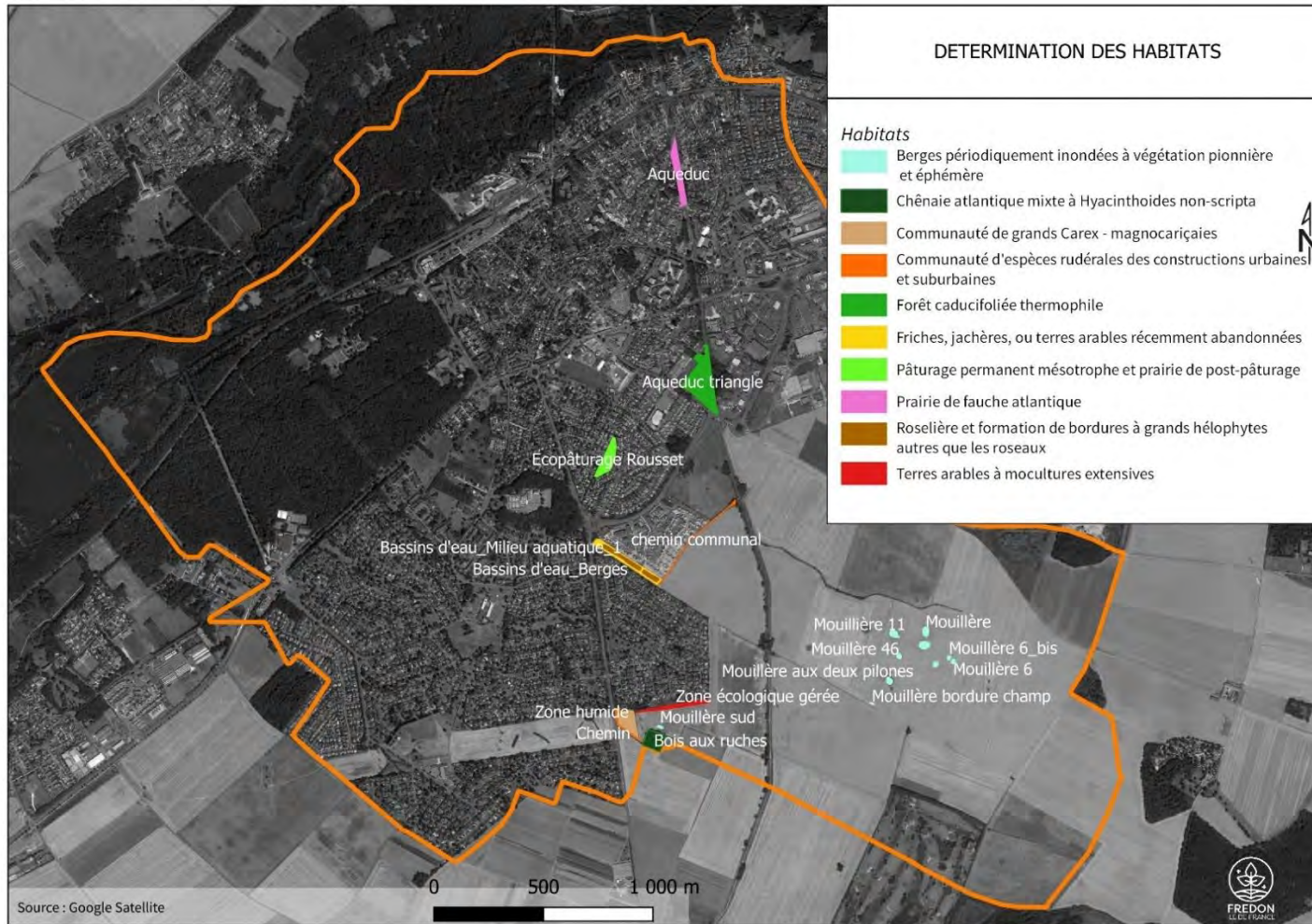
Les données flore sont saisies sur la plateforme GeoNat'îdf.

ETAPE N°5 : DETERMINATION DU TYPE D'HABITAT

L'habitat est déterminé grâce à la typologie EUNIS. Pour chaque site on essayera de déterminer l'habitat jusqu'au niveau 4.

2. RESULTATS ET DETERMINATION DES HABITATS

Au total, 8 sites et 10 mouillères ont été inventoriés sur la commune de Menecy et un total de 500 plantes ont été identifiées.



SITE AQUEDUC

Surface : 9 145 m²

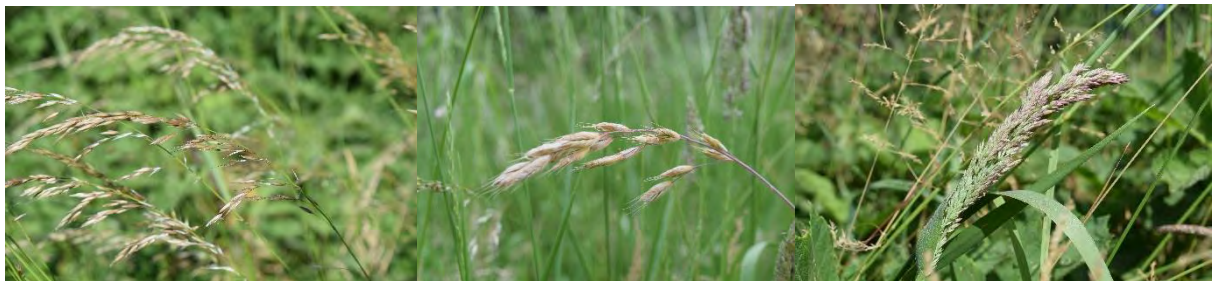
Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : brome stérile, brome mou, fromental élevé, dactyle aggloméré, houlque laineuse et grande berce

Type d'habitat : **E2.21 -Prairies de fauche atlantiques**



Site Aqueduc (photo : Judith AUBURTIN)



Fromental élevé (Arrhenatherum elatius), Brome mou (Bromus hordeaceus) et Houlque laineuse (Holcus lanatus) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE TRIANGLE/ROND-POINT

Surface : environ 25 000 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée, arbustive et arborée. Une partie boisée dominante avec milieu de lisière et une partie prairiale.

Espèces dominantes :

Strate arborée : chêne, érables

Strate arbustive : prunus, cornouiller sanguin

Strate herbacée : ronce, lierre, ortie, gaillet gratteron (zone boisée), fromental élevé, liseron des champs, ray-grass, trèfle des près (zone prairiale)

Type d'habitat : **G1.7 - Forêts caducifoliées thermophiles**

E5.43 - Lisières forestières ombragées

E2.21 -Prairies de fauche atlantiques



Site Triangle/Rond-point (photo : Judith AUBURTIN)



Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Cerisier (*Prunus sp*), Erable (*Acer sp*) et Chêne (*Quercus sp*)
(photos : Judith AUBURTIN)

SITE ZONE SUD – ZONE HUMIDE

Surface : environ 7 300 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée et arborée

Espèces dominantes : carex, saules, sphaigne

Type d'habitat : **D5.21 -Communauté de grands Carex sp – magnocariçaies**



Site Zone sud - Zone humide (photo : Judith AUBURTIN)



Carex (Carex sp), Sphaigne (Sphagnum sp) et Saule (Salix sp) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE ZONE SUD – CHEMIN :

Surface : environ 2 300 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : trèfle des près, brome stérile, fromental élevé, ray-grass, luzerne d'Arabie, plantain lancéolé

Type d'habitat : **E5.12 - Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnés**



Site Zone sud – Chemin (photo : Judith AUBURTIN)



Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*) et Brome stérile (*Bromus sterilis*) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE ZONE ECOLOGIQUE GEREE :

Surface : environ 5 845 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : chardons des champs, avoine, sarrasin, oseille crépus, torilis des champs

Type d'habitat : **I1.3 -Terres arables à monocultures extensives**



Site Zone écologique gérée (photo : Judith AUBURTIN)



Avoine cultivée (Avena sativa), Sarrasin (Fagopyrum esculentum) et Chardons des champs (Cirsium arvense) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE BOIS AUX RUCHES :

Surface : environ 6 700 m²

Strate(s) observée(s) : arborée (dominante), arbustive et herbacée

Espèces dominantes : chêne, orme, frêne, gaillet gratteron, ronce, lierre, jacinthes des bois, ficaire fausse-renoncule

Type d'habitat : **G1.A11 - Chênaie atlantique mixte à *Hyacinthoides non-scripta***



Site Bois aux ruches (photo : Judith AUBURTIN)



Chêne (Quercus sp), Jacinthe des bois (Hyacinthoides non-scripta) et Ficaire fausse-renoncule (Ficaria verna) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE CHEMIN COMMUNAL :

Surface : environ 3 600 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée (dominante) et arbustive

Espèces dominantes : plantain lancéolé, brome mou, ray-grass, séneçon commun, trèfle des près, *Vicia sativa*, liseron des champs, dactyle aggloméré, luzerne d'Arabie, trèfle blanc

Type d'habitat : **E5.12 - Communauté d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées**



Plantain lancéolé (Plantago lanceolata), Brome mou (Bromus hordeaceus), Trèfle des près (Trifolium pratense), Vesce commune (Vicia sativa), Luzerne d'Arabie (Medicago arabica) et Trèfle blanc (Trifolium repens) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE BASSINS D'EAU - BERGES :

Surface : environ 11 800 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : chardon des champs, chardon commun, laitue, picris fausse vipérine, laiteron, plantain lancéolé

Type d'habitat : **I1.5 -Friches, jachères, ou terres arables récemment abandonnées**



Site Bassins d'eau - Berges (photo : Judith AUBURTIN)



Laiteron (Sonchus sp) et Chardon commun (Cirsium vulgare)
(photos : Judith AUBURTIN)

SITE BASSINS D'EAU – MILIEU AQUATIQUE 1 & 2 :

Surface : environ 4 060 m² et 1 860 m²

Strate(s) observée(s) : herbacé des milieux humides

Espèces dominantes : massette, *Carex pendula*, *Schoenoplectus sp.*

Type d'habitat : **C3.2 -Roselières et formations de bordures à grands héliophytes autres que les roseaux**



Site Bassins d'eau - Milieux aquatiques 1 & 2 (photo : Judith AUBURTIN)

SITE REMISE DU ROUSSET :

Surface : environ 8 340 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée (dominante), arbustive et arborée. Site pâturé.

Espèces dominantes : brome mou, chardon des champs, paturin commun, ortie, trèfle blanc

Type d'habitat : **E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage**



Site Remise du Rousset (photo : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE SUD :

Surface : environ 415 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*, *Echinochloa crus-galli*, *Persicaria amphibia*

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**



Site Mouillère sud (photo : Judith AUBURTIN)



Panic des marais (Echinochloa crus-galli), *Renouée persicaire (Persicaria maculosa)* et *Camomille sauvage (Matricaria chamomilla)* (photos : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE AUX DEUX PYLONES :

Surface : environ 855 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*, *Sparganium erectum*, *Phalaris arundinacea*

Espèce protégée en France : *Damasonium alisma*. Sur la liste rouge de l'Ile-de-France cette espèce est classée en danger (EN).

Type d'habitat : **C3.51 -Gazons annuels des sols longuement inondables**



Site Mouillère aux deux pylônes (photo : Judith AUBURTIN)



Etoile d'eau, espèce classée en danger critique, très rare et protégée en France (photo FREDON Ile de France)



Camomille sauvage (Matricaria chamomilla), Renouée persicaire (Persicaria maculosa), Baldingère faux-roseau (Phalaris arundinacea) et Rubanier d'eau (Sparganium erectum) (photos : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE BORDURE DE CHAMP :

Surface : environ 225 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*

Type d'habitat : **C3.5 - Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**

SITE MOUILLERE 6 :

Surface : environ 420 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*

Type d'habitat : **C3.5 - Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**



Site Mouillère 6 (photo : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE 6 BIS :

Strate : environ 370 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*, Ray-grass

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**



Site Mouillère 6 bis (photo : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE 11 :

Surface : environ 1 290 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*, Ray-grass

Espèce remarquable : *Bolboschoenus maritimus*, espèce très rare en Ile-de-France

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**



Site Mouillère 11 (photo : Judith AUBURTIN)



**Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) très rare
en Ile-de-France (photo : Judith AUBURTIN)**

SITE MOUILLERE 46 :

Surface : environ 580 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**



Site Mouillère 46 (photo : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE SUD 48 :

Surface : environ 610 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*, Ray-grass

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**



Site Mouillère 48 (photo : Judith AUBURTIN)

SITE MOUILLERE :

Surface : environ 1 260 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, Ray-grass, *Matricaria chamomilla*

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**

SITE MOUILLERE BIS :

Surface : environ 1 625 m²

Strate(s) observée(s) : herbacée

Espèces dominantes : *Persicaria maculosa*, *Matricaria chamomilla*, Ray-grass

Type d'habitat : **C3.5 -Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère**

3. ANALYSE

SITE AQUEDUC :

Type d'habitat : E2.21 (Prairie de fauche atlantique)

Valeur écologique et patrimoniale : fort intérêt paysager, susceptible d'abriter quelques espèces végétales patrimoniales

Corridor : rôle majeur dans la dispersion de nombreuses espèces et participe donc à la trame verte

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge, habitat important pour la reproduction de l'avifaune et de l'entomofaune

Répartition : présent sur l'ensemble de la région Ile-de-France, mais en forte régression car menacé par l'étalement des cultures et des villes, l'intensification des pratiques agricoles et l'abandon des milieux

Gestion/conservation : fauche exportatrice et tardive, fauche différenciée, supprimer les apports fertilisants et surveiller le développement des espèces.

SITE TRIANGLE/ROND-POINT :

Type d'habitat : G1.7 (Forêts caducifoliées thermophiles) et habitats associés E5.43 (Lisières forestières ombragées) et E2.21 (Prairie de fauche atlantique)

Valeur écologique et patrimoniale : rôle fonctionnel et paysager, peut abriter des espèces remarquables

Corridor : participe à la trame verte

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge et de nidification pour l'avifaune

Répartition : Ile-de-France en limite d'aire de répartition, peu menacé

Gestion/conservation : privilégier la dynamique naturelle, gestion différenciée pour maintenir les habitats associés

SITE ZONE SUD – ZONE HUMIDE :

Type d'habitat : D5.21 (Communauté de grands *Carex* – magnocariçaies)

Valeur écologique et patrimoniale : rôle fonctionnel et paysager des zones marécageuses, rôle dans l'autoépuration et la rétention des eaux d'inondation

Corridor : trame bleue

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge et de reproduction importante pour la faune aquatique (batraciens, libellules, etc.)

Répartition : peu fréquent en Ile-de-France, menacé par la fermeture du milieu, le drainage et l'eutrophisation

Gestion/conservation : débroussaillage pour éviter la fermeture du milieu

SITE ZONE SUD – CHEMIN :

Type d'habitat : E5.12 (Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnés)

Valeur écologique et patrimoniale : participe à la trame verte, zone refuge et de reproduction pour l'entomofaune

Gestion/conservation : fauche tardive, gestion différenciée

SITE ZONE ECOLOGIQUE GEREE :

Type d'habitat : I1.3 (Terres arables à monocultures extensives)

Valeur écologique et patrimoniale : valeur paysagère, peut héberger des espèces messicoles en voie de disparition, végétation patrimoniale en Ile-de-France

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge et de reproduction pour l'entomofaune

Répartition : en voie de disparition en Ile-de-France, menacé par l'intensification des pratiques agricoles

Gestion/conservation : maintenir les bandes enherbées

SITE BOIS AUX RUCHES :

Type d'habitat : G1.A11 (Chênaie atlantique mixte à *Hyacinthoides non-scripta*)

Valeur écologique et patrimoniale : peut abriter des espèces patrimoniales, peut servir d'indicateur de rudéralisation des boisements et de l'eutrophisation des nappes

Corridor : trame verte

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge et de nidification pour l'avifaune

Répartition : bien réparti en Ile-de-France, mais menacé par le drainage et l'eutrophisation des eaux de nappe

Gestion/conservation : laisser du bois mort sur place, gestion sans engins lourds pour limiter l'impact sur le sol

SITE CHEMIN COMMUNAL :

Type d'habitat : E5.12 (Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnés)

Valeur écologique et patrimoniale : participe à la trame verte, zone refuge et de reproduction pour l'entomofaune

Gestion/conservation : fauche tardive, gestion différenciée

SITE BASSINS D'EAU – BERGES :

Type d'habitat : I1.5 (Friches, jachères, ou terres arables récemment abandonnées)

Valeur écologique et patrimoniale : réservoir important pour la biodiversité urbaine

Corridor : trame verte

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge pour l'entomofaune

Gestion/conservation : site avec un sol très tassé

SITE BASSINS MILIEUX AQUATIQUES 1 & 2 :

Type d'habitat : C3.2 (Roselières et formations de bordures à grands héliophytes autres que les roseaux)

Valeur écologique et patrimoniale : rôle d'autoépuration des eaux et fixation des berges, déterminant ZNIEFF en Ile-de-France

Corridor : trame bleue

Milieu intéressant pour la faune : zone refuge et de reproduction pour la faune aquatique (amphibiens, libellules, etc.)

Répartition : présente en Ile-de-France, menacé par l'eutrophisation des eaux, l'artificialisation des berges

Gestion/conservation : maintenir la circulation et le niveau des eaux

SITE REMISE DU ROUSSET :

Type d'habitat : E2.1 (Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage)

Valeur écologique et patrimoniale : peut être une zone refuge pour la flore et la faune si la gestion est adaptée

Gestion/conservation : site trop pâturé, limiter le pâturage en diminuant le nombre de bêtes

LES SITES DES MOUILLERES :

Type d'habitat : C3.5 (Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère) et C3.51 (Gazons annuels des sols longuement inondables)

Valeur écologique et patrimoniale : la présence de l'espèce végétale protégée et très rare, l'étoile d'eau, renforce l'intérêt écologique de cet habitat déjà en soit patrimonial en Ile-de-France. De même le scirpe maritime est une espèce rare en Ile-de-France présente au niveau des mouillères.

Corridor : trame bleue

Milieu intéressant pour la faune : zone importante pour la reproduction

Répartition : forte raréfaction en Ile-de-France, menacé par le comblement des dépressions et l'intensification des pratiques agricoles

Gestion/conservation : Ne pas prévoir de comblement, éviter les intrants

III) RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

1. METHODOLOGIE / MATERIEL

Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons, en se déplaçant dans une parcelle, en son milieu (transect). A minima, les papillons observés dans une boîte imaginaire de 5 mètres de côté autour de l'observateur sont comptés. Le temps de parcours du transect doit être de 10 minutes (+ ou - 1 minute) ce qui correspond à une distance de 50 à 400 mètres, en fonction de la richesse du milieu.

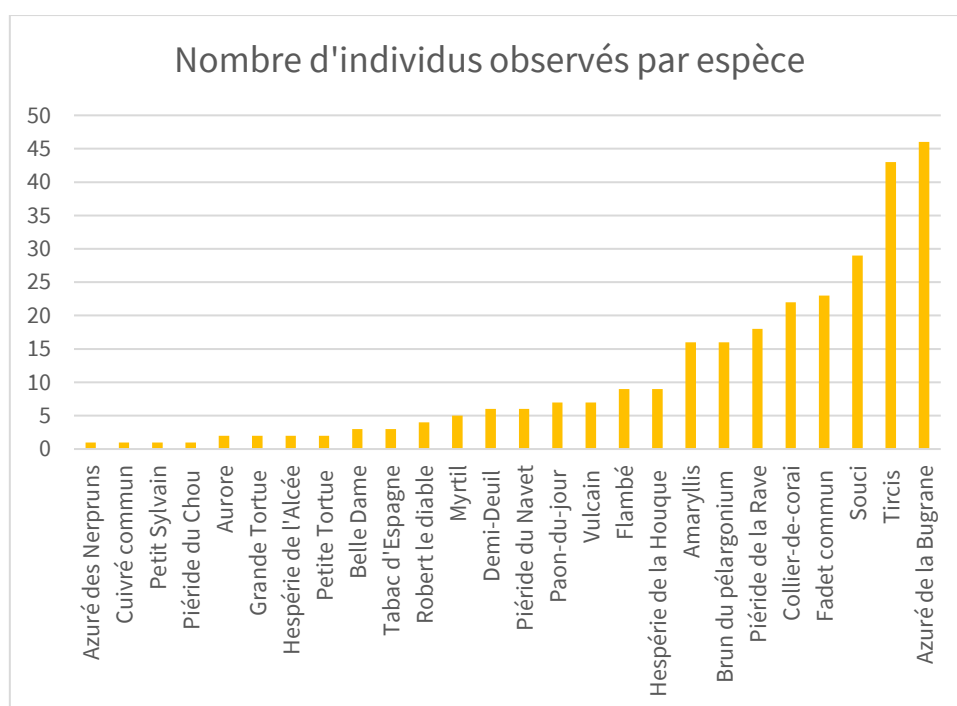
Les conditions météorologiques doivent être favorables à la présence de papillons. C'est pourquoi, l'inventaire doit être réalisé lors de journées ensoleillées (présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75 %), sans vent fort (vent inférieur à 30 km/h soit 5 sur l'échelle de Beaufort), sans pluie, et entre 11h et 17h. La température doit être d'au moins 13°C si le temps est ensoleillé, et d'au moins 17°C s'il est nuageux (10 à 50% de couverture)

Deux ou trois passages sont effectués entre mai et septembre.

Les transects utilisés pour réaliser les inventaires sont cartographiés. Ainsi un suivi des populations de ce groupe sera envisageable.

2. RESULTATS BRUTS

289 papillons ont été recensés en 156 observations révélant la présence de **26 espèces de papillons de jour**. **Deux espèces protégées en Ile-de-France ont été recensées : le flambé et la grande tortue**. Le flambé a été vu en plusieurs endroits de Mennecy : proche du Parc de Villeroy, sur l'espace Champoreux, sur l'aqueduc. La grande tortue a été observée au niveau de l'aqueduc. **L'azuré commun et le tircis** ont été les papillons de jour les plus observés.

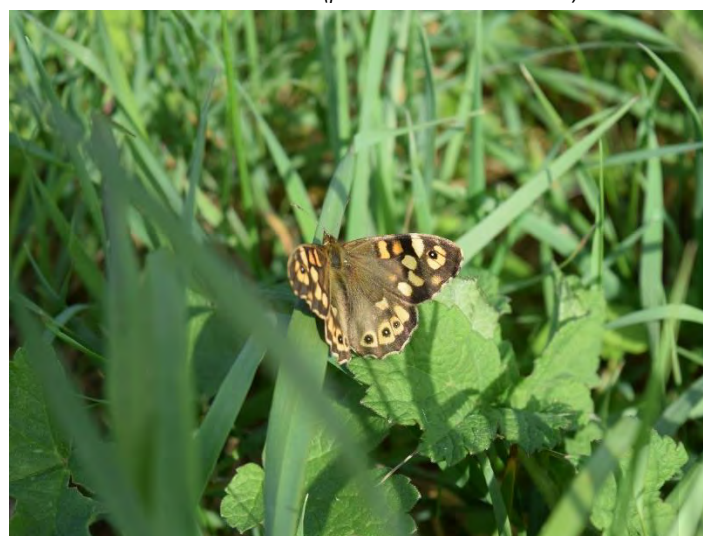


Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	C		
Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	C		
Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	C		
Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	C		
Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L')	<i>Cacyreus marshalli</i>	LC	RR		
Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	C		
Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	<i>Aricia agestis</i>	LC	AC		
Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	AC		
Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	<i>Melanargia galathea</i>	LC	C	ZNIEFF	
Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	C		
Flambé (Le)	<i>Iphiclides podalirius</i>	NT	AC	ZNIEFF	Protection régionale - PR
Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	<i>Polygonia c-album</i>	LC	CC		
Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	PC		Protection régionale - PR
Hespérie de la Houque (L'), Thaumás (Le), Bande noire (La)	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC	PC		
Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	PC		
Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	<i>Maniola jurtina</i>	LC	CC		
Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil - de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	<i>Aglais io</i>	LC	CC		
Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	<i>Limenitis camilla</i>	LC	AC	ZNIEFF	

Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)	<i>Pieris rapae</i>	LC	C		
Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	<i>Pieris brassicae</i>	LC	C		
Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	<i>Pieris napi</i>	LC	C		
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	LC	AC		
Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	<i>Argynnis paphia</i>	LC	C		
Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	<i>Pararge aegeria</i>	LC	CC		
Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nympe des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>	LC	CC		
Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	CC		



Azuré commun (photo FREDON Ile de France)



Tircis (photo FREDON Ile de France)



Flambé, protégé en Ile-de-France (photo FREDON Ile de France)



Grande tortue, protégée en Ile-de-France (photo FREDON Ile de France)



Amaryllis (photo FREDON Ile de France)



Piérade du navet (photo FREDON Ile de France)



Myrtil (photo FREDON Ile de France)



Fadet commun (photo FREDON Ile de France)



Myrtil (photo FREDON Ile de France)



Cuivré commun (Photo Judith Auburtin)



Hespérie de l'Alcée (photo FREDON Ile de France)



Brun du pelargonium (photo FREDON Ile de France)



Paon du jour (Photo Judith Auburtin)



Tabac d'Espagne (photo FREDON Ile de France)



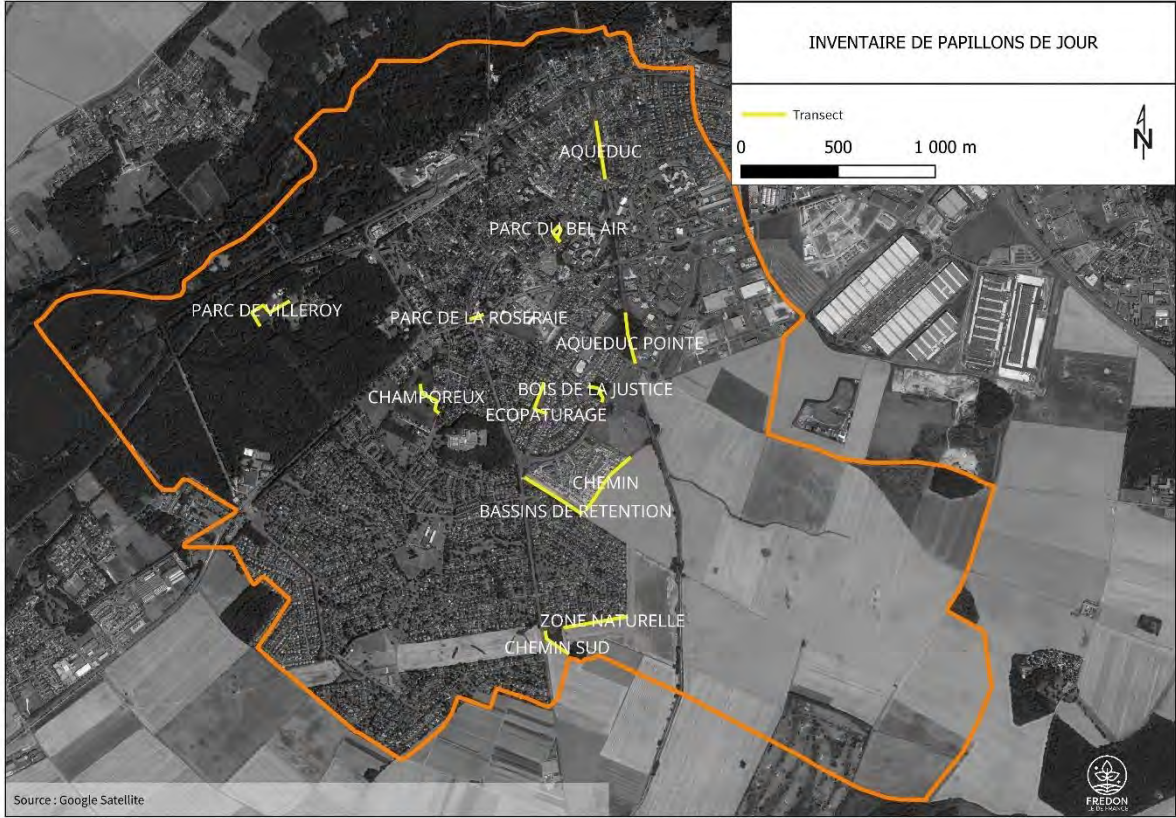
Accouplement de soucis (photo FREDON Ile de France)

3. RESULTATS PAR SITE

Le programme VigieNature, parmi ses nombreux protocoles de sciences participatives, propose le protocole PROPAGE (**protocole papillons gestionnaires**) pour étudier les papillons de jour. Il permet d'évaluer la qualité d'un milieu, de le comparer à d'autres sites et de suivre l'évolution de l'impact des pratiques au cours des années.

Les observations des inventaires ont été reprises de manière à présenter les indicateurs du protocole PROPAGE afin de pouvoir faciliter la compréhension de l'état de la biodiversité de chaque site.

Ainsi, outre les observations tout azimut, des transects ont été empruntés à chaque passage pour renseigner les indicateurs de PROPAGE. Ils sont indiqués sur la carte ci-après.



A partir des résultats des données protocolées on peut calculer deux indicateurs : la diversité moyenne et l'abondance moyenne.

La diversité moyenne se calcule en divisant la somme du nombre d'espèces différentes par passage sur un transect par le nombre de passages effectués.

L'abondance est la somme du nombre d'individus observés par passage sur un transect divisé par le nombre de passages effectués.

SITE AQUEDUC :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	1	
Cuivré	<i>Lycaena spp</i>	4	
Demi deuil	<i>Melanargia galathea</i>	1	
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>		3
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>	9	27
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2	
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	1	4
Souci	<i>Colias crocea</i>	1	5
	Longueur transect en mètres : 286		
	Diversité moyenne : 5,5		
	Abondance moyenne : 29		

SITE AQUEDUC TRIANGLE :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>		1	
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>			2
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>	1	1	3
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>		1	4
Robert le diable	<i>Polygonia c album</i>		1	
Souci	<i>Colias crocea</i>			2
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	1	3	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	1		
	Longueur transect en mètres : 252			
	Diversité moyenne : 4			
	Abondance moyenne : 7			

SITE BOIS DE LA JUSTICE :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>			1
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	1	2	1
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	1	5	4
	Longueur transect en mètres : 122			
	Diversité moyenne : 2,33			
	Abondance moyenne : 5			

SITE CHAMPOREUX :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	10	
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	1	
Hesperides tachetées	<i>Pyrgus spp</i>		1
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>		9
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	1	
Souci	<i>Colias crocea</i>		1
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	1	
	Longueur transect en mètres : 200		
	Diversité moyenne : 3,5		
	Abondance moyenne : 12		

SITE PARC DU BEL AIR :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	2	7	4
	Longueur transect en mètres : 160			
	Diversité moyenne : 1			
	Abondance moyenne : 4,33			

.....
 SITE PARC DE LA ROSERAIE :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>			1
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>		2	
	Longueur transect en mètres :60			
	Diversité moyenne : 0,67			
	Abondance moyenne : 1			

.....
 SITE PARC DE VILLEROY :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>		1	
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>			3
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>			2
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>		1	
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	1		
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	1		
	Longueur transect en mètres : 300			
	Diversité moyenne : 2			
	Abondance moyenne : 3			

SITE PRE PATURE REMISE DU ROUSSET :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Brun du pelargonium	<i>Cacyrus marshalli</i>			2
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>		3	
Hesperides tachetées	<i>Pyrgus spp</i>			1
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>			2
Paon du jour	<i>Inachis io</i>	1		
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	1	1	
Sylvains	<i>Ladoga ici camilla</i>	1		
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>		1	
	Longueur transect en mètres : 200			
	Diversité moyenne : 3			
	Abondance moyenne : 4			

SITE BASSINS D'EAU:

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	1		
Brun du pelargonium	<i>Cacyrus marshalli</i>			1
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>	1		1
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>		5	7
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>		1	
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>		1	4
Souci	<i>Colias crocea</i>		1	1
	Longueur transect en mètres : 300			
	Diversité moyenne : 3,7			
	Abondance moyenne : 8			

SITE CHEMIN PERPENDICULAIRE AUX DEUX BASSINS D'EAU :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Brun du pelargonium	<i>Cacyrus marshalli</i>			5
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>	1		
Lycènes bleus	<i>Polyomatus spp</i>	2	1	
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	2	3	
Souci	<i>Colias crocea</i>			1
	Longueur transect en mètres :340			
	Diversité moyenne : 2,3			
	Abondance moyenne : 5			

CHEMIN SUD ENTRE ZONE HUMIDE ET CHAMP

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2	passage 3
Brun du pelargonium	<i>Cacyrus marshalli</i>			1
Demi deuil	<i>Melanargia galathea</i>		1	
Hesperides orangées	<i>Thymelicus spp</i>		1	
Lycènes bleus	<i>Polyomatus spp</i>	4	2	
Paon du jour	<i>Inachis io</i>		3	
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	2	3	
Robert le diable	<i>Polygonia c album</i>			1
Souci	<i>Colias crocea</i>			1
	Longueur transect en mètres :165			
	Diversité moyenne : 3,3			
	Abondance moyenne : 5,7			

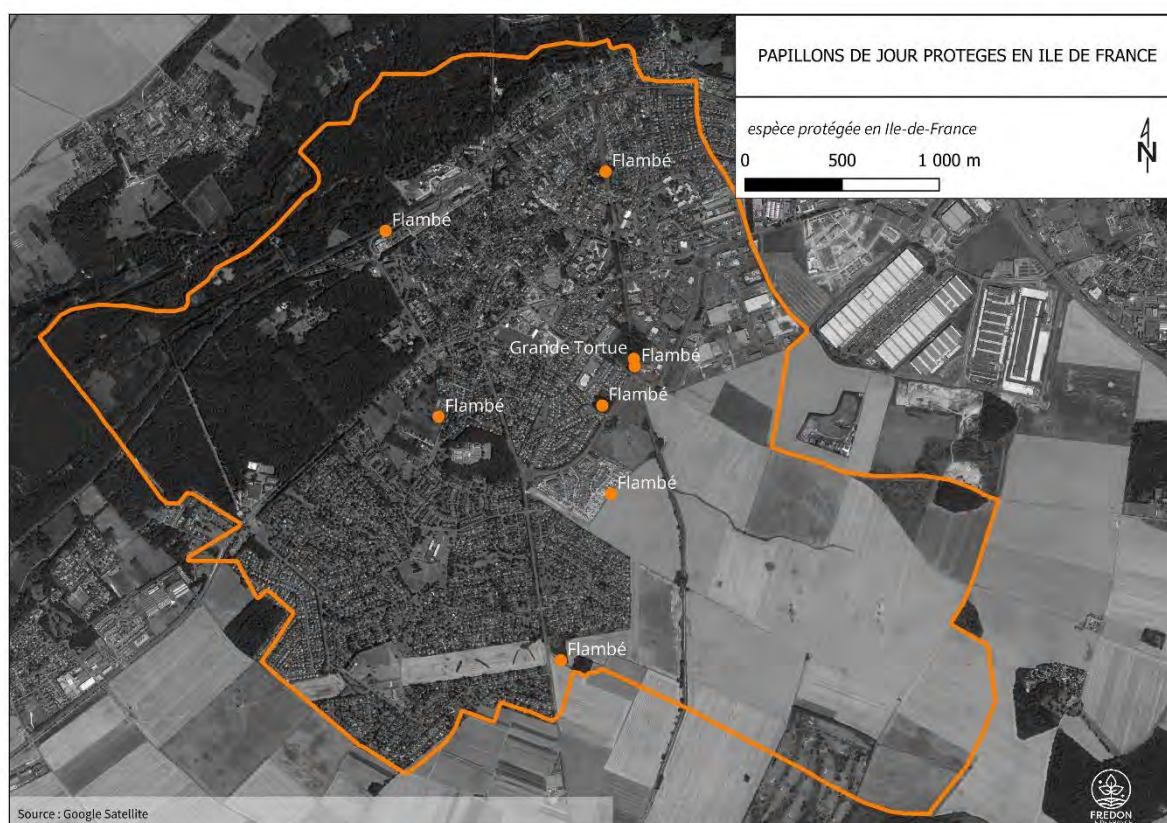
LA ZONE NATURELLE :

Nom de l'espèce ou du groupe	Nom scientifique	passage 1	passage 2
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	2	
Brun du pelargonium	<i>Cacyrus marshalli</i>		3
Fadets	<i>Coenonympha spp</i>		1
Hesperides orangées	<i>Thymelicus spp</i>		4
Lycènes bleus	<i>Polyommatus spp</i>	5	39
Paon du jour	<i>Inachis io</i>		1
Piérides blanches	<i>Pieris spp</i>	8	10
Souci	<i>Colias crocea</i>		16
	Longueur transect en mètres : 320		
	Diversité moyenne : 5		
	Abondance moyenne : 44,5		

4. ANALYSE DES RESULTATS

26 espèces de papillons de jour ont été observées sur les différents sites étudiés, soit environ 22% de la richesse spécifique des rhopalocères d'Ile-de-France. La majorité des espèces sont communes voire très communes en Ile-de-France. Deux espèces patrimoniales : le flambé et la grande tortue sont présentes sur Mennecy.

S'il est souvent admis que les papillons adultes ont besoin de plantes nectarifères pour leur permettre de se nourrir, il ne faut pas omettre que les papillons à leur stade chenille ont souvent besoin de certaines plantes pour leur assurer le gîte et le couvert. Ces plantes, qu'on appelle plante hôte larvaire, peuvent être diverses et dépendent des espèces de papillons. Le flambé, lui, pond ses œufs dans les arbustes comme le prunellier et l'aubépine. C'est pourquoi préserver ou favoriser ces arbustes par exemple en plantant des haies écologiques, c'est permettre aux chenilles de cette espèce de se développer. De même, la grande tortue a pour plante hôte larvaire, les arbres types saules, peupliers, ormes micocouliers ainsi que les arbustes rosacés. Maintenir en bon état des boisements, favorise donc le cycle de vie de cette espèce.



Les résultats présentés selon le protocole de PROPAGE sont hétérogènes, mais nous notons une relative pauvreté de la diversité spécifique : c'est-à-dire qu'il y a peu d'espèces (ou groupe d'espèces) en certains lieux. Dans le parc de Villeroy, sur le transect étudié, alors même que le milieu semble très propice, la diversité spécifique n'est que de 2.

Le linéaire de l'aqueduc étudié ainsi que la zone écologique de bord de champ sont les milieux dans lesquels la diversité spécifique est la plus élevée parmi les sites étudiés. Sur l'aqueduc, cela peut s'expliquer par une pratique de fauche tardive qui est favorable aux papillons de jour. Dans la zone écologique, c'est la présence de nombreuses espèces nectarifères semées qui attirent les papillons adultes.

L'abondance permet de savoir si le milieu permet des populations intéressantes sur le site. Les résultats sont très différents selon le site. Encore une fois la zone écologique en bord de champ et le linéaire de l'aqueduc étudié enregistrent des résultats très élevés (44,5 et 29). Outre la présence d'espèces protégées, ces zones ont donc une biodiversité intéressante.

Le suivi de la biodiversité permet d'évaluer l'impact des pratiques de gestion. Des changements de pratique peuvent faire évoluer l'état de la biodiversité : dans un sens comme dans l'autre. Les inventaires permettent d'apprécier ces impacts : lorsque les conséquences sont positives cela permet de valoriser les changements ; lorsqu'elles sont négatives cela permet d'ajuster les méthodes de gestion. Il est donc intéressant de réitérer le protocole PROPAGE chaque année pour voir d'éventuelles évolutions.

IV) ODONATES (LIBELLULES)

1. METHODOLOGIE / MATERIEL

Les odonates, souvent appelés libellules, forment un groupe intéressant à inventorier dans des sites proches de zones humides ou de milieux aquatiques. L'observation des imagos s'effectue soit à l'aide de jumelle, soit par capture.

L'observation s'effectue le long d'un transect sur une durée d'au moins 30 minutes.

Deux passages sont organisés idéalement à moins de 21 jours entre chaque.

Les conditions météorologiques doivent être propices à l'observation des odonates. L'inventaire s'effectue entre 10heures et 16heures par temps ensoleillé avec peu ou pas de vent.

Ce protocole s'inspire du programme STELI : Suivi Temporel des Libellules qui est décrit sur le site internet vigienature.fr

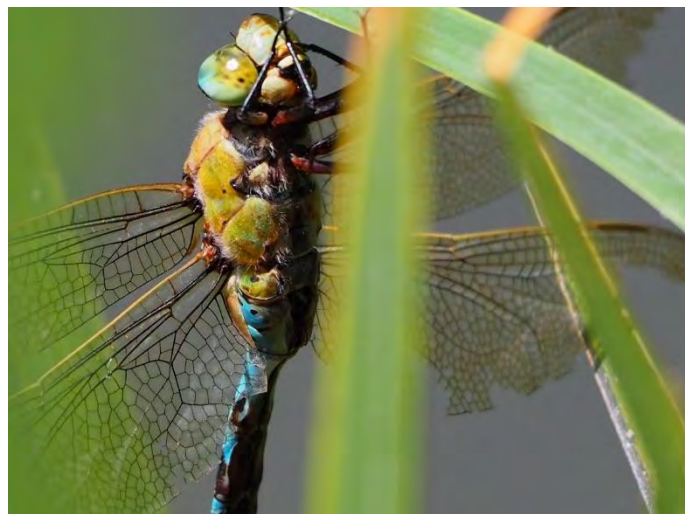
2. RESULTATS BRUTS

18 espèces d'odonates ont été recensées sur les sites étudiés en 44 observations. **L'agrion mignon est une espèce protégée en Ile-de-France.** Il a été observé au niveau des bassins de rétention d'eau. Deux espèces sont **classées sur la liste rouge de l'Ile-de-France comme des espèces quasi menacées (NT)**. Il s'agit du **gomphe vulgaire** observé dans le parc de Villeroy et du **gomphe à pincés** observé en milieu agricole. Ces deux espèces sont assez rares en Ile-de-France.

Le **leste brun** observé dans le parc de Villeroy et au niveau des bassins de rétention est déterminant ZNIEFF. De même la **libellule fauve** observée en milieu agricole est déterminante ZNIEFF.

Le leste sauvage, espèce peu commune en Ile-de-France, a été observé au niveau de la mouillère des deux pylônes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC	C		
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	CC		
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	C		
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	PC		Protection Régionale PR
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC	C		
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	C		
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC	C		
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	AC		
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	NT	AR		
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	NT	AR		
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	LC	PC		
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	C		
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	C		
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	AC		
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	AC		
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	C		



Anax empereur (Photo : Emma Leménager, prise sur un autre site)



Agrion mignon, espèce protégée en Ile-de-France (photo FREDON Ile de France)



Gomphe à pinces, espèce quasi menacée (NT sur la Liste Rouge Idf) (photo FREDON Ile de France)



Gomphe vulgaire, espèce quasi menacée (NT sur la Liste Rouge Idf) (photo FREDON Ile de France)



Agrion porte-coupe (photo FREDON Ile de France)



Agrion élégant (photo FREDON Ile de France)



Sympétrum fascié (Photo : Emma Leménager, prise sur un autre site)



Orthétrum réticulé mâle (Photo : Emma Leménager, prise sur un autre site)



Orthétrum réticulé femelle (photo FREDON Ile de France)



Crocothémis écarlate femelle (photo FREDON Ile de France)

3. RESULTATS PAR SITE

Au moins deux passages ont été réalisés par site.

SITE AQUEDUC LINEAIRE :

3 espèces ont été observées sur le linéaire étudié : orthétrum réticulé, sympétrum fascié et aeschne sp.

SITE AQUEDUC TRIANGLE :

Une libellule a été aperçue de loin mais n'a pas pu être déterminée.

SITE BOIS DE LA JUSTICE :

2 espèces ont été observées : agrion jouvencelle et sympétrum fascié

SITE CHAMPOREUX :

2 espèces ont été observées : orthétrum réticulé et sympétrum sanguin

SITE PARC DU BEL AIR :

Aucune espèce d'odonate n'a été observée sur ce site.

SITE PARC DE LA ROSERAIE :

1 espèce a été observée : caloptéryx éclatant.

SITE PARC DE VILLEROY :

7 espèces ont été observées : orthétrum réticulé, agrion à larges pattes, leste brun, sympétrum fascié, caloptéryx éclatant, libellule déprimée et gomphe vulgaire.

SITE PRE PATURE REMISE DU ROUSSET :

2 espèces ont été observées : agrion élégant et sympétrum fascié.

SITE BASSINS D'EAU:

8 espèces ont été observées : agrion mignon (espèce protégée en Ile-de-France), agrion porte coupe, agrion élégant, agrion jouvencelle, crocothémis écarlate, anax empereur, leste brun et orthétrum réticulé.

SITE CHEMIN PERPENDICULAIRE AUX DEUX BASSINS D'EAU :

Aucune espèce d'odonate n'a été observée sur ce site.

ZONE HUMIDE SUD

6 espèces ont été observées : agrion jouvencelle, nymphe au corps de feu sympétrum fascié, crocothémis écarlate, caloptéryx éclatant et orthétrum réticulé.

LA ZONE NATURELLE :

Aucune espèce d'odonate n'a été observée sur ce site.

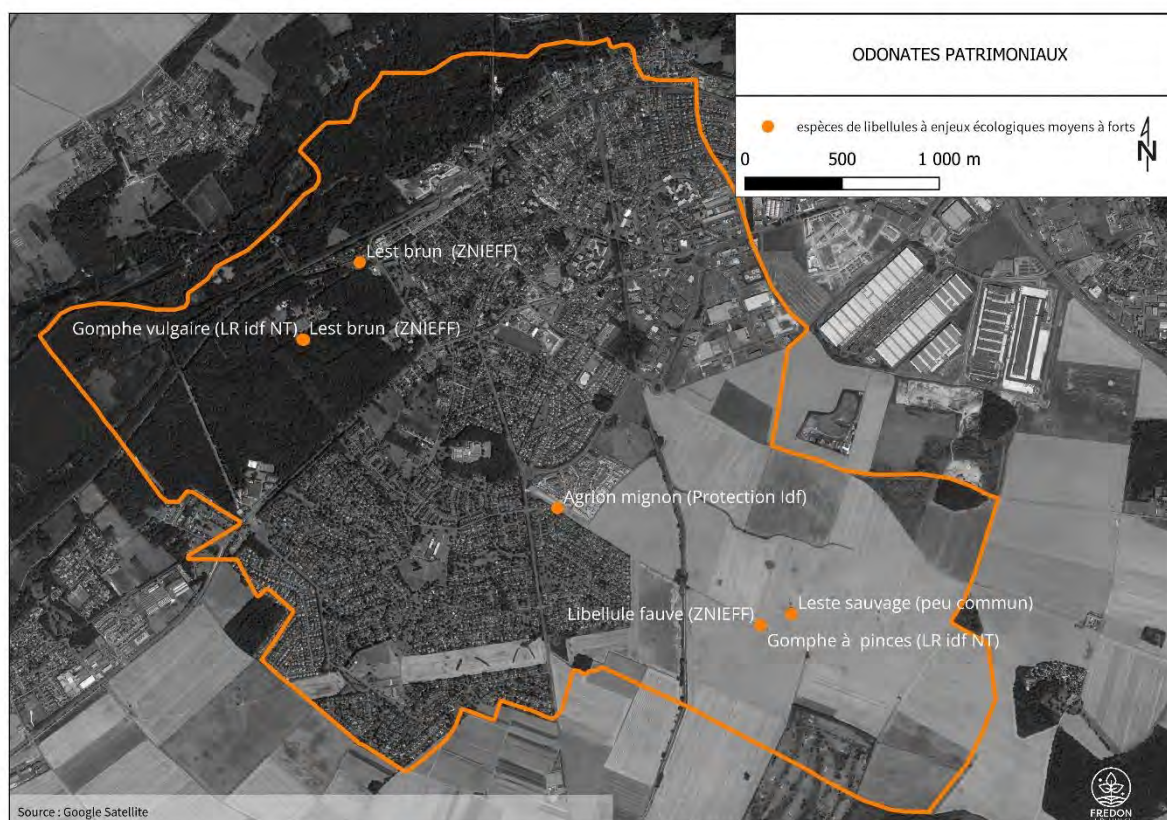
4. ANALYSE DES DONNEES

L'étude des différents sites montre la présence de 18 espèces, soit environ 32% de la richesse spécifique francilienne (on compte 57 espèces en Ile-de-France). Le cycle de vie des libellules se déroule dans deux types de milieu : terrestre (adultes) et aquatique (larves). Les mares sont très propices au développement des odonates en général. Il est attendu la présence de libellules en zones humides. Ce qui est le cas pour les bassins de rétention d'eau où 8 espèces ont été observées dont une est protégée en Ile-de-France. Malgré une mise en eau variable, ce milieu est donc propice à l'installation de libellules. Il convient tout de fois de veiller à ce que la présence d'eau et la végétation soient maintenues.

La zone humide du Sud de Mennecy permet aussi la présence d'espèces d'odonates. La fermeture de ce milieu, avec le développement d'arbres et d'arbustes, est donc à éviter.

Les autres sites ne comportent pas de zones humides, pour autant la présence de libellules s'explique par le fait que les libellules sont des prédatrices et généralement cherchent en milieu ouvert des proies (souvent d'autres insectes). Elles ont aussi une capacité de dispersion importante, c'est pourquoi l'observation de libellules loin de zones humides est possible. Ainsi sur tous les sites des odonates ont été observés sauf au niveau du parc de Bel Air et de la zone écologique en bord de champ.

Les espèces patrimoniales des sites étudiés sont indiquées sur la carte ci-après.

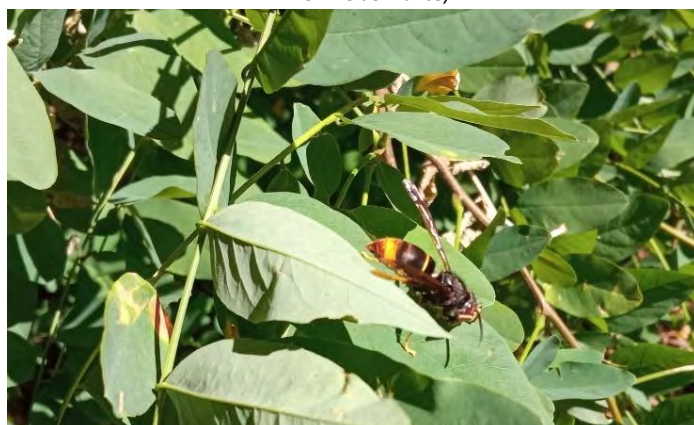


V) DONNEES « HORS PROTOCOLE »

Au cours de la phase terrain, des espèces ont été observées « hors protocole », certaines ont pu être prises en photo.



Mante religieuse, espèce protégée en Ile-de-France proche des bassins de rétention d'eau (photo FREDON Ile de France)



Frelon à pattes jaunes (espèce exotique envahissante) dans le parc du Bel Air (photo FREDON Ile de France)



Hérisson d'Europe, espèce protégée, dans le quartier de la Remise du Rousset (photo FREDON Ile de France)



Lézard des murailles dans le Parc de Villeroy, espèce protégée (photo FREDON Ile de France)



Couleuvre à collier dans le bassin de rétention en eau, espèce protégée (photo libre de droit)



Xylocope dans l'espace Champoreux (photo FREDON Ile de France)



Mélampyre des champs sur l'aqueduc, espèce assez rare en Ile-de-France (LR LC) (photo FREDON Ile de France)



Grande ciguë proche de l'aqueduc, espèce rare en Ile-de-France (photo FREDON Ile de France)

PRESENCE DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Dans la zone du Champoreux des espèces végétales exotiques envahissantes avérées implantées selon le classement du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (travaux de 2022), ont été observées. Il s'agit du : solidage du Canada, du sainfoin d'Espagne, du robinier faux acacia, du raisin d'Amérique. Une gestion de ces foyers devrait être envisagée.



Raisin d'Amérique, plante exotique envahissante (photo FREDON Ile de France)

Dans le parc du Bel Air, l'ailanthe glanduleux a été planté et de nombreux sujets tapissent le sol. Depuis 2019, cette espèce est réglementée : sa dissémination volontaire dans le milieu naturel est interdite et les gestionnaires sont invités à mettre en place des mesures de surveillance et de gestion.



Ailante glanduleux, espèce exotique envahissante réglementée (photo FREDON Ile de France)

Le laurier palme (ou laurier cerise) est un arbuste d'ornement très commun dans les jardins publics et privés. Mennecy ne fait pas exception. Depuis fin 2022, cette espèce est considéré par le CBNBP comme une espèce exotique envahissante avérée. La présence de cette espèce n'est donc pas souhaitable. Du fait des enjeux liés au marais de l'Essonne très élevés, des actions d'arrachage pour planter des espèces plus locales offrant plus de possibilités (nectar, pollen, fruits...) aux espèces animales sont à privilégier.



Le laurier palme est considéré comme une plante exotique envahissante. Sur la photo, haie de lauriers palmes dans le parc de Villeroy. (photo FREDON Ile de France)

VI) DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Le constat global est qu'en Ile-de-France la biodiversité s'érode du fait notamment de la destruction, dégradation et la fragmentation des habitats, de la pollution et du réchauffement climatique. C'est pourquoi **toute action de restauration, de préservation et de valorisation de la biodiversité, même ordinaire, dans tous les espaces de nature est primordiale.**

La présence d'habitats et/ ou espèces protégées ainsi que la rareté et la richesse des groupes faunistiques et floristiques présents dans les milieux ne font finalement que renforcer l'obligation des gestionnaires à intégrer dans les projets d'aménagement et/ou de gestion les enjeux liés à la biodiversité.

A la suite des inventaires, des enjeux de protection et de restauration de la biodiversité ont été mis à jour.

1. CONSERVER LES ESPACES A ENJEUX ECOLOGIQUES

Les marais de l'Essonne sont situés pour partie sur la commune de Mennecy. Les enjeux écologiques liés à cette zone humide sont très élevés. Pour que cette zone très riche en biodiversité reste en bon état fonctionnel, il est essentiel que l'environnement soit propice au maintien et à la circulation des espèces inféodées aux milieux humides. Afin que la trame bleue soit fonctionnelle, les zones humides telles que les bassins de rétention en eau, la mare en partie sud, les mouillères en milieu agricole doivent être en bon état de santé. Leur préservation est primordiale.

Les milieux arborés tels que le Parc de Bel Air, le Bois de Justice, le Bois aux ruches et bien entendu le Parc de Villeroy participent à la trame verte arborée. Leur gestion doit permettre une diversité floristique intéressante en évitant l'implantation exclusive du robinier faux acacia.

Les milieux ouverts telles que les prairies de fauche formées tout le long de l'aqueduc participent activement à la trame verte herbacée. Ils permettent l'accueil de nombreuses espèces végétales et animales. Leur gestion doit être la plus écologique possible (absence d'intrants, fauche tardive avec export...).

Les espèces exotiques envahissantes peuvent entraîner un mauvais fonctionnement des écosystèmes ; une gestion ciblée de ces espèces est d'autant plus nécessaire qu'elles sont émergentes ou qu'elles sont à proximité de zones à enjeux écologiques forts.

2. CONSERVER LES ESPECES A ENJEU

Lors de cet inventaire 15 espèces patrimoniales ont été identifiées (les données oiseaux sont traitées dans la synthèse de l'ABC) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
Etoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i>	EN	RRR	ZNIEFF	Protection nationale- PN
Scirpe maritime	<i>Bolboschoenus maritimus</i>		RRR		
Flambé	<i>Iphioides podalirius</i>	LC	AC		Protection régionale - PR
Grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	PC		Protection régionale - PR
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	PC		Protection régionale - PR
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	NT	AR		
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	NT	AR		
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	LC	PC		
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	C		Protection nationale- PN
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	C		Protection nationale- PN
Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>	LC	C		Protection nationale- PN
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	LC	AC		Protection régionale- PR
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	C		Protection nationale- PN

Pour favoriser la conservation de ces espèces sur le territoire de Mennecey, différentes actions peuvent être menées :

- Informer de leur présence et de leurs statuts de rareté et de protection aux habitants, aux gestionnaires d'espace de nature, et éventuellement aux propriétaires des parcelles.
- Prendre en compte leur présence avant tout type d'aménagement afin d'éviter de détruire ou dégrader leurs habitats, et pas seulement dans les projets d'ampleur impliquant la réalisation d'une étude d'impact environnementale.
- Choisir des méthodes et des périodes d'entretien qui évitent la perturbation des cycles de vie de ces espèces, en révisant par exemple le plan de gestion différenciée de la collectivité, et en partageant les méthodes appliquées avec les acteurs privés (bailleurs, copropriétés, entreprises...) ayant du foncier sur le territoire.
- Engager les acteurs vers la préservation de la nature en favorisant les milieux de vie (végétalisation des espaces, palette végétale...)

3. AMELIORER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DES SITES

Certains espaces ont un potentiel écologique très intéressant, mais les pratiques de gestion ne permettent pas un bon état de la biodiversité. Par exemple, des pelouses du Parc de Villeroy pourraient évoluer en prairie afin d'augmenter la biodiversité du lieu notamment en favorisant l'entomofaune et l'avifaune.

Par ailleurs les trames verte et bleue constituées de réservoirs et de corridors écologiques doivent permettre aux espèces d'assurer leur cycle de vie et favoriser leur circulation. C'est pourquoi, les milieux doivent être connectés entre eux. Des murs, telle que l'enceinte du parc de Villeroy, représentent une barrière écologique infranchissable pour de nombreuses espèces. Une étude pourrait être menée pour connaître les possibilités de créer des passages à faune notamment à l'occasion de travaux de restauration ou d'entretien. De même le tissu urbain doit être perméable. Ainsi la végétalisation (avec différentes strates), l'implantation d'espèces locales à haut potentiel écologique, des ouvertures au niveau des clôtures sont des actions essentielles au maintien des animaux sur le territoire.

4. SUIVRE L'ETAT DE LA BIODIVERSITE

Les inventaires de biodiversité permettent d'évaluer l'état de la biodiversité. Les connaissances du patrimoine naturel seront d'autant plus complètes, que le nombre de taxons étudiés est grand. De plus les inventaires permettent un suivi de la biodiversité. Il est alors possible de rendre compte de l'éventuelle amélioration de la biodiversité d'un territoire ce qui encourage les gestionnaires ainsi que les habitants à poursuivre sur la voie de la préservation de la nature. Si au contraire les résultats montrent une perte de la biodiversité, des actions dans le but d'enrayer cette tendance pourront être mises en œuvre.

Les relevés papillons réalisés dans le cadre de ces inventaires ont permis de rapporter la richesse spécifique de chaque site étudié. Et ils ont aussi permis de présenter des indicateurs plus faciles à renseigner sur le long terme en se calant sur le protocole PROPAGE (**P**rotocol **P**apillons **G**estionnaires). Ainsi les sites peuvent être suivis en réalisant chaque année, ce protocole spécifique des gestionnaires. La collectivité dispose désormais d'indicateurs mis à jour concernant les papillons. Il s'agit d'un taxon représentatif de l'état de l'état de la biodiversité et pour lequel nous avons choisi un protocole reproductible par les gestionnaires de la collectivité.

Par ailleurs, la plateforme régionale GeoNat'îdF pourrait devenir un outil de référence pour les services de la commune afin de saisir des données observées par les agents. Cette base peut aussi être consultée régulièrement pour s'informer de la présence d'espèces patrimoniales sur les sites gérés.

5. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, VALORISER LA BIODIVERSITE

Tous les espaces doivent devenir des lieux propices à la (re)connexion des habitants à la nature. Les habitants doivent donc être invités à respecter leur environnement, mais aussi à l'observer et à le comprendre.

Certains choix de gestion sont d'autant mieux acceptés qu'ils sont expliqués, justifiés.

L'enjeu est de renforcer les liens qui unissent les habitants, mais aussi les agents, à la nature. A cette fin, le programme VigieNature propose un panel de protocoles simples mais méthodiques pouvant être suivi par professionnels et/ou amateurs. Ainsi toute personne est invitée à contribuer aux connaissances de la nature en participant aux sciences participatives.

Des actions d'accompagnement facilitent la création d'une nouvelle dynamique autour de la nature pour ainsi mieux la protéger.

CHAPITRE 2

Synthèse de l'Atlas de la Biodiversité Communale

I) INTRODUCTION

La commune de Mennecey est pourvue d'une biodiversité remarquable d'intérêt national puisqu'elle accueille des espèces rares et protégées notamment sur le site des « Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne ». La commune souhaite connaître son patrimoine naturel sur l'ensemble de son territoire et pour ce faire s'engage dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC). Cette démarche vise l'acquisition de données naturalistes de qualité afin de déterminer les enjeux écologiques à intégrer dans les programmes et politiques d'aménagement et de gestion. Cette démarche doit être inclusive et l'ensemble des acteurs doit pouvoir y contribuer afin de garantir son succès. La compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité sont nécessaires par le plus grand nombre et nécessitent donc la mise en œuvre d'actions en ce sens.

II) METHODOLOGIE

L'Atlas de la Biodiversité Communale résulte de l'analyse des données de diverses sources :

- BD Flora, CBNBP-MNHN 2021 du CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien),
- Carte des végétations du CBNBP 2015,
- Extrait de la base de données naturalistes régionale GeoNat[®] de l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile de France (ARB),
- Extrait de la base de données de l'Institut National du Patrimoine Naturel,
- Le jeu de données de Madame Töllner, bénévole à la LPO Ile de France,
- Le Schéma Régional de la Cohérence Ecologique de l'Ile de France (SRCE),
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Seules les données de 2009 à 2022 sont prises en compte dans les résultats de synthèse afin d'avoir un état des lieux de la biodiversité actuelle.

Des cartographies permettent de compléter la rédaction du diagnostic. Ainsi pour chaque taxon, une carte avec les espèces est présentée. De même la localisation des habitats patrimoniaux est produite.

Enfin les enjeux écologiques spécifiques du territoire de Mennecey et les propositions d'axes d'amélioration de la biodiversité sont présentés.

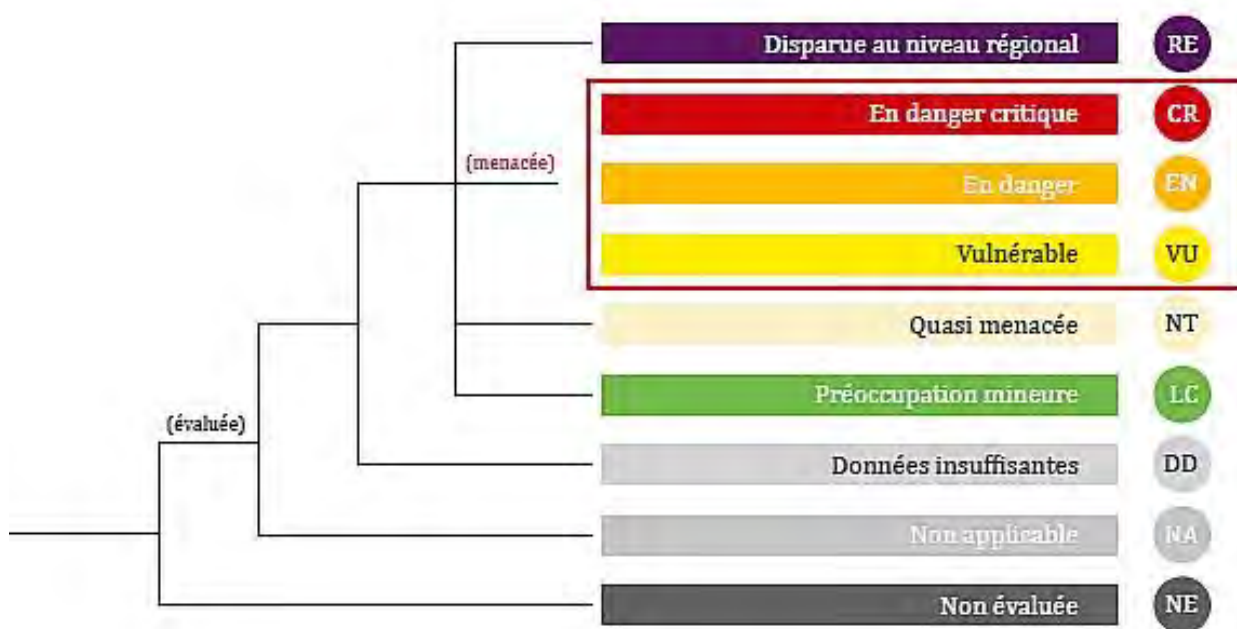
Du fait de la richesse exceptionnelle de l'avifaune sur le territoire de Mennecey, une fois n'est pas coutume, l'analyse des données faune précédera celle des données flore et habitats. On remarque d'ailleurs que le nombre des observations oiseaux est significativement supérieur au nombre des observations des différents taxons y compris la flore.

LES STATUTS

Pour mieux comprendre les statuts qui sont indiqués dans la suite du document, voici quelques explications.

LISTE ROUGE

Des listes rouges sont produites pour classer les espèces en fonction de leur vulnérabilité. Elles peuvent être nationales, mais elles peuvent aussi être régionales. En Ile-de-France, il existe plusieurs listes rouges : pour les espèces végétales, les oiseaux nicheurs, les odonates (libellules et demoiselles), les rhopalocères et zygènes (papillons de jour), les chiroptères (chauves-souris), les orthoptéroïdes (criquets, grillons, sauterelles, mante religieuse et phasme gaulois).



Catégories de menace attribuées par la Liste Rouge, source UICN (Union Internationale pour la conservation de la Nature)

Le schéma ci-dessus indique les différentes catégories de menace. Les espèces qui sont classées LC, n'inquiètent pas les écologues. Elles sont dites de « préoccupation mineure ». Au contraire, une espèce classée CN est en danger critique, une espèce classée EN est une espèce qui est en danger ou une espèce classée VU est vulnérable. Ces espèces CR, EN, VU voire NT sont préoccupantes car leur maintien sur le territoire est menacé. Les raisons peuvent être multiples : perte de l'habitat, prélèvement des individus, chute drastique des populations, maladie...

PROTECTION / REGLEMENTATION

Des statuts de protection qui réglementent les usages existents, ainsi par exemple de nombreux oiseaux sont protégés au niveau national.

Extrait de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

« I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
—la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
—la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
—la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés. »

Des statuts de protection existent à l'échelle régionale, ainsi par exemple, une liste d'espèces protégées en Ile-de-France est sortie en 2013 (cf référence en annexe II).

ESPECES DETERMINANTES

Enfin des espèces sont recensées comme intéressantes pour définir des zones à enjeux écologiques, par exemple les espèces déterminantes ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Autre exemple : certaines espèces figurent dans les annexes Directive habitats faune flore et ainsi leur présence sur un territoire participe à l'éventuelle définition d'une zone protégée qui contribuera au réseau européen Natura 2000.

RARETE

Les espèces peuvent aussi être caractérisées par leur statut de rareté. Une espèce peut être très rare RR, rare R, assez rare AR, peu commune PC, commune C ou très commune CC. Là encore, des informations spécifiques de l'Ile-de-France existent qu'on peut retrouver par exemple dans la base de données régionale GeoNat^{idf} de l'ARB Ile de France.

ESPECES PATRIMONIALES

Les espèces qui portent des enjeux écologiques plus ou moins forts sur un territoire peuvent être définies comme patrimoniales. Définir les espèces comme « patrimoniales » exprime le fait qu'elles sont une richesse à valoriser et à préserver. Une espèce peut être considérée comme patrimoniale dans une ville et ne pas l'être dans une autre ville de la même région.

Dans ce document, les espèces patrimoniales sont mises en relief par le biais de la couleur de police marron.

III) DONNEES FAUNE

OISEAUX

Les données oiseaux sont issues de la compilation de différents jeux de données naturalistes obtenues auprès de différents acteurs. Concernant les oiseaux, les données recueillies comptent 5855 observations.

ESPECES OBSERVEES A MENNECY

Au total, 135 espèces d'oiseaux différentes ont été observées au moins une fois à Mennechy entre 2009 et mars 2022.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Raret é Idf	Déterminante ZNIEFF ou Directive Oiseaux	Réglementation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	NT	CC		Protection nationale - PN
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	NA	AR	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU	C	ZNIEFF	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	EN	R	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	CR	R	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NT	AR	ZNIEFF	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	RE	R	ZNIEFF	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA	C		Interdiction d'introduction
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	VU	C	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	VU	R	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	C		Protection nationale - PN
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	EN	C		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	NA	AR		Protection nationale - PN
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	CR	AR	ZNIEFF / Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN

Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	VU	AR	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	NT	AR		
Calopsitte élégante	<i>Nymphicus hollandicus</i>				
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	EN	C	ZNIEFF	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	CC	ZNIEFF	
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	NA	AR		
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>		AR		
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	CR	C	ZNIEFF	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NT	CC		Protection nationale - PN
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	NA	C		Protection nationale - PN
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	NT	R	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		AR	Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	NA	RR	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	C		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	CC		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	CR	C	ZNIEFF	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	CC		
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	C		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	CC	ZNIEFF	
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	CR	C	ZNIEFF	

Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	NT	C	ZNIEFF	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	C		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	CC		
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	EN	AR	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	NA	C		Protection nationale - PN
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	C	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>		AR	Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NT	C	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	C	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	C		
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	NA	C		
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>		C		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	CC		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		AR		Protection nationale - PN
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	C	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	NA	RR	Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	EN	R	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	AR	ZNIEFF/ Directive	Protection nationale - PN

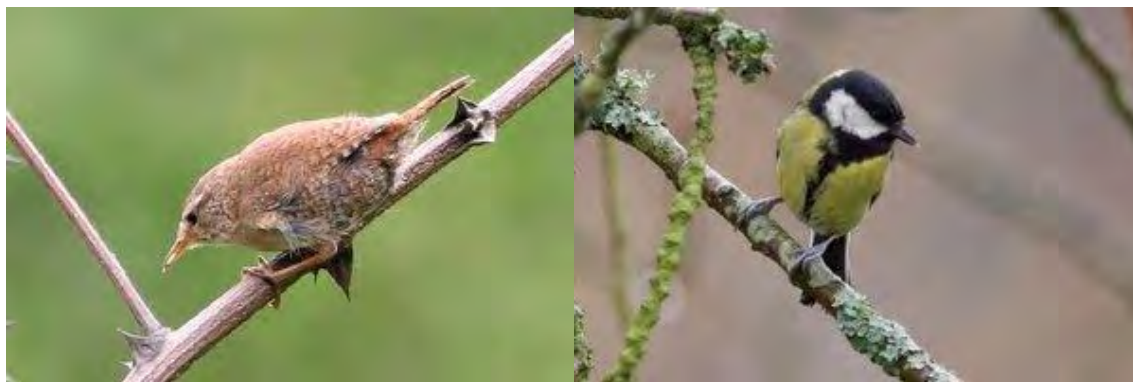
				Oiseaux Annexe1	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	CC		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	NT	C		Protection nationale - PN
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	NT	AR	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	VU	CC		Protection nationale - PN
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	NT	AR	Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	NT	AR	ZNIEFF	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	NA	AR		
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	NA			
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	VU	C		
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NA			Interdiction d'introduction
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	AR	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	AR	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	AR	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	CC		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	VU	R	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN

Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	LC	CC		
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	C		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	CC		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		C		Protection nationale - PN
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	C	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>		AR		Protection nationale - PN
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		C		Protection nationale - PN
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	EN	C		Protection nationale - PN
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	VU	AR	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe2	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	C	Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	C	ZNIEFF	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	EN	C		Protection nationale - PN
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	CC		Protection nationale - PN
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	C	ZNIEFF/ Directive Oiseaux Annexe1	Protection nationale - PN
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	RE	AR		Protection nationale - PN
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	VU	C		Protection nationale - PN
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	NA	C		Protection nationale - PN

Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	EN	C			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	CC			
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NA	AR			Protection nationale - PN
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	CC			Protection nationale - PN
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	VU	C	ZNIEFF		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	CC			Protection nationale - PN

LES ESPECES LES PLUS COMMUNES

Les 16 espèces d'oiseaux les plus communes à Mennecey sont : Troglodyte mignon, Pic épeiche, Pouillot véloce, Moineau domestique, Corneille noire, Fauvette à tête noire, Pic vert, Étourneau sansonnet, Pie bavarde, Pigeon ramier, Mésange bleue, Rougegorge familier, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Merle noir.



Troglodyte mignon et la mésange charbonnière (Photos J. HEIM)



Pouillot véloce et mésange bleue (Photos J. HEIM)

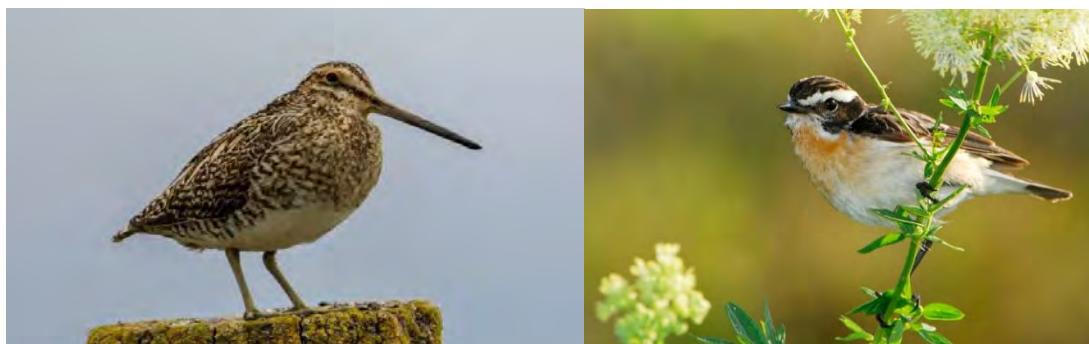
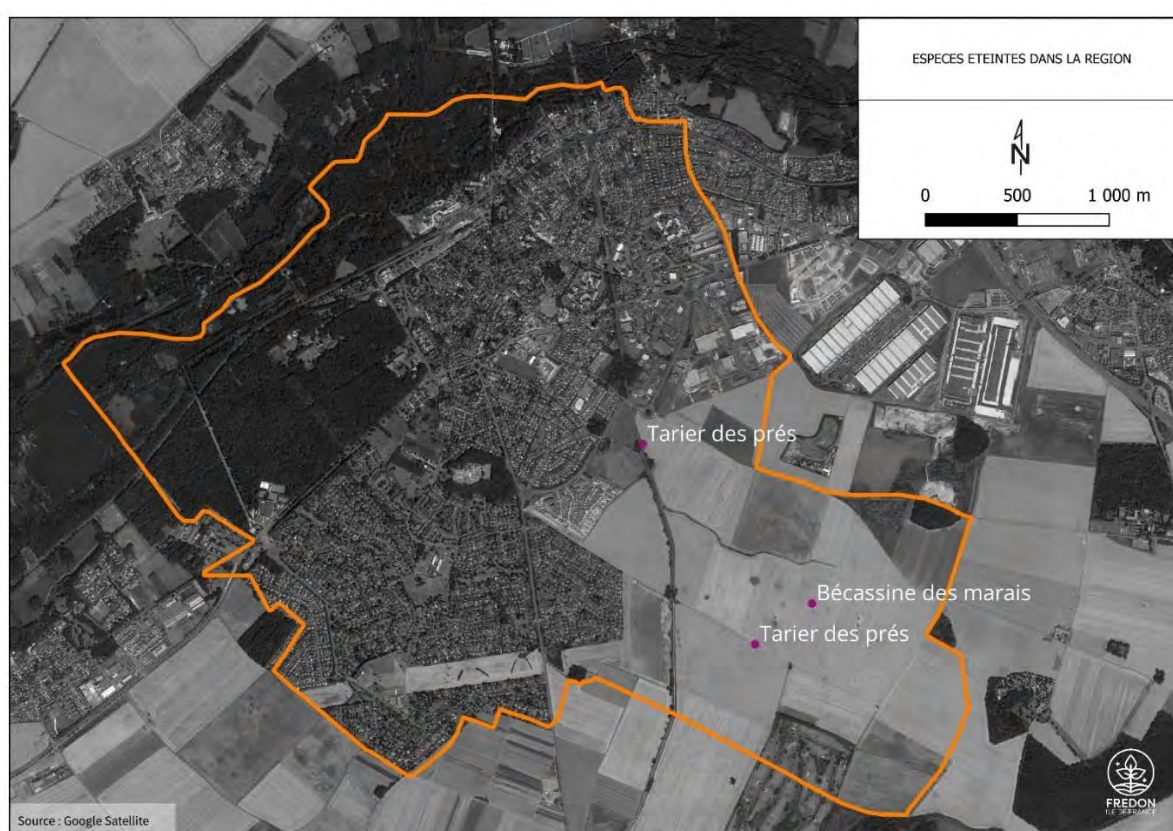
LES ESPECES A ENJEUX

LES ESPECES CONSIDEREES COMME ETEINTES EN ILE-DE-FRANCE

Certaines espèces, classées « éteintes » sur la liste rouge des espèces menacées en Ile-de-France ont été observées à Mennecey. Il s'agit du Tarier des prés et de la Bécassine des marais.

Le Tarier des prés est un petit passereau migrateur transsaharien que l'on peut observer en Ile-de-France en migration en avril-mai, puis en août-septembre. Il fréquente les zones ouvertes, prairies herbacées et bocages dans lesquels il trouve des insectes et araignées dont il se nourrit.

Quant à la Bécassine des marais, il s'agit d'une nicheuse rare (moins de 100 couples en 2010) en France. Outre le fait qu'elle reste une espèce gibier pour la chasse, la principale menace qui pèse sur elle est la disparition des zones humides puisqu'elle se nourrit d'insectes, de vers, de crustacés et de mollusques dans les eaux peu profondes.

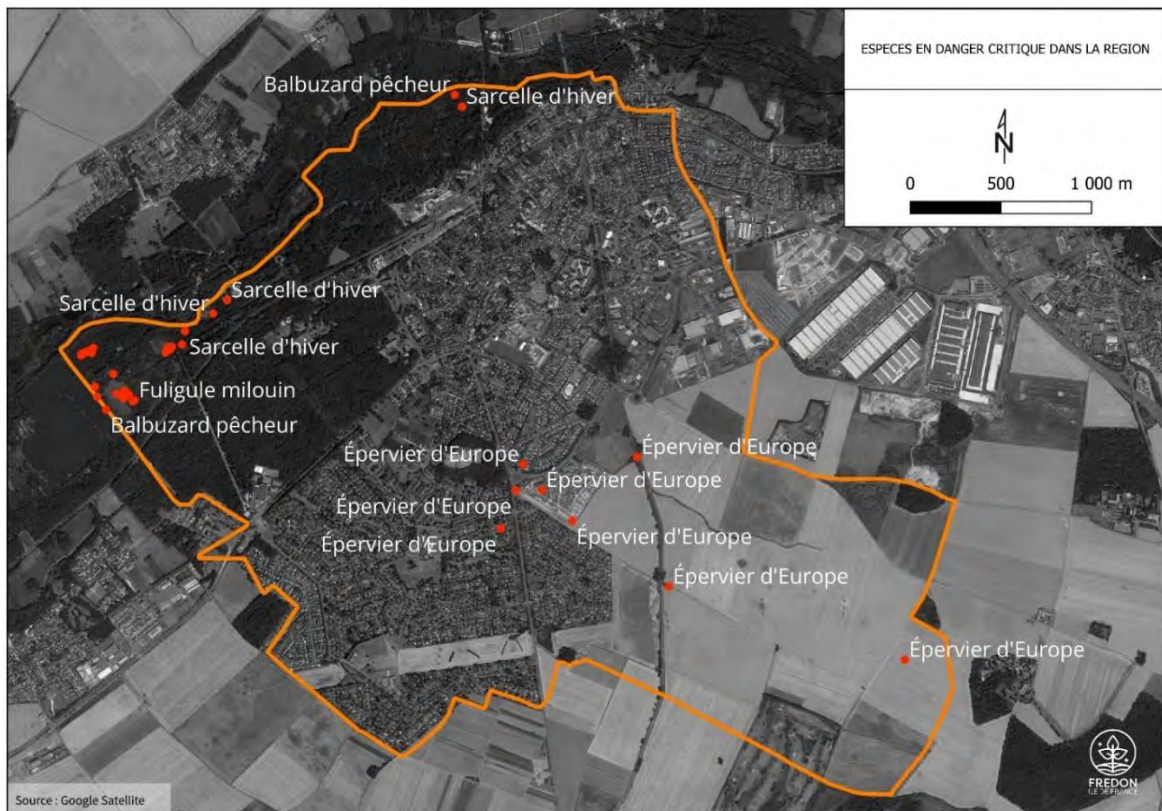


Bécassine des marais (photo J Boisard) et *Tarier des prés*

LES ESPECES EN DANGER CRITIQUE EN ILE-DE-FRANCE

6 espèces en danger critique d'extinction ont pu être observées à Mennecey. Il s'agit du Balbuzard pêcheur qui est une espèce rare sur la région. Le Busard des roseaux, est quant à lui assez rare en Ile-de-France. Ensuite, viennent des espèces plus communes que sont le Canard souchet, l'Épervier d'Europe, le Fuligule milouin ainsi que la Sarcelle d'hiver.

La plupart de ces espèces sont liées à la présence des milieux humides présents. L'épervier d'Europe, quant à lui, apprécie les bocages, où se succèdent petits boisements, espaces ouverts, plus ou moins proches de la périphérie des villes. Dans ces milieux, il trouve ses proies : les passereaux attirés par les nourrissages hivernaux.





Balbuzard pêcheur et busard des roseaux



Canard souchet et épervier d'Europe

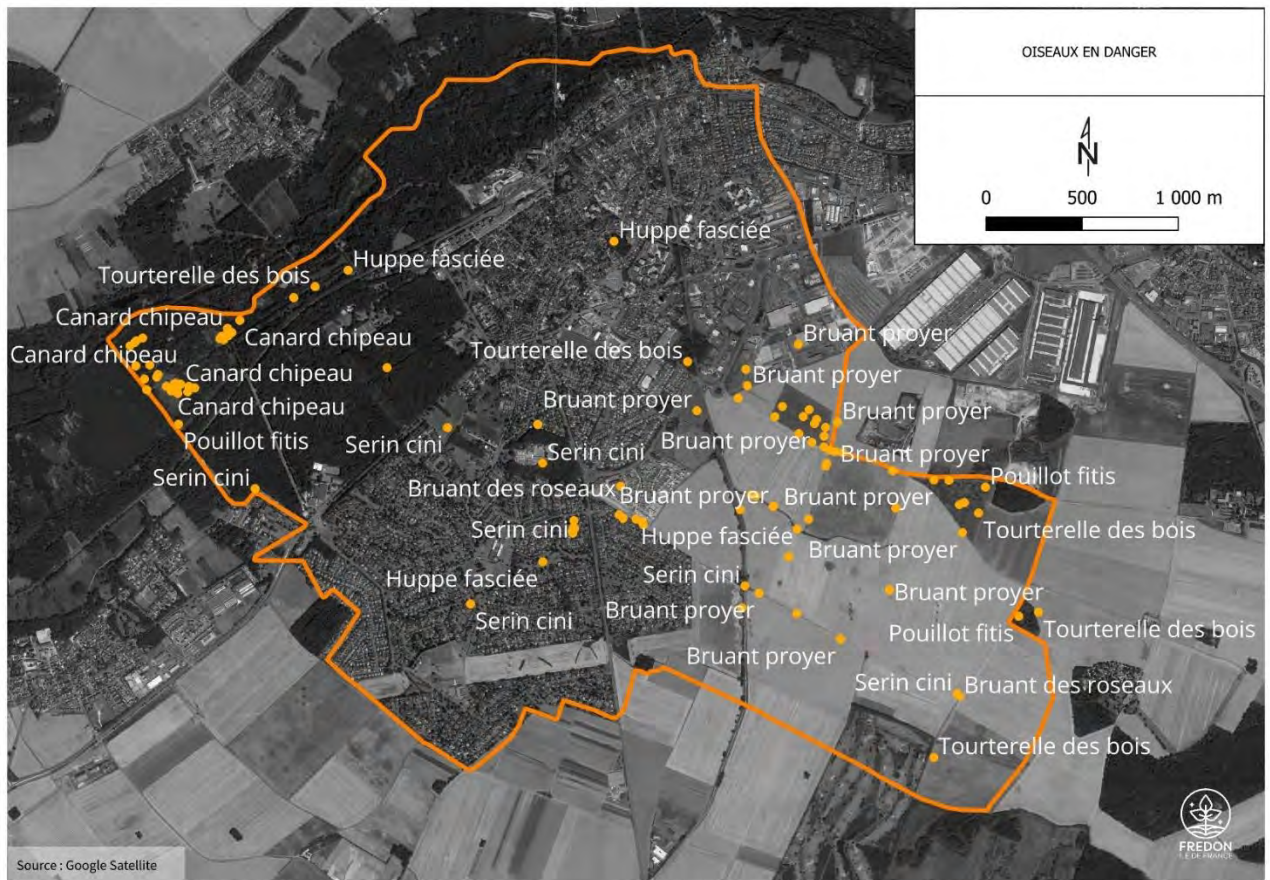


Fulligule miloin et sarcelle d'hiver

LES ESPECES EN DANGER

9 espèces en danger sont enregistrées sur la commune : Autour des palombes, Bruant des roseaux, Bruant proyer, Canard chipeau, Gobemouche noir, Huppe fasciée, Pouillot fitis, Serin cini, Tourterelle des bois.

L'autour des palombes est par ailleurs considéré comme rare dans la région, tout comme la huppe fasciée qui a été observée par plusieurs observateurs plusieurs fois à divers endroits de la ville. Le gobemouche noir est également considéré comme assez rare en Ile-de-France, les autres oiseaux en danger cités, étant communs.





Autour des palombes (Photo P.Kucharzewski)



Huppe fasciée



Gobemouche noir

LES ESPECES VULNERABLES EN ILE-DE-FRANCE

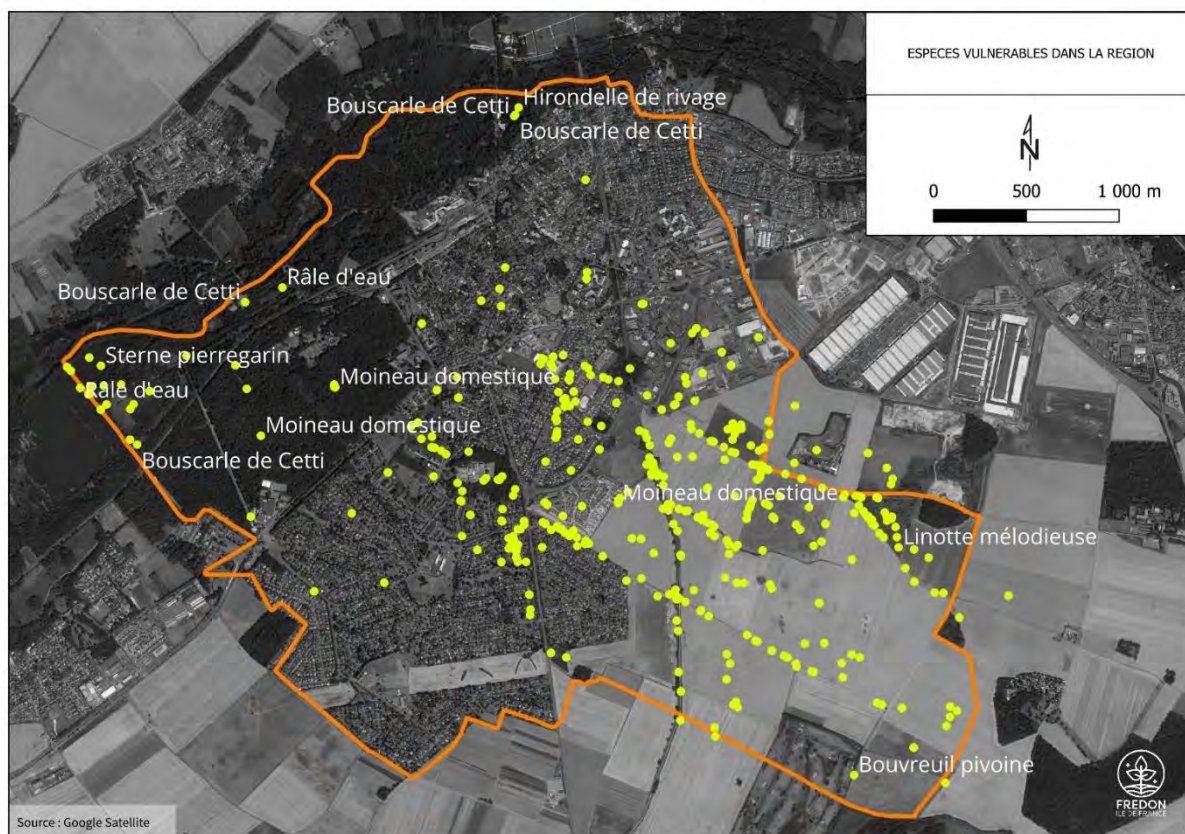
Vingt espèces vulnérables ont pu être entendues ou observées dans les inventaires réalisés dans la commune.

Certaines espèces sont plutôt inféodées aux milieux ouverts agricoles ou de bocages comme l'Alouette des champs, la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, la Perdrix grise, la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre et le Vanneau huppé.

D'autres espèces ont pu être observées dans les zones humides comme la Bouscarle de Cetti, l'Hirondelle de rivage, le Petit Gravelot, le Pipit farlouse, le Râle d'eau, la Sterne pierregarin.

Enfin, certaines espèces peuvent être observées dans divers endroits et notamment dans les zones plus urbanisées comme les jardins ou les parcs ouverts : Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Moineau domestique, Pic épeichette, Verdier d'Europe.

Parmi ces espèces, la Bouscarle de Cetti est rare en Ile-de-France. Le busard Saint-Martin, le Petit Gravelot et le Râle d'eau sont assez rares.





Bouscarle de Cetti (Photo O. Plantema) et busard Saint Martin



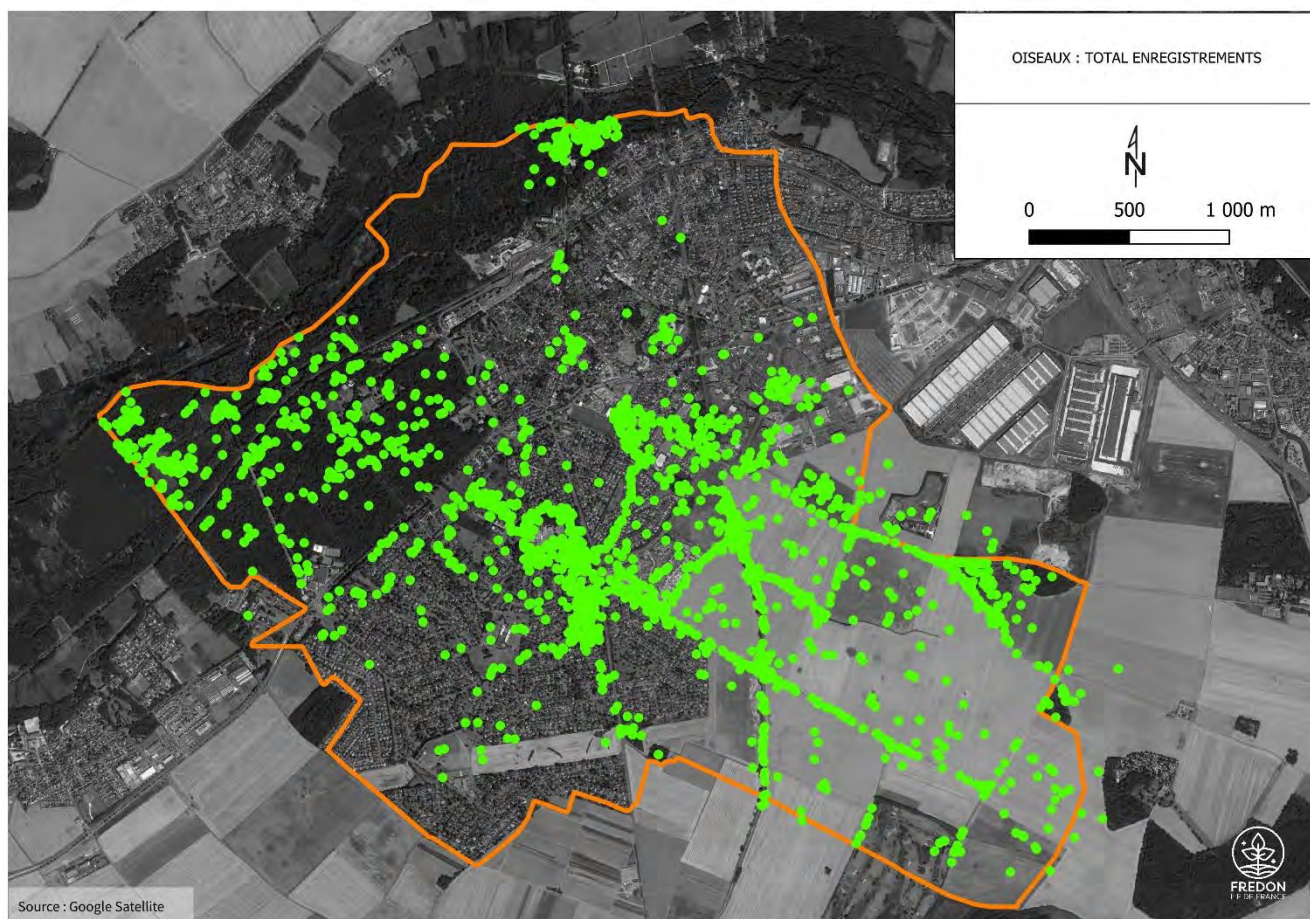
Petit gravelot et râle d'eau

LES ESPECES PATRIMONIALES

Ainsi, 37 espèces d'oiseaux très préoccupantes à l'échelle régionale ont été observées sur le territoire de Mennecey.

Les milieux humides le long de l'Essonne sont des habitats propices pour certaines de ces espèces que l'on trouve en nombre. Le milieu agricole accueille aussi des espèces patrimoniales. Ces oiseaux spécifiques du milieu agricole ont besoin de milieux ouverts telles que les prairies pour chasser et de haies arbustives et arborées pour venir s'y réfugier. Enfin, malgré une moindre richesse spécifique, le milieu urbain accueille des espèces qui se sont adaptées aux conditions de vie particulière des villes.

Ainsi la richesse exceptionnelle en oiseaux du territoire de Mennecey recouvre-t-elle l'ensemble du territoire avec évidemment un spot de biodiversité remarquable dans les marais de l'Essonne.



ODONATES

Les odonates, appelés libellules et demoiselles, sont des insectes dont le cycle de vie s'effectue dans deux milieux : aquatique et terrestre. En effet, si les odonates sont bien visibles à l'état adulte, les larves, elles, sont plus discrètes car elles se développent dans les mares, étangs et rivières. Inféodée aux zones humides, les odonates sont des marqueurs de la bonne santé de ces milieux qui se raréfient d'une manière générale en Ile-de-France.

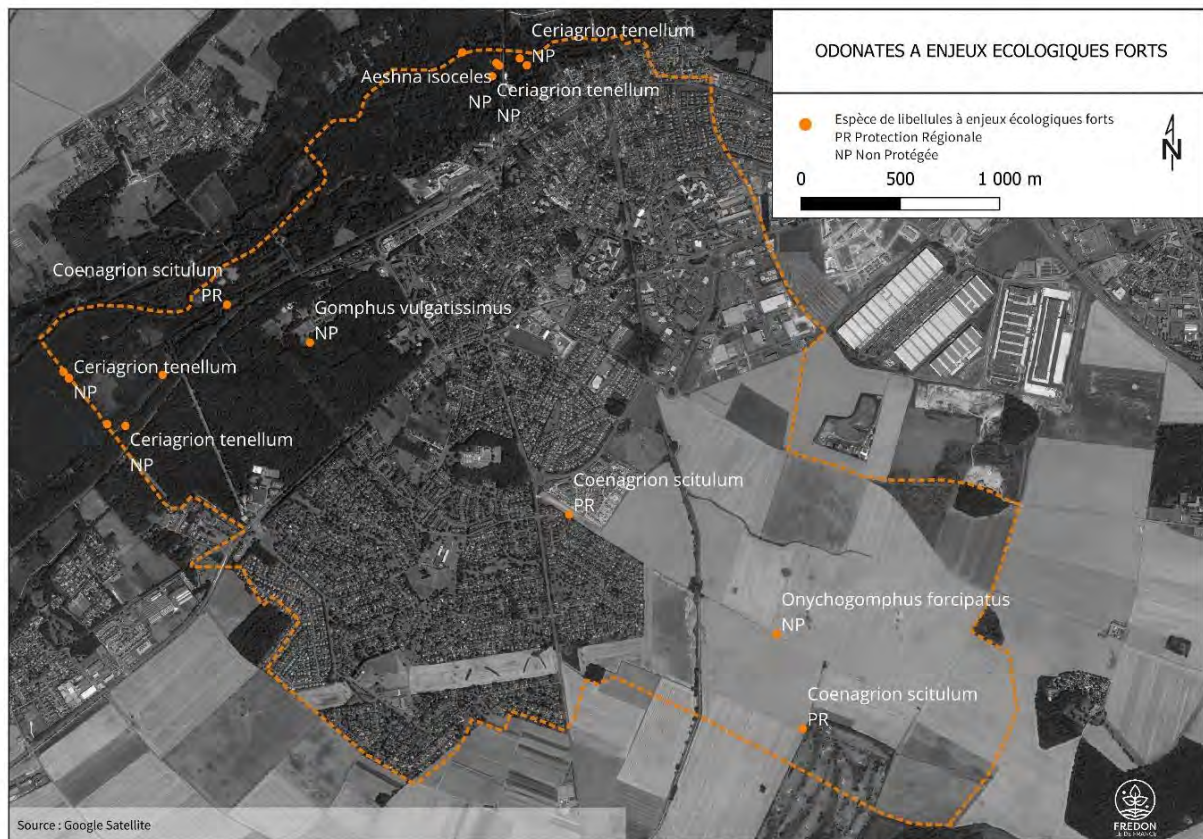
La compilation des 133 données sur les odonates montre qu'à Mennecey 30 espèces ont été observées. En Ile-de-France, 57 espèces sont recensées, la richesse spécifique des odonates de Mennecey s'élève donc à 53%.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
Aeschne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i>	VU	R	ZNIEFF	
Aeschne printanière (L')	<i>Brachytron pratense</i>	LC	PC		
Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC	C		
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	VU	AR	ZNIEFF	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	CC		
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>	EN	R	ZNIEFF	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	C		
Agrion mignon (L')	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	PC		Protection régionale - PR
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC	C		
Anax empereur (L')	<i>Anax imperator</i>	LC	C		
Anax napolitain (L')	<i>Anax parthenope</i>	LC	AC		
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC	C		
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	NT	AC		
Cordulie bronzée (La)	<i>Cordulia aenea</i>	NT	AC		
Crocothémis écarlate (Le)	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	AC		
Gomphe à forceps (Le), Gomphe à pinces (Le)	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	NT	AR	ZNIEFF	
Gomphe joli (Le)	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC	PC		
Gomphe vulgaire (Le)	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	NT	AR	ZNIEFF	
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	LC	PC		
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC	C		
Libellule déprimée (La)	<i>Libellula depressa</i>	LC	C		
Libellule fauve (La)	<i>Libellula fulva</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Naïade au corps vert (La)	<i>Erythromma viridulum</i>	LC	AC		
Naïade aux yeux rouges (La)	<i>Erythromma najas</i>	NT	PC		
Orthétrum bleuissant (L')	<i>Orthetrum coerulescens</i>	VU	AR	ZNIEFF	
Orthétrum réticulé (L')	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	C		
Petite nymphe au corps de feu (La)	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	AC		
Sympétrum fascié (Le)	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	AC		
Sympétrum sanguin (Le)	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	C		

7 espèces à enjeux forts sont recensées :

- l'agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) qui est une espèce protégée en Ile-de-France,
- l'aesche isocèle (*Aeshna isocetes*), l'agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), l'agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), le gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*), le gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*) et l'orthétrum bleissant (*Orthetrum coerulescens*). Ces espèces sont classées sur la liste rouge de l'Ile-de-France soit NT (quasi menacées) soit VU (vulnérables) et jusqu'à EN pour l'agrion joli (en danger). Elles sont soit AR (assez rares), soit (R) rares. Elles sont toutes déterminantes ZNIEFF.

La carte ci-après montre que les espèces à enjeux se trouvent dans les marais de l'Essonne (ce qui est attendu), mais certaines ont été observées en milieu agricole notamment au niveau des mouillères.





Gomphe à pinces, assez rare et quasi menacé en Ile-de-France observé en milieu agricole (photo
FREDON Ile de France)

LEPIDOPTERES

Les lépidoptères, appelés le plus souvent papillons, sont des insectes ayant des ailes portant des petites « écailles » dont les couleurs variables forment des motifs parfois très appréciés. Les papillons peuvent être classés en deux groupes : les papillons de jour (avec les rhopalocères et les zygènes) et les papillons de nuit.

337 observations ont été analysées.

RHOPALOCERES

En Ile-de-France, on compte 119 espèces de rhopalocères. A Mennecey, **31** espèces ont été observées. Soit environ 26% de la richesse spécifique de l'Ile-de-France.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	C		
Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	C		
Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	C		
Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	C		
Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L')	<i>Cacyreus marshalli</i>	LC	RR		
Carte géographique (La), Jaspé (Le)	<i>Araschnia levana</i>	LC	AC		
Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	C		
Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	<i>Aricia agestis</i>	LC	AC		
Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	AC		
Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	<i>Melanargia galathea</i>	LC	C	ZNIEFF	
Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	C		
Flambé (Le)	<i>Iphiolides podalirius</i>	NT	AC	ZNIEFF	Protection régionale - PR
Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	<i>Polygonia c-album</i>	LC	CC		
Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	PC		Protection régionale - PR
Hespérie de la Houque (L'), Thaumás (Le), Bande noire (La)	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC	PC		
Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	PC		

de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')					
Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	<i>Maniola jurtina</i>	LC	CC		
Nacré de la Ronce (Le), Nacré lilacé (Le), Nacré lilas (Le), Daphné (Le), Grande Violette (La)	<i>Brenthis daphne</i>	LC	AR		
Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	<i>Aglais io</i>	LC	CC		
Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	<i>Limenitis camilla</i>	LC	AC	ZNIEFF	
Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	<i>Aglais urticae</i>	LC	CC		
Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	<i>Pieris rapae</i>	LC	C		
Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	<i>Pieris brassicae</i>	LC	C		
Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	<i>Pieris napi</i>	LC	C		
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	LC	AC		
Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	<i>Argynnis paphia</i>	LC	C		
Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	<i>Pararge aegeria</i>	LC	CC		
Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphé des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>	LC	CC		
Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	CC		
Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	<i>Papilio machaon</i>	LC	C		
Técla du Bouleau (La), Thècle du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)	<i>Thecla betulae</i>	LC	AR		

Les espèces sont toutes classées sur la liste rouge d'Ile-de-France LC (préoccupation mineure), à l'exception du flambé (*Iphiclides podalirius*) qui, lui, est classé NT (quasi menacée). Deux espèces sont protégées en Ile-de-France : le flambé (*Iphiclides podalirius*) et la grande tortue (*Nymphalis polychloros*).

Le flambé a été observé en plusieurs endroits dans Mennecy, tandis que la grande tortue a été observée au niveau d'un petit bois sur le linéaire de l'aqueduc.



Le flambé, protégé en Ile-de-France a pour plante hôte larvaire des arbustes tels l'aubépine et le prunellier

Le flambé et la grande tortue sont deux papillons dont les chenilles se développent sur des arbres et arbustes. Le flambé adulte est attiré par les fleurs et on le voit butiner dans les milieux assez ouverts comme les friches, les vergers et les jardins. La grande tortue adulte a une préférence pour les milieux humides.

Le demi deuil, *Melanargia galathea*, lui a pour plante hôte les poacées (anciennement graminées) et se rencontre volontiers dans les prairies.

HETERO CERES

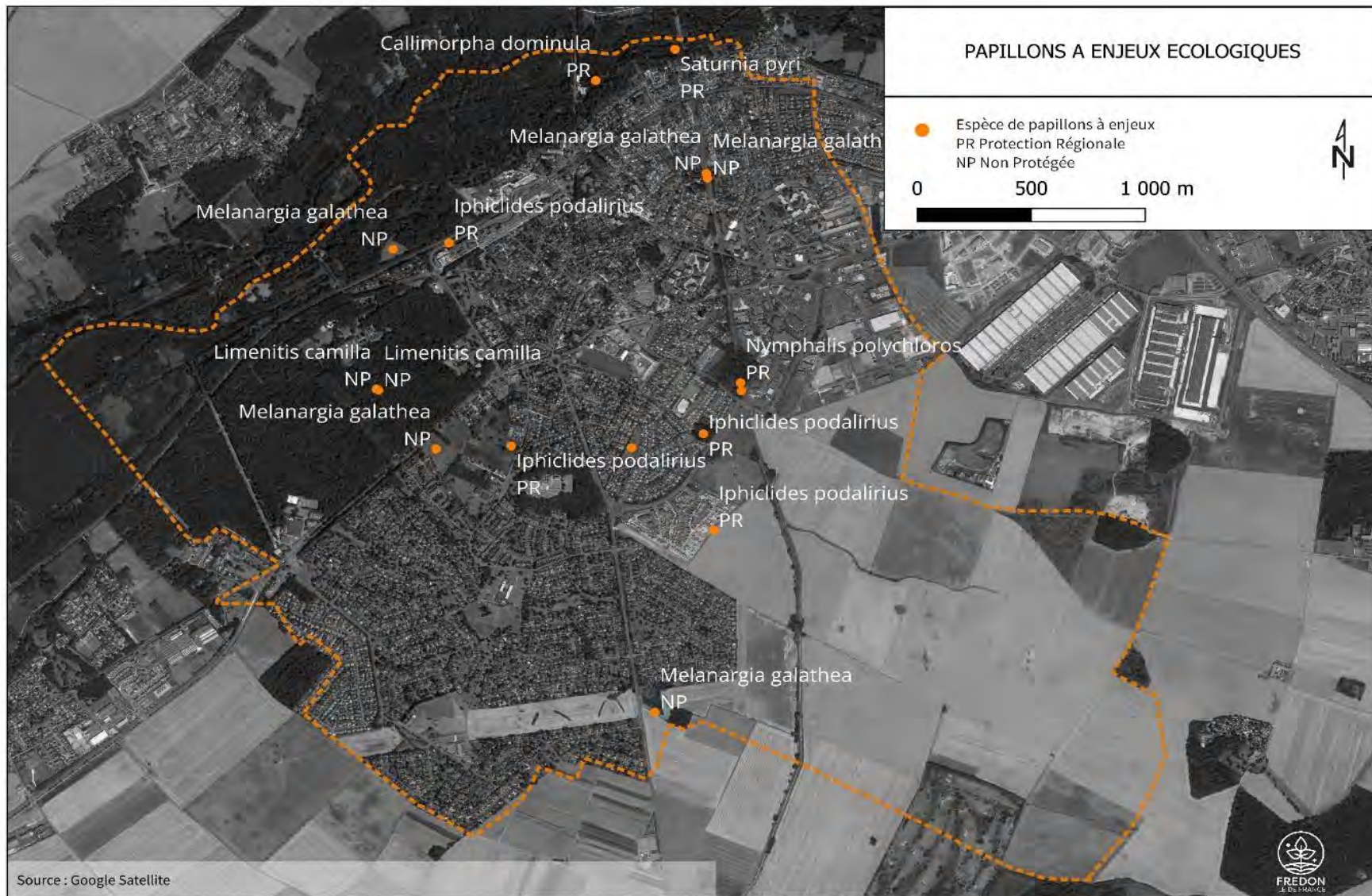
Les papillons de nuit forment un très grand groupe beaucoup plus diversifié que les papillons de jour. Par exemple en France métropolitaine, on dénombre environ 5000 espèces de papillons de nuit contre environ 330 espèces de papillons de jour. Ces espèces d'hétérocères passent souvent inaperçues.

A Mennecy, 29 espèces de papillons de nuit ont été identifiées, dont deux protégées en Ile-de-France : l'écaille marbrée (*Callimorpha dominula*) et le grand paon de nuit (*Saturnia pyri*).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
<i>Acronicta rumicis</i>	Noctuelle de la patience				
<i>Agriphila tristella</i>					
<i>Agrotis puta</i>	Noctuelle des Renouées		CC		
<i>Autographa gamma</i>	Gamma				
<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille marbrée		AR		Protection régionale - PR
<i>Calliteara pudibunda</i>	Pudibonde (Patte étendue)				
<i>Cossus cossus</i>	Cossus gâte-bois		AR		
<i>Cybosia mesomella</i>	Eborine				
<i>Elophila nymphaeata</i>					
<i>Epirrhoe alternata</i>	Alternée		CC		
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée				
<i>Euproctis similis</i>	Cul doré				
<i>Euthrix potatoria</i>	Buveuse		CC		
<i>Hemaris fuciformis</i>	Sphinx gazé				
<i>Lycia hirtaria</i>	Lycia hirtaria				
<i>Lymantria dispar</i>	Bombyx disparate				
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx		CC		
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-sphinx				
<i>Mecyna asinalis</i>					
<i>Nymphula nitidulata</i>					
<i>Orgyia antiqua</i>	Etoilée				
<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	Ecaille cramoisie				
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'Epilobe				
<i>Pyrausta purpurali</i>					
<i>Pyrausta purpuralis</i>	Pyrale pourprée				
<i>Saturnia pyri</i>	Grand Paon de nuit		R		Protection régionale - PR
<i>Sesia apiformis</i>	Sésie apiforme		C		
<i>Shargacucullia verbasci</i>	Brèche (La)		C		
<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Ecaille tigrée				



Grand paon de nuit papillon de nuit, protégé en Ile-de-France



INSECTES AUTRES QUE ODONATES ET LEPIDOPTERES

Le groupe des insectes est le plus important des groupes d'animaux. En France métropolitaine, on en compterait plus de 40 000 espèces.

A Mennecy, 48 observations ont été faites permettant l'identification de 33 espèces autre que les odonates et les lépidoptères.

Nom vernaculaire	Ordre	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF/ Directive habitat	Réglementation
Galéruque bleue	Coleoptera	<i>Agelastica alni</i>				
Taupin acajou	Coleoptera	<i>Athous haemorrhoidalis</i>				
Carabe doré	Coleoptera	<i>Carabus auratus</i>		AR		
	Diptera	<i>Chrysops caecutiens</i>				
Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu	Coleoptera	<i>Coccinella septempunctata</i>		CC		
Corée marginée	Hemiptera	<i>Coreus marginatus</i>				
	Coleoptera	<i>Elaphrus cupreus</i>		C		
	Hemiptera	<i>Enoplops scapha</i>				
Ephémère à trois filets & ailes tachetées	Ephemeroptera	<i>Ephemera vulgata</i>				
Grillon bordelais, Grillon d'été	Orthoptera	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	LC	R		
Ciseau, Patineur, Araignée d'eau, Gerris lacustre	Hemiptera	<i>Gerris lacustris</i>				
Punaise arlequin	Hemiptera	<i>Graphosoma italicum</i>				
Coccinelle asiatique	Coleoptera	<i>Harmonia axyridis</i>		CC		
	Coleoptera	<i>Hemicrepidius hirtus</i>				
Punaise américaine du pin, Punaise du pin, Leptoglosse américain	Hemiptera	<i>Leptoglossus occidentalis</i>				
Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué	Orthoptera	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC	AC		
	Coleoptera	<i>Liophloeus tessulatus</i>		C		
Charançon de la carotte, Charançon couronné	Coleoptera	<i>Liparus coronatus</i>		AC		
Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant	Coleoptera	<i>Lucanus cervus</i>		AC	Directive Habitat - Annexe II	
Mante religieuse	Mantodea	<i>Mantis religiosa</i>	LC	AC		Protection régionale - PR
Staphylin odorant	Coleoptera	<i>Ocypus olens</i>				

Oedipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, Oedipode bleue, Oedipode bleuâtre	Orthoptera	<i>Oedipoda caerulea</i>	LC	AC		Protection régionale - PR
	Coleoptera	<i>Otiorhynchus tenebricosus</i>		R		
Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère	Orthoptera	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	LC	C		
Téléphore fauve	Coleoptera	<i>Rhagonycha fulva</i>				
	Coleoptera	<i>Sospita vigintiguttata</i>		RR	ZNIEFF	
	Diptera	<i>Sphaerophoria scripta</i>				
	Hemiptera	<i>Stagonomus venustissimus</i>				
Tétrix riverain, Tétrix subulé, Tétrix subulée, Criquet à corselet allongé	Orthoptera	<i>Tetrix subulata</i>	LC	AR		
Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	Orthoptera	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	CC		
Minotaure (Le), Minotaure typhée	Coleoptera	<i>Typhaeus typhoeus</i>		C		
Frelon d'Europe, Frelon, Guichard	Hymenoptera	<i>Vespa crabro</i>				
Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique	Hymenoptera	<i>Vespa velutina nigrithorax</i>				Interdiction d'introduction

Deux espèces protégées en Ile-de-France ont été recensées : la mante religieuse (*Mantis religiosa*) et l'œdipe turquoise (*Oedipoda caerulescens*).

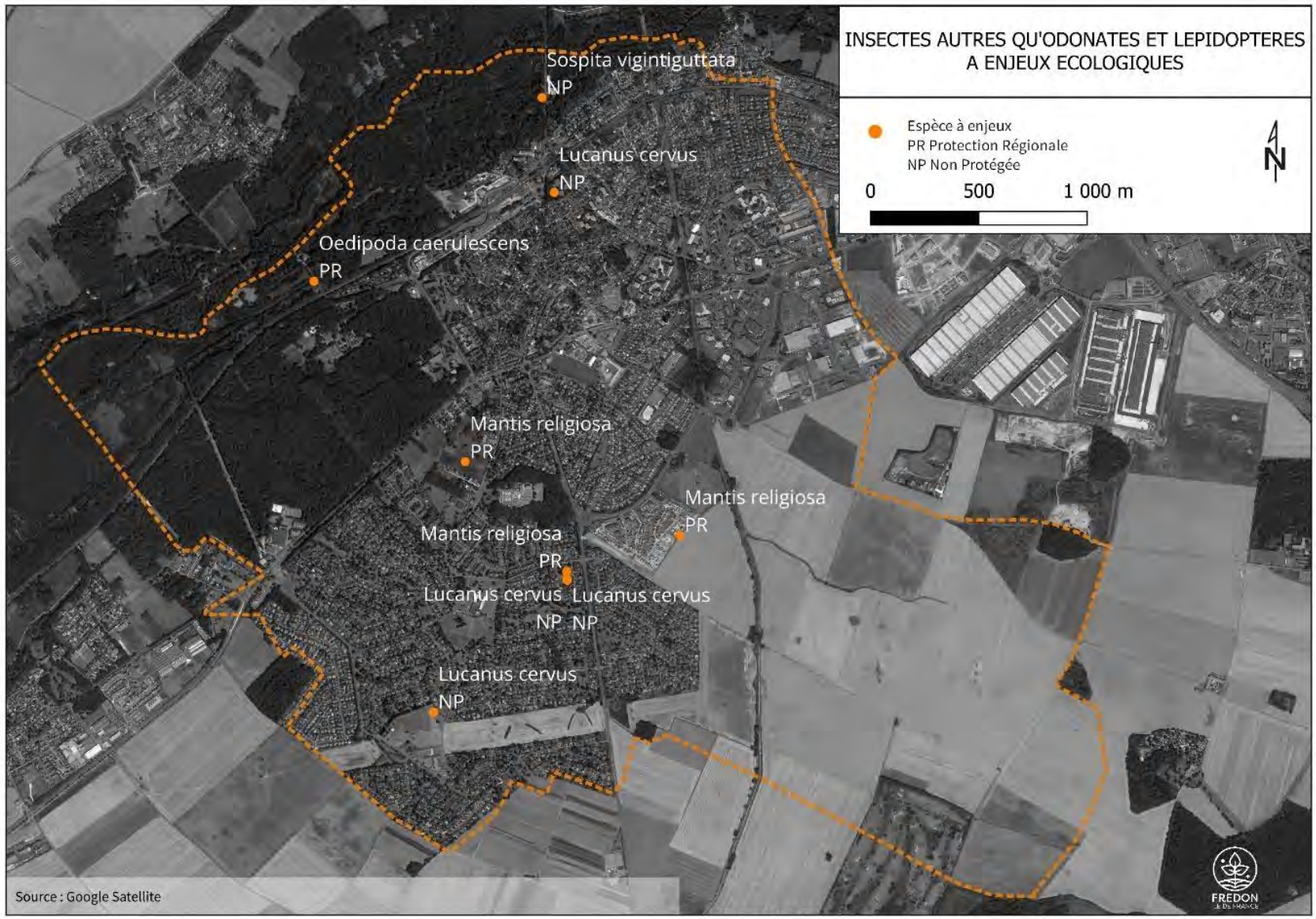
Deux autres espèces sont patrimoniales : *Sospita vigintiguttata* déterminante ZNIEFF et le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) concerné par la Directive Habitats Annexe II.



La mante religieuse apprécie les milieux où la strate herbacée est développée. On peut aussi la retrouver en lisière des bois.



Cerf-volant mâle. La larve mange le bois mort des vieux arbres en forêt ou dans les boisements, avec les mesures de sécurité adaptées.



REPTILES ET AMPHIBIENS

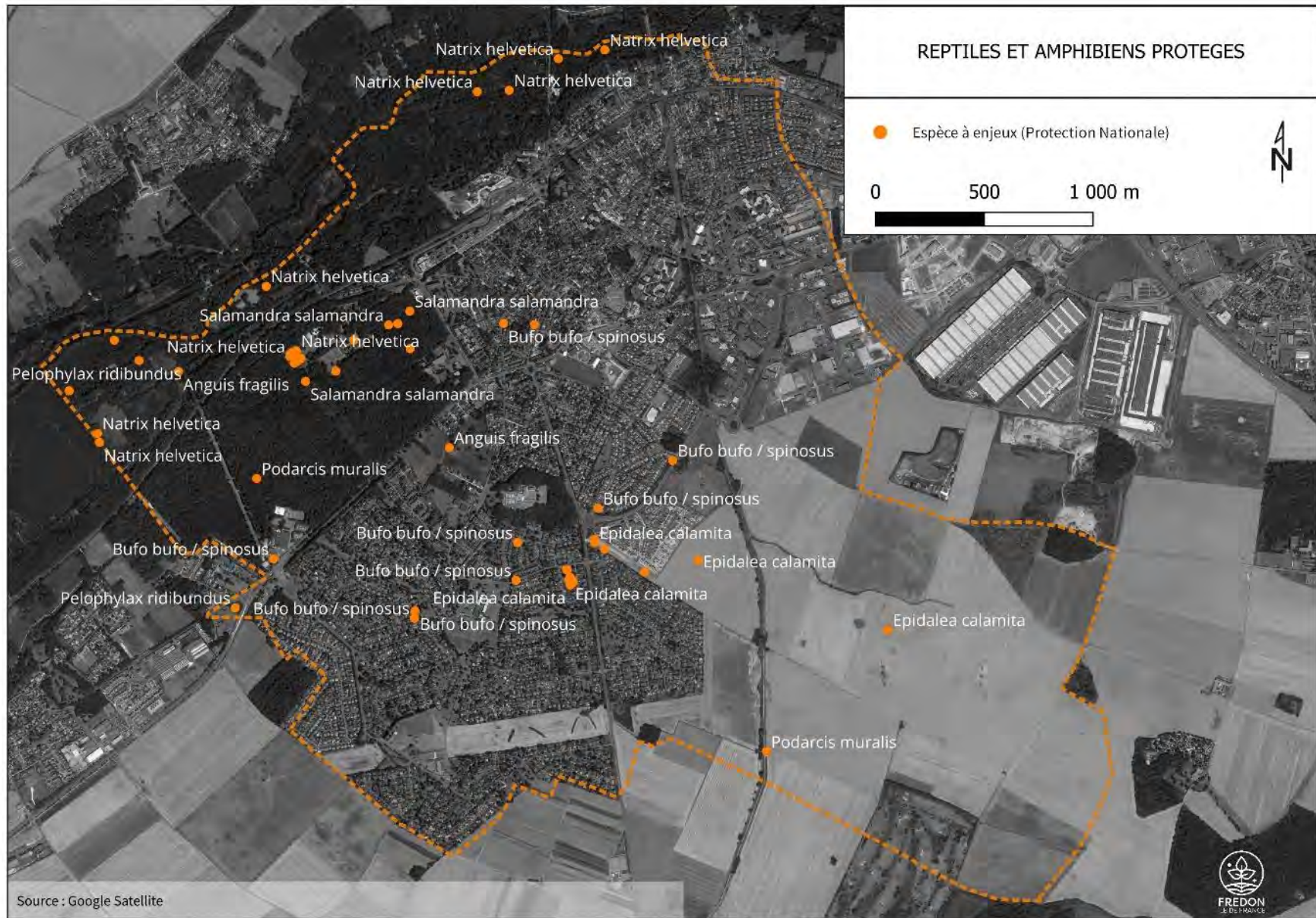
En France métropolitaine, les « reptiles » rassemblent les serpents, les lézards et les tortues. Quant aux amphibiens, ils regroupent les grenouilles, les crapauds, les tritons et les salamandres. L'herpétologie est l'étude de ces deux groupes. En Ile-de-France, on y dénombre 27 espèces. A Mennecy, environ 200 données concernent ces groupes d'animaux.

10 espèces ont été recensées dont 9 sont protégées au niveau national. Une espèce est une espèce exotique envahissante réglementée : la tortue de Floride, *Trachemys scripta*.

La liste rouge des reptiles et amphibiens Ile-de-France est en cours de validation, mais déjà des travaux ont été publiés fin 2022 qui permettent ainsi de remplir la colonne LR Idf (liste rouge de l'Ile-de-France) du tableau ci-après.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Idf	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF/ Directive habitat	Réglementation
Couleuvre helvétique (La)	<i>Natrix helvetica</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Crapaud calamite (Le)	<i>Epidalea calamita</i>	EN	R	ZNIEFF	Protection nationale - PN
Grenouille agile (La)	<i>Rana dalmatina</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Grenouille rieuse (La)	<i>Pelophylax ridibundus</i>	NA	C		Protection nationale - PN
Grenouille verte (La), Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	DD	C		Protection nationale - PN
Lézard des murailles (Le)	<i>Podarcis muralis</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Orvet fragile (L')	<i>Anguis fragilis</i>	LC	C		Protection nationale - PN
Salamandre tachetée (La)	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	AR		Protection nationale - PN
Trachémyde écrite (La), tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	NA			Interdiction d'introduction
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	C		Protection nationale - PN

Le crapaud calamite (*Epidalea calamita*) est une espèce classée en danger sur la liste rouge en Ile-de-France. Trouvée au niveau des mouillères, sa présence a sans doute contribué à la création de la ZNIEFF de type 1 décrite dans la partie des zones à enjeux.



MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

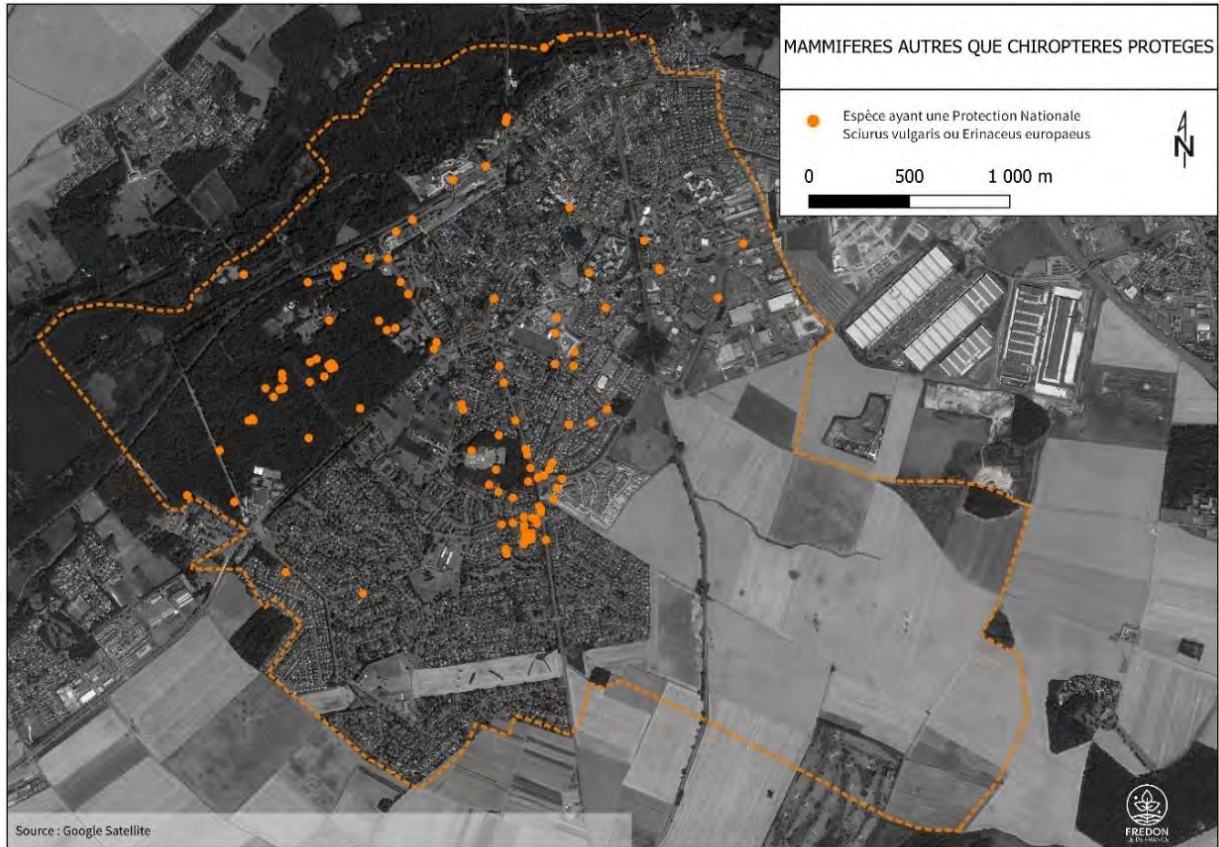
En France métropolitaine, on compte 82 espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères).

298 observations ont été faites à Mennecey. Elles ont permis d'identifier 16 espèces.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR F	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF/ Convention de Berne	Réglementation
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	LC	R	ZNIEFF	
Blaireau européen, Blaireau	<i>Meles meles</i>	LC	AR	BERN	
Bœuf domestique, Vache domestique	<i>Bos taurus</i>				
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	LC	C		
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	LC	C	BERN	
Chevreuril européen, Chevreuril, Brocard (mâle), Chevrete (femelle)	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	C	BERN	
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	C	BERN	PN
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	C	BERN	PN
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	LC	RR	ZNIEFF	
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT	C		
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	C		
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	LC	C	BERN	
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	NA	C		Interdiction d'introduction
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	C		
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC	C		
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	LC	C		

Deux espèces sont protégées en France : l'écureuil (*Sciurus vulgaris*) et le hérisson (*Erinaceus europaeus*). Ces deux espèces se retrouvent sur l'ensemble du territoire de Mennecey.

Le lapin de garenne est classé par l'UICN France comme une espèce quasi menacée. En effet les populations diminuent drastiquement du fait de maladies mais aussi de la destruction et dégradation des habitats. Une espèce est exotique envahissante réglementée : le ragondin (*Myocastor coypus*).



Les menaces pèsent sur le hérisson : destruction de son habitat, pesticides, collisions routières...

CHIROPTERES

Les chiroptères appelés chauves-souris sont des mammifères volants.

Sur le territoire de Mennecey, 94 observations ont été faites.

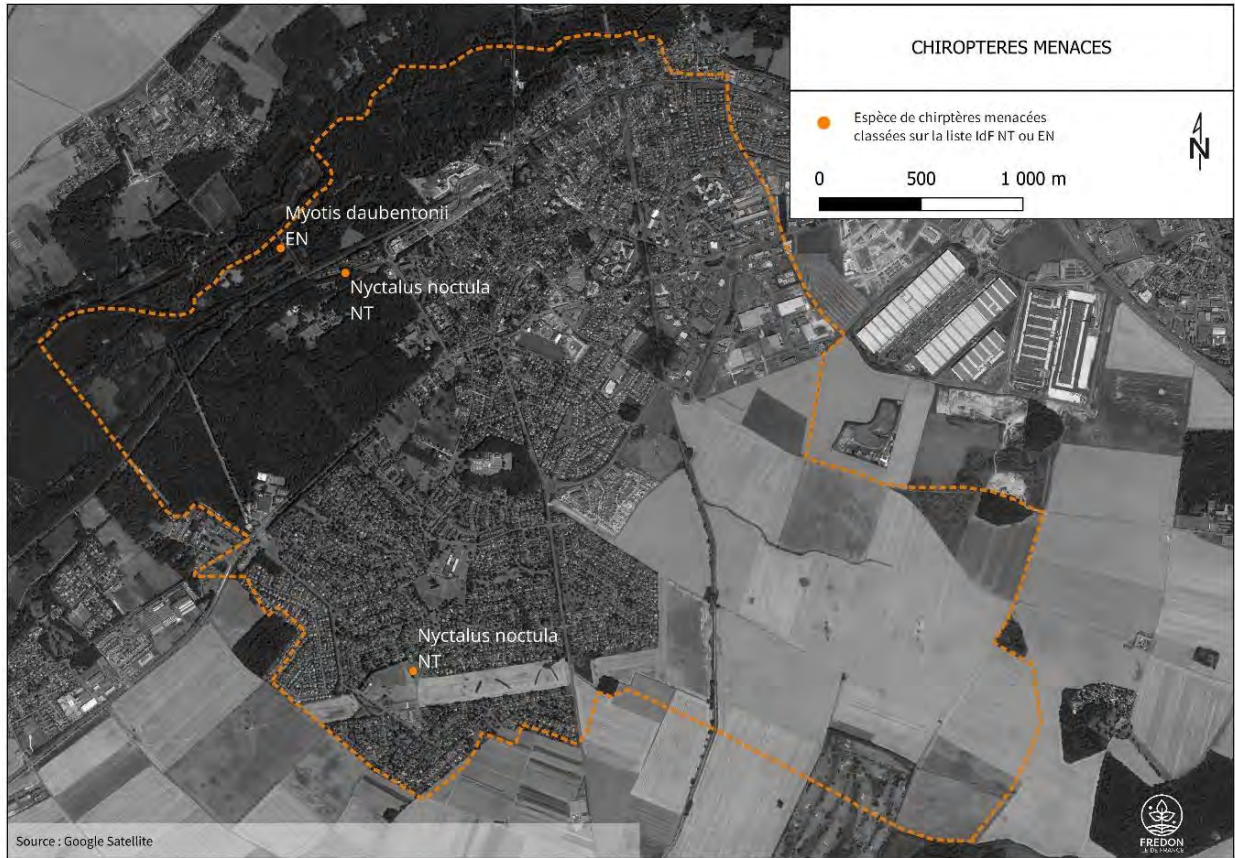
Parmi les 22 espèces présentes en Ile-de-France (toutes protégées au niveau national), 4 ont été contactées sur le territoire de Mennecey.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Idf	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF/ Convention	Réglementation
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	NT	C	ZNIEFF Convention de Berne	Protection nationale -PN
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	C	ZNIEFF Convention de Bonn	Protection nationale -PN
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	EN	C	ZNIEFF Convention de Bonn	Protection nationale -PN
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	NT	AR	ZNIEFF Convention de Bonn	Protection nationale -PN

Seule, la pipistrelle de Kuhl est classée sur la liste rouge Ile de France LC, soit de préoccupation mineure.

La pipistrelle commune et la noctule commune sont classées quasi menacées (NT). Quant au murin de Daubenton, c'est une espèce classée sur la liste rouge de l'Ile-de-France EN, soit en danger. C'est une espèce de chauve-souris inféodée aux milieux humides. Le murin de Daubenton est capable de chasser des proies au niveau de la surface de l'eau. En Ile-de-France, c'est la seule espèce « pêcheuse ».

La dernière donnée de contact avec le Murin de Daubenton date de 2009. Il conviendrait de réaliser un inventaire pour s'assurer de la présence actuelle de cette espèce dans le marais de l'Essonne sur le territoire de Mennecey.



IV) DONNEES FLORE ET HABITATS

FLORE

Depuis 2009, sur la commune de Mennecy, environ 1400 observations d'espèces de plantes vasculaires appelées trachéophytes ont été faites. Elles révèlent 364 espèces végétales. En Ile-de-France, on compte plus de 1500 espèces végétales indigènes et naturalisées.

Les espèces observées sur le territoire de Mennecy sont présentées en annexe 2

ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

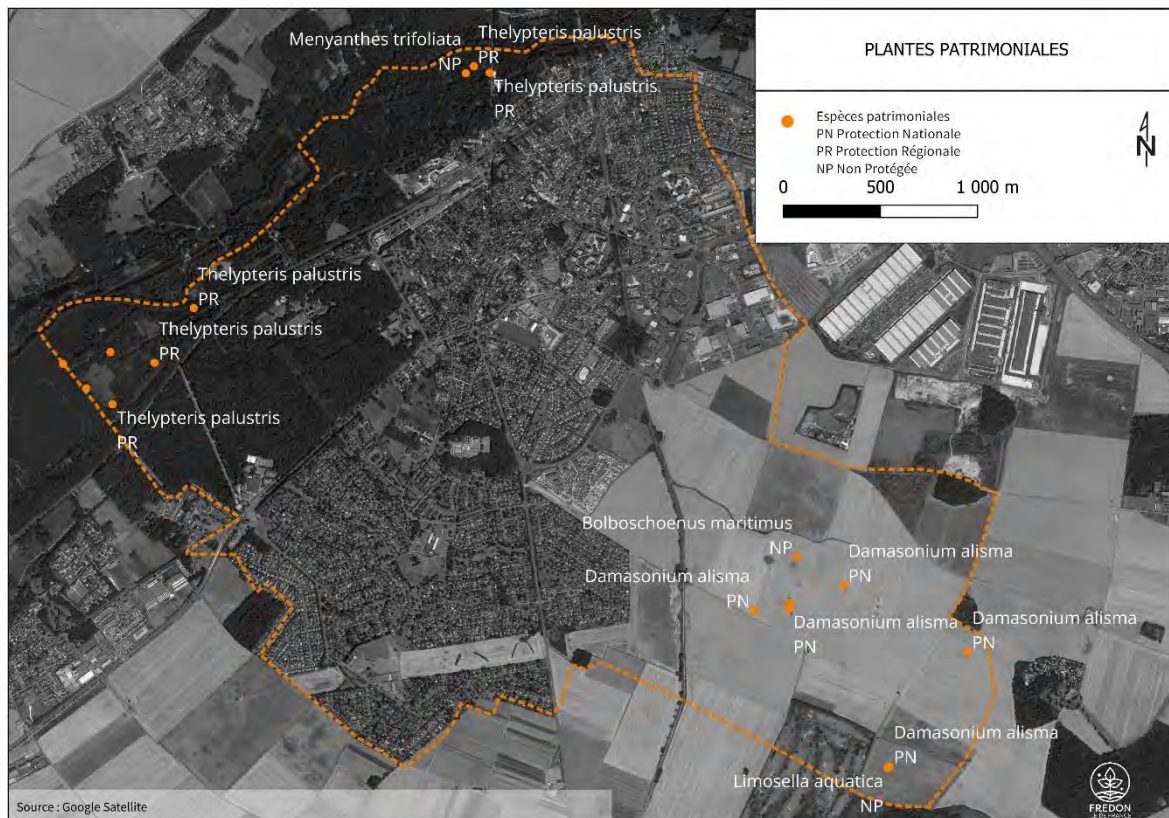
Certaines espèces végétales présentent des enjeux écologiques forts. Elles ont conduit à la création de ZNIEFF. L'étoile d'eau (*Damasonium alisma*) est une plante très rare qui est classée en danger sur la liste rouge d'Ile-de-France. Elle est par ailleurs protégée au niveau national. Elle est typique d'un milieu particulier qui sont les mouillères des mares souvent agricoles dont le niveau de l'eau est très variable au cours de l'année allant jusqu'à l'assèchement complet du milieu parfois sur plusieurs mois.

La fougère des marais est aussi une plante rare qui est protégée en Ile-de-France, elle se trouve au niveau des marais de l'Essonne.

De même, les plantes potamot à feuilles perfoliées, renoncule en crosse, mouron d'eau et trèfle d'eau sont des plantes très rares en Ile-de-France de milieux aquatiques ou humides. Elles sont déterminantes ZNIEFF.

Le tableau ci-après présente les espèces patrimoniales.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
Étoile d'eau, Damasonie étoilée	<i>Damasonium alisma</i>	EN	RRR	ZNIEFF	Protection nationale PN
Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	<i>Thelypteris palustris</i>	LC	R	ZNIEFF	Protection régionale PR
Limoselle aquatique	<i>Limosella aquatica</i>	EN	RRR	ZNIEFF	
Molène noire, Cierge maudit	<i>Verbascum nigrum</i>	NT	RR		
Potamot à feuilles perfoliées	<i>Potamogeton perfoliatus</i>	NT	RR	ZNIEFF	
Renoncule divariquée, Renoncule en crosse	<i>Ranunculus circinatus</i>	VU	RR	ZNIEFF	
Samole de Valerand, Mouron d'eau	<i>Samolus valerandi</i>	NT	R	ZNIEFF	
Scirpe maritime, Rouche	<i>Bolboschoenus maritimus</i>		RRR		
Trèfle d'eau, Ményanthe	<i>Menyanthes trifoliata</i>	VU	RR	ZNIEFF	



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'hydrocotyle fausse renoncule et l'ailante glanduleux sont deux espèces exotiques envahissantes réglementées. Il est interdit de les introduire dans les milieux naturels, et les gestionnaires sont invités à mettre en œuvre des actions de lutte.

L'hydrocotyle fausse renoncule est une plante amphibie qui se développe principalement en milieu aquatique dans les courants faibles. Elle est très rare en France et en Ile-de-France, mais Mennecey se situe sur un foyer important.

L'ailante glanduleux a été commercialisé et planté dans les parcs et jardins. Cette espèce est aujourd'hui assez commune en Ile-de-France. Sa propagation par graine ou rejet rend sa gestion difficile.

Le CBNBP a élaboré une liste de plantes exotiques envahissantes hiérarchisée. Celle-ci a été réactualisée fin 2022.

Il est indiqué dans le tableau qui va suivre que le laurier palme est assez rare en Ile-de-France. Il faut comprendre que les relevés floristiques sont souvent effectués en milieux naturels, or le laurier palme est très utilisé en milieu urbain notamment pour la création des haies. C'est pourquoi son statut de rareté en Ile-de-France est assez rare (AR). En réalité à Mennecey, cet arbuste est commun dans les parcs et jardins.

12 espèces sont classées plantes exotiques envahissantes avérées :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rareté Idf	Réglementation
Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailante	<i>Ailanthus altissima</i>	AC	Interdiction d'introduction
Cerisier acide, Griottier	<i>Prunus cerasus</i>		
Élodée à feuilles étroites, élodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>	R	
Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	<i>Acer negundo</i>	AR	
Laurier-cerise, Laurier-palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	AR	
Hydrocotyle fausse renoncule, Hydrocotyle à feuilles de Renoncule	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	RRR	Interdiction d'introduction
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>	AR	
Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	<i>Galega officinalis</i>	AR	
Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	<i>Phytolacca americana</i>	R	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	C	
Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i>	CCC	
Solidage du Canada, Gerbe-d'or	<i>Solidago canadensis</i>	C	

Le CBNBP prolonge sa liste de plantes exotiques envahissantes avérées en Ile-de-France, par une liste d'espèces qui sont potentiellement envahissantes. Les espèces observées à Mennecy concernées par ce statut sont rassemblées dans le tableau qui suit.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rareté Idf
Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	<i>Bidens frondosa</i>	AR
Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>	C
Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	CCC
Séneçon sud-africain	<i>Senecio inaequidens</i>	AR
Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	<i>Symphoricarpos albus</i>	AR
	<i>Erigeron annuus</i>	C

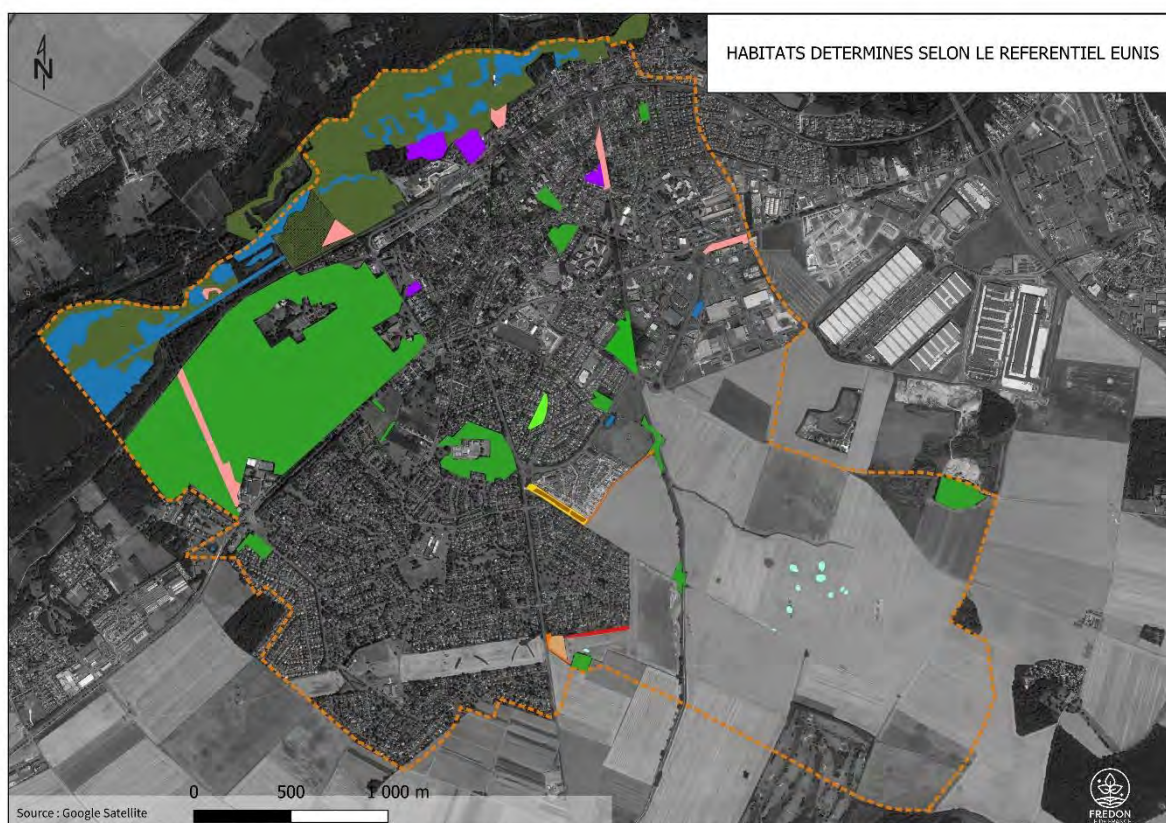
Outre les deux espèces réglementées, toutes ces espèces pourraient faire l'objet d'actions de lutte. Mais, en amont, un travail pour empêcher l'implantation de ces espèces serait nécessaire. Diminuer l'introduction de plantes exotiques envahissantes et la propagation de celles-ci est

d'autant plus important que Mennecy accueille sur son territoire des milieux exceptionnels qu'il convient de protéger.

HABITATS

HABITATS NATURELS

Les habitats naturels ou semi naturels peuvent être déterminés grâce à l'étude de la végétation. Ici 16 ont été identifiés. Ils figurent sur la carte ci-après.

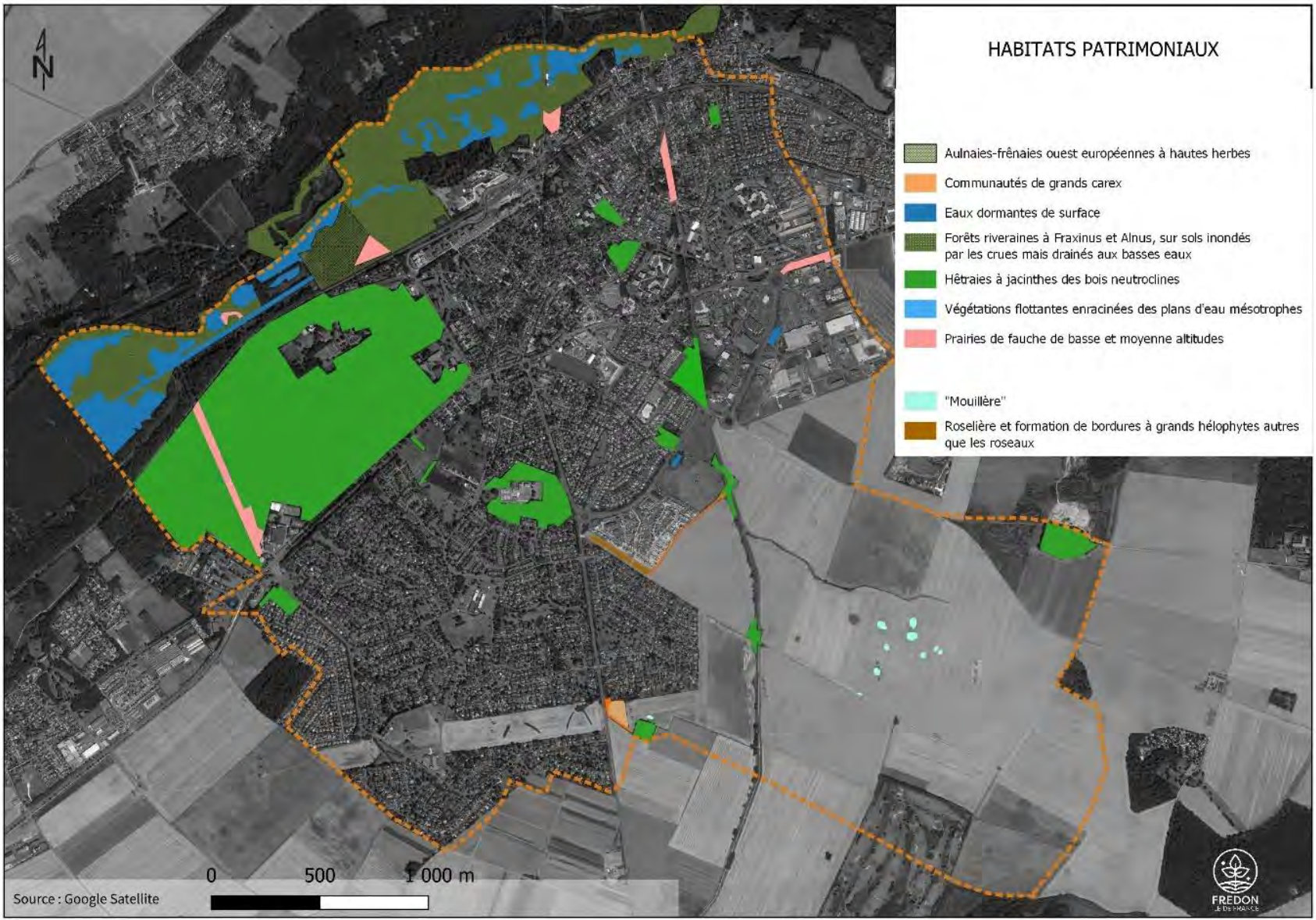


- Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisement récemment abattus, sables initiaux de bois
- Aulnaies-frênaies ouest européennes à hautes herbes
- Communautés de grands carex
- Eaux dormantes de surface
- Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par els crues mais drainés aux basses eaux
- Hêtraies à jacinthes des bois neutroclines
- Petits jardins ornementaux et domestiques
- Plantations de Populus
- Végétations flottantes enracinées des plans d'eau mésotrophes
- Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
- Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère
- Communauté d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines
- Friches, jachères, ou terres arables récemment abandonnées
- Pâturage permanent mésotrophe et prairie de post-pâturage
- Roselière et formation de bordures à grands hélrophytes autres que les roseaux
- Terres arables à monocultures extensives

HABITATS PATRIMONIAUX

Certains habitats peuvent être qualifiés de patrimoniaux soit parce qu'ils sont soumis à une réglementation spécifique telles les zones humides, soit parce qu'ils sont ciblés par la directive européenne habitats-faune-flore. Enfin, nous avons ici souhaité faire apparaître l'habitat « Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes » car cet habitat peut contribuer fortement au bon fonctionnement de la sous trame herbacée de la région Ile-de-France.

Nom EUNIS	Code Eunis	Caractéristique des zones humides au sens de la réglementation	Directive habitats faune flore
Aulnaies-frênaies ouest européennes à hautes herbes	G1.2132	ZH	91E0
Communautés de grands carex	D5.24	ZH	Non Concerné
Communauté de grands Carex – magnocariçaies	D5.21	ZH	Non Concerné
Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies (milieu appelé communément mouillère)	C3.51	ZH	3130
Roselière et formation de bordures à grands hélophytes autres que les roseaux	C3.2	ZH	Non Concerné
Végétations flottantes enracinées des plans d'eau mésotrophes	C1.24	ZH	Non Concerné
Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	G1.21		91E0
Hêtraies à jacinthes des bois neutroclines	G1.6322		9130
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.22		Non Concerné





Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies, appelés communément mouillère, code EUNIS C3.5 (photo : Judith AUBURTIN)



Communauté de grands Carex – magnocariçaies, code EUNIS D5.21 (photo : Judith AUBURTIN)



Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes, code EUNIS E2.22 (photo : Judith AUBURTIN)



Fromental élevé, Arrhenatherum elatius (photo : Judith AUBURTIN)



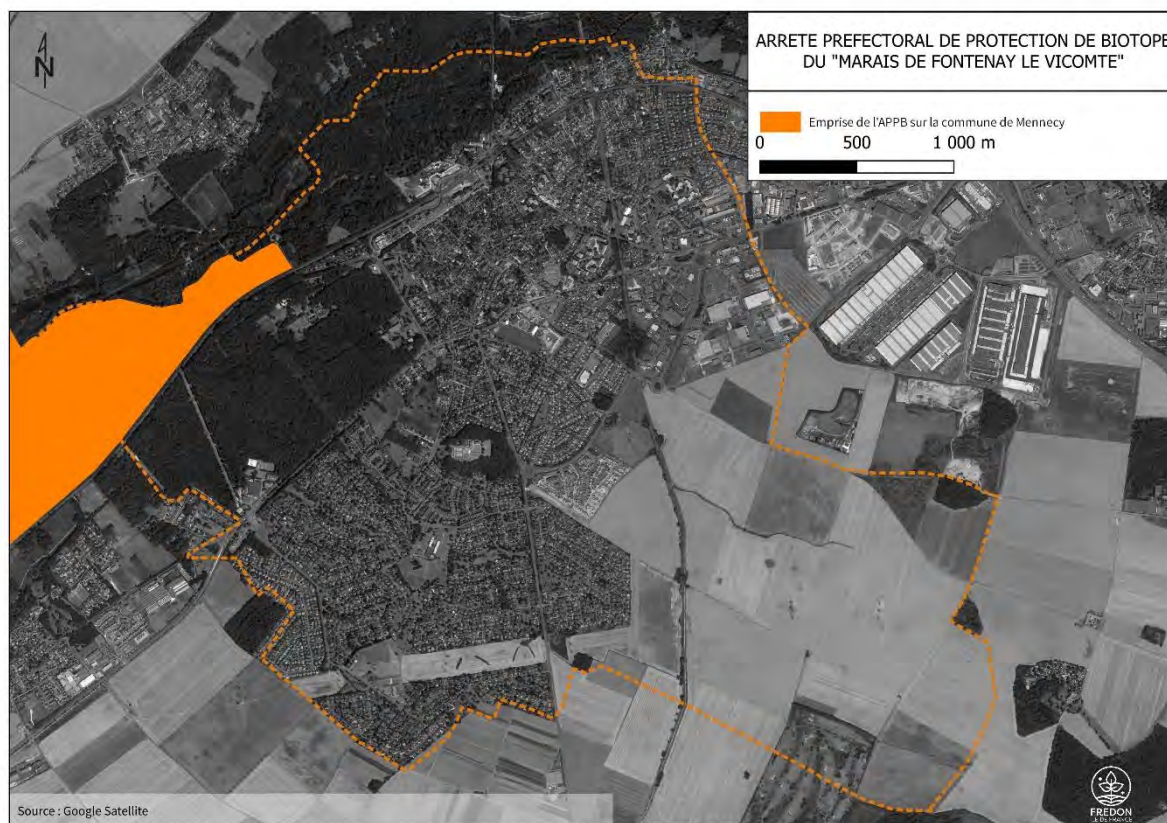
Roselières et formations de bordures à grands hélrophytes autres que les roseaux, code EUNIS C3.2 (photo : Judith AUBURTIN)

Certains habitats patrimoniaux de Mennecey bénéficient de mesures fortes de protection à travers la définition d'aires protégées.

V) LES AIRES PROTEGEES

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

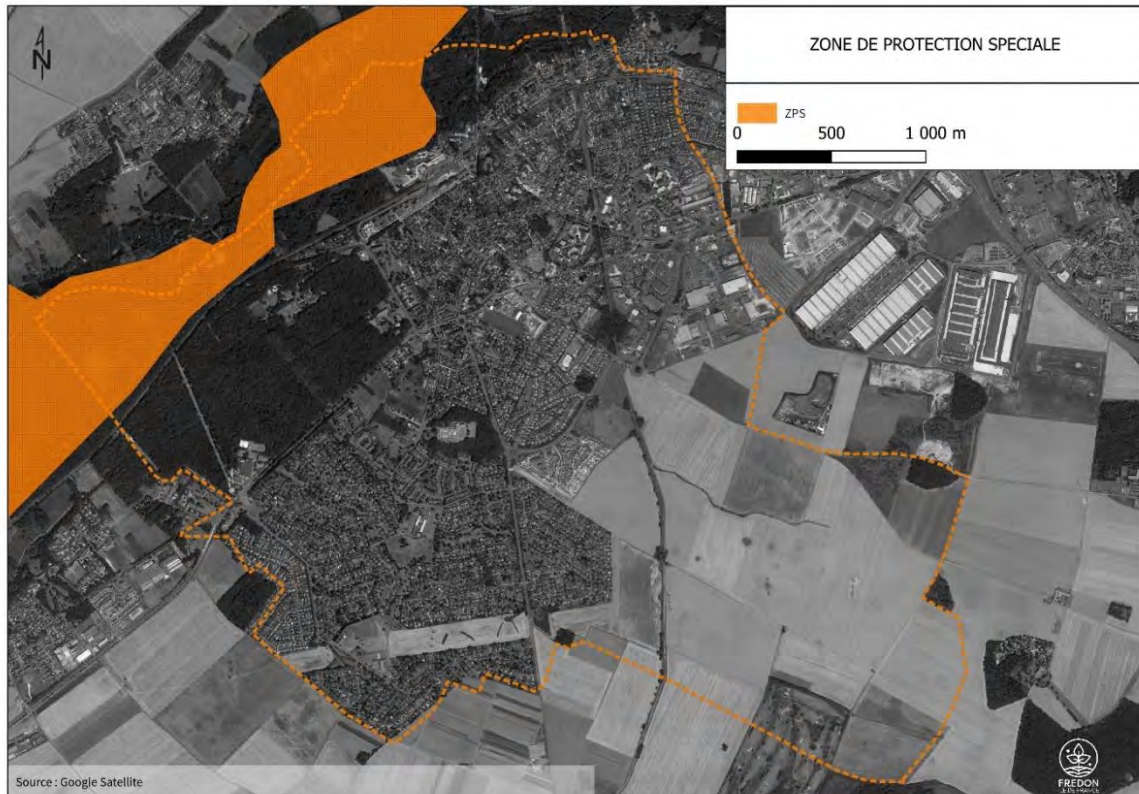
L'arrêté préfectoral de protection de biotope n°943933 du 19 septembre 1994 portant protection du biotope du « Marais de Fontenay-le-Vicomte » est situé sur les territoires des communes de Vert-le-Petit, Echarcon, Mennecey et Fontenay-le-Vicomte. Ce dispositif réglementaire fort permet de protéger les espèces dans leur milieu.



ZONE DE PROTECTION SPECIALE (DIRECTIVE OISEAUX) ET ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE)

Une partie du territoire de Mennecey contribue au réseau Natura 2000 dont l'échelle est européenne.

Ainsi depuis 1996, une zone de protection spéciale a été définie, nommée Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR1110102). Outre les habitats d'intérêt communautaire (les forêts alluviales, les marais calcaires à *Cladium mariscus*, les mégaphorbiaies eutrophes, les lacs eutrophes naturels et les tourbières basses alcalines), la zone abrite un couple nicheur de balbuzards pêcheurs ce qui en fait une zone tout à fait remarquable au plan régional et au plan national.



Le site est aussi d'Intérêt Communautaire par le truchement de la création de la zone spéciale de conservation désignée les Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne et référencée FR 1100805. La proposition a été faite en avril 2002 à la commission européenne.

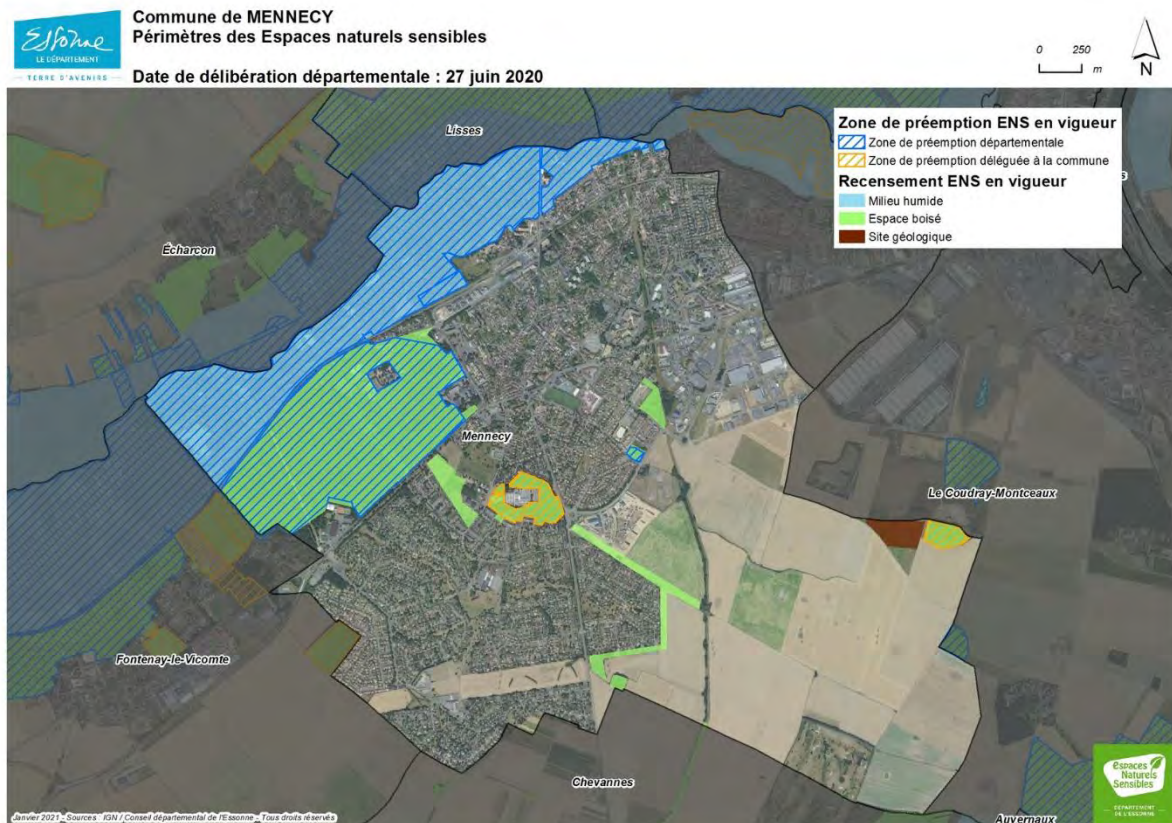


Le rattachement de ces zones au réseau Natura 2000 permet qu'elles soient gérées de manière à maintenir les habitats et les espèces à enjeux écologiques. Le plan de gestion de ces sites est inscrit dans le DOCOB (document d'objectifs).

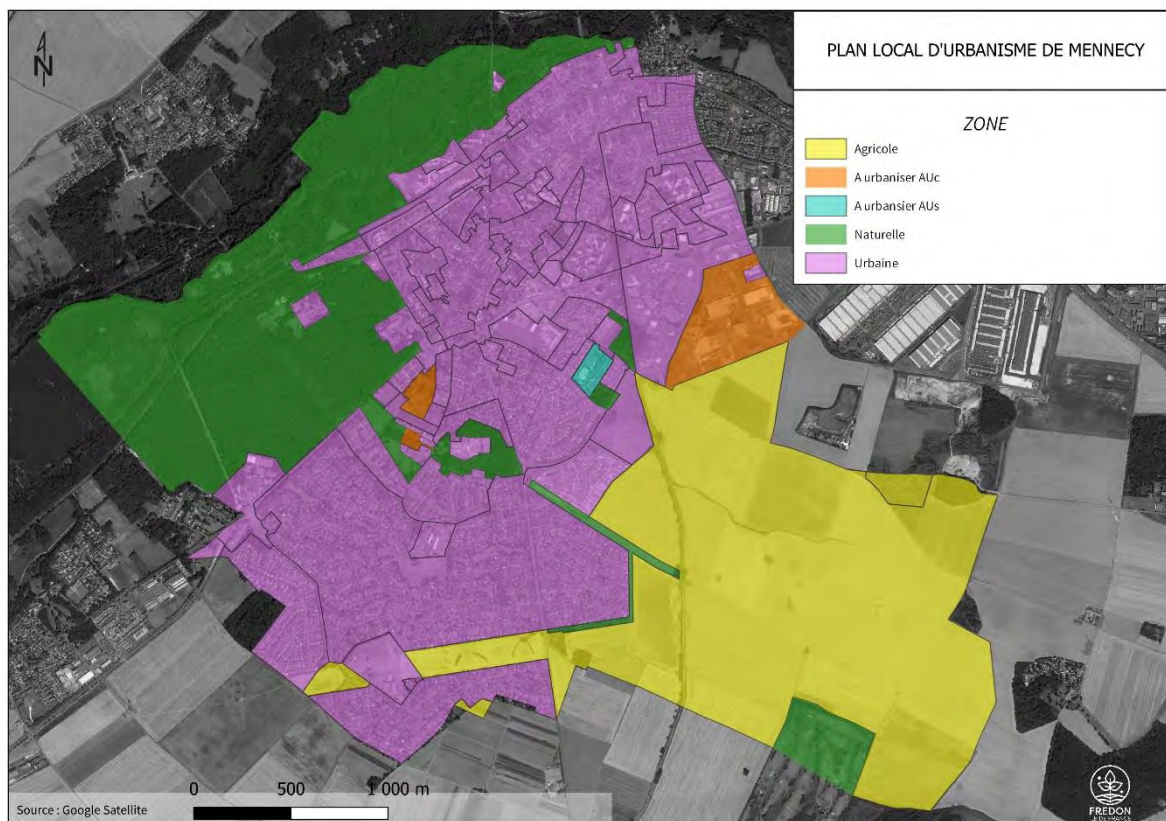
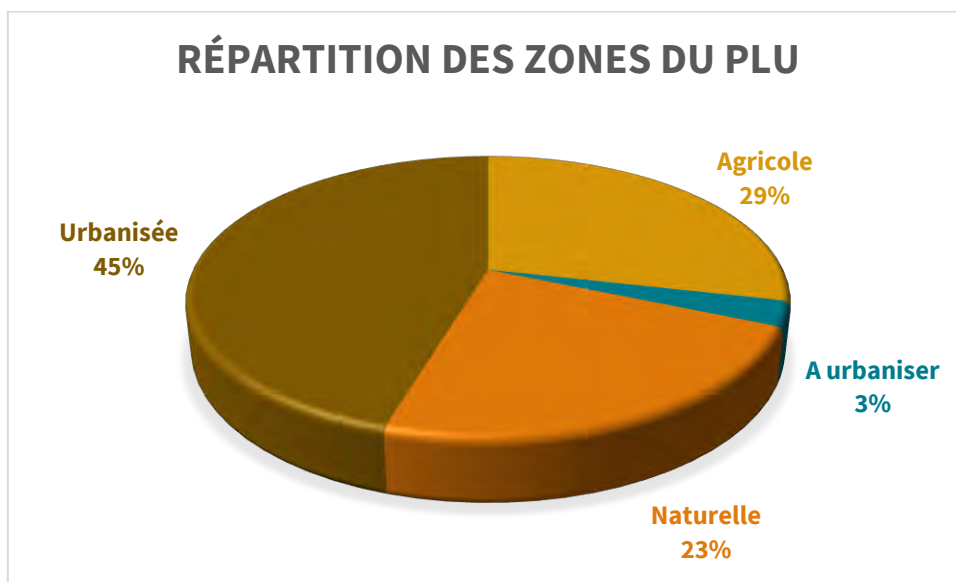
Le conseil départemental de l'Essonne a été désigné comme structure animatrice de ces sites. Selon l'arrêté préfectoral de 2003 le maire de Mennecey ou son représentant siège au Comité de pilotage des sites Natura 2000.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

A travers sa politique de mise en place d'espaces naturels sensibles, appelés communément ENS, le conseil départemental de l'Essonne œuvre à la protection de la biodiversité. Au-delà de l'animation de la gestion des sites Natura 2000, il assure une maîtrise foncière. Ainsi, sur le territoire de Mennecey, les zones Natura 2000 sont majoritairement propriétés du conseil départemental de l'Essonne.



Le Plan Local d'Urbanisme attribue des fonctions à des zones du territoire. A ces affectations, des règles spécifiques s'appliquent. Les zones Naturelles sur lesquelles les règles sont strictes vis-à-vis de l'utilisation des sols, représentent environ 260hectares soit environ 23% de la superficie de la commune de Mennechy.



Par ailleurs, le PLU de Mennecey identifie des Espaces Boisés Classés (EBC) au niveau des zones Natura 2000, mais aussi au niveau des carrés boisés du Parc de Villeroy, de la colline de Verville, du bois de Justice et du bois au rucher. Cette protection est destinée à conserver ou à créer un ensemble boisé. Les interventions de gestion relèvent du régime forestier.

La matrice urbaine sépare les milieux humides du fond de vallée du milieu agricole en plateau. De part et d'autre, de cet espace urbain, des enjeux écologiques forts ont été identifiés. Ainsi la matrice urbaine a un rôle à jouer pour favoriser la circulation des espèces entre ces deux zones.

LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

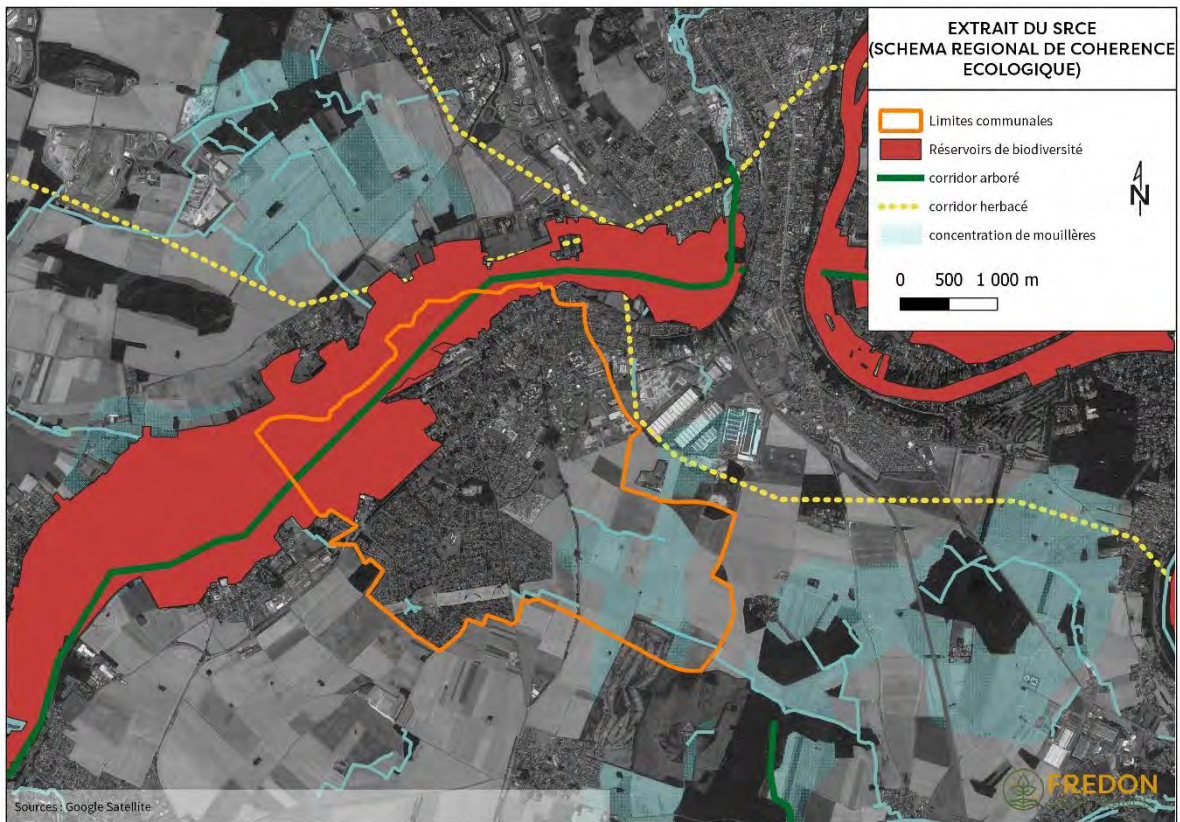
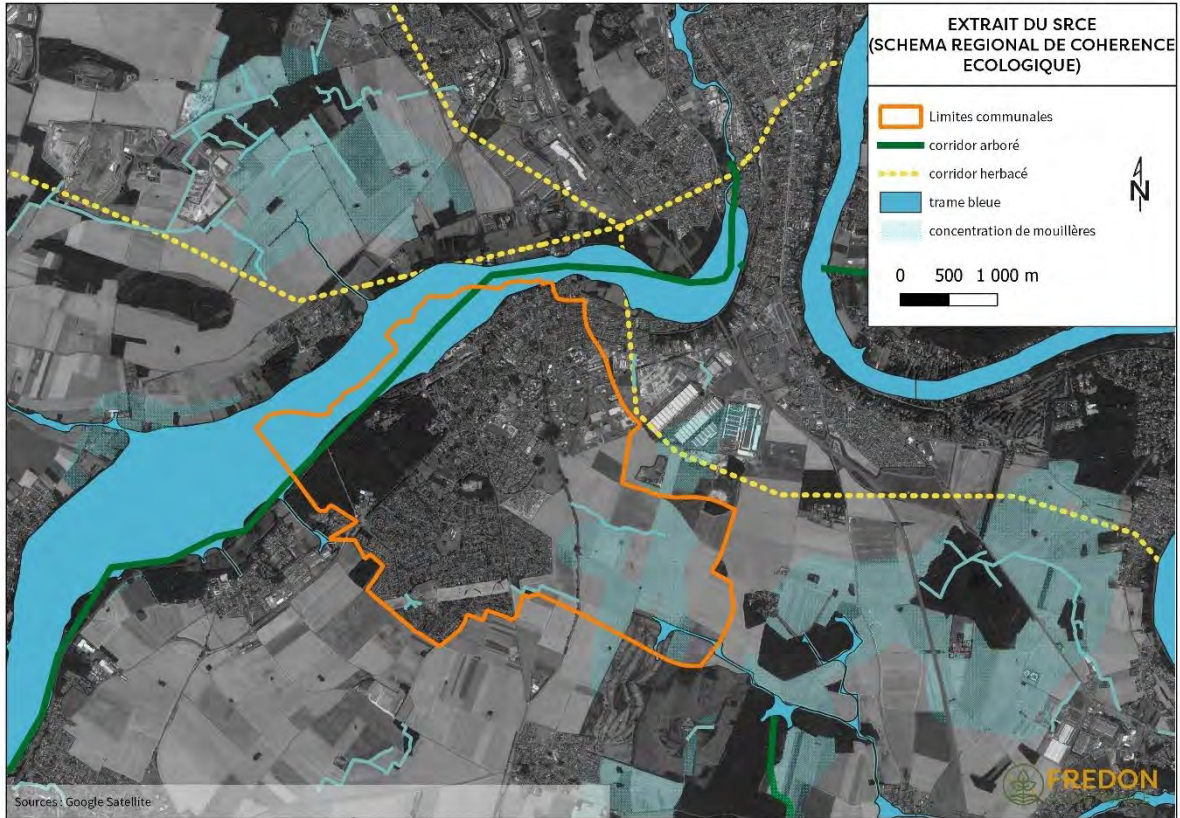
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Île-de-France est un document cadre qui identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ; il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique.

Selon le code de l'environnement (articles L.371-1 et R.371-19), les réservoirs de biodiversité sont définis comme des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante ». Les corridors écologiques, eux, assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers (mosaïque de structures paysagères variées). Il s'agit d'un concept : c'est « ce qui rend possible les mouvements de dispersion des individus, permettant un flux de gènes entre les populations et limitant leur isolement ». Il peut donc s'agir d'éléments qui connectent physiquement deux habitats favorables, mais aussi simplement l'indication d'un mouvement possible entre deux habitats favorables – alors représenté par un mouvement de moindre coût, c'est-à-dire de moindre dépense énergétique et de moindre risque. Bien entendu, ce qui est corridor pour certaines espèces ne le sera pas pour d'autres. De la même façon, un même milieu pourra être habitat pour une espèce et corridor pour une autre.

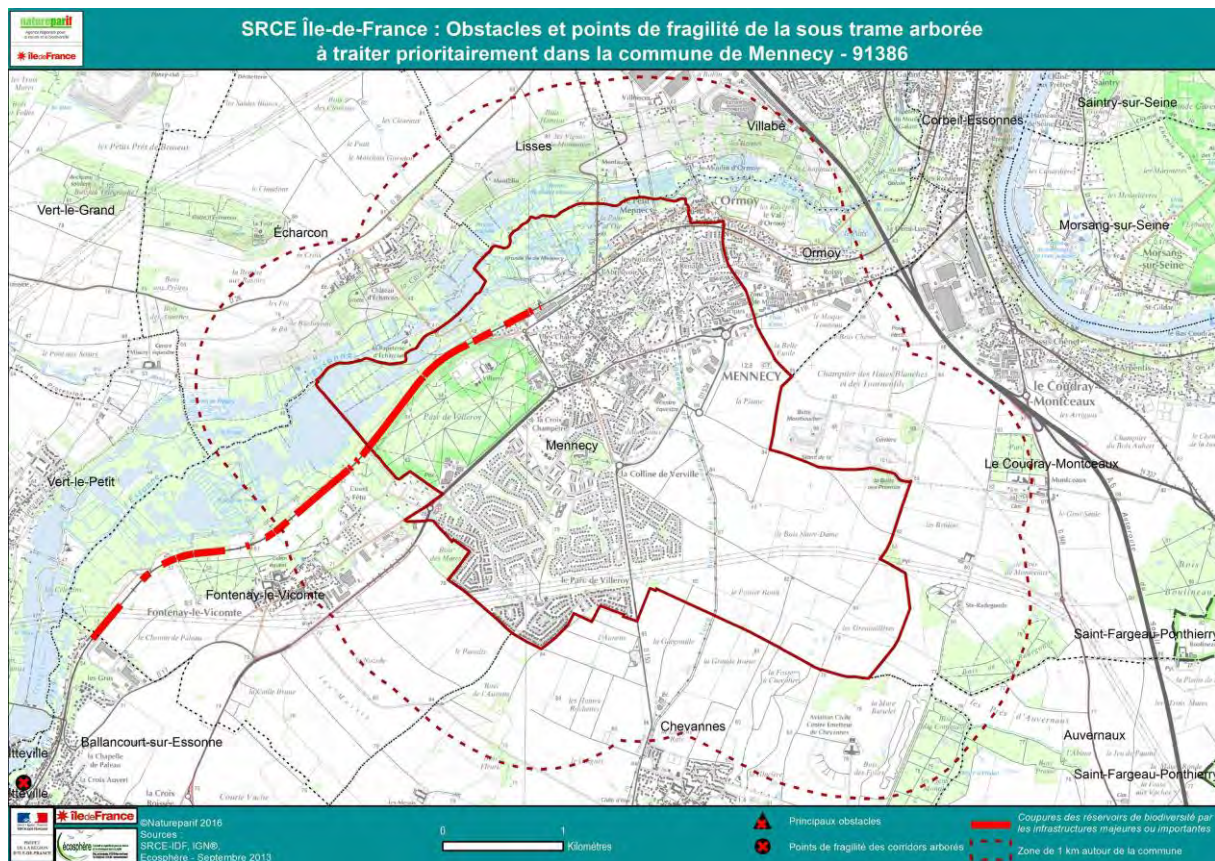
Les aires protégées aux forts enjeux écologiques figurent naturellement dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). D'ailleurs les zones Natura 2000 comme l'ensemble des fonds de vallée sont considérés comme réservoirs de biodiversité et corridors écologiques multitrames (trames verte et bleue). Ainsi le territoire de Mennecey contribue aux trames bleue et verte de portée régionale.

Le Parc de Villeroy est compris dans l'emprise des réservoirs de biodiversité et doit donc contribuer au maintien des espèces végétales et animales.

De même, la zone où la concentration de mouillères est importante figure dans le SRCE, parce qu'elle porte des enjeux écologiques régionaux.



Une rupture majeure a été identifiée dans le SRCE. Il s'agit des voies ferrées qui traversent le réservoir de biodiversité et séparent les zones Natura 2000 du Parc de Villeroy.

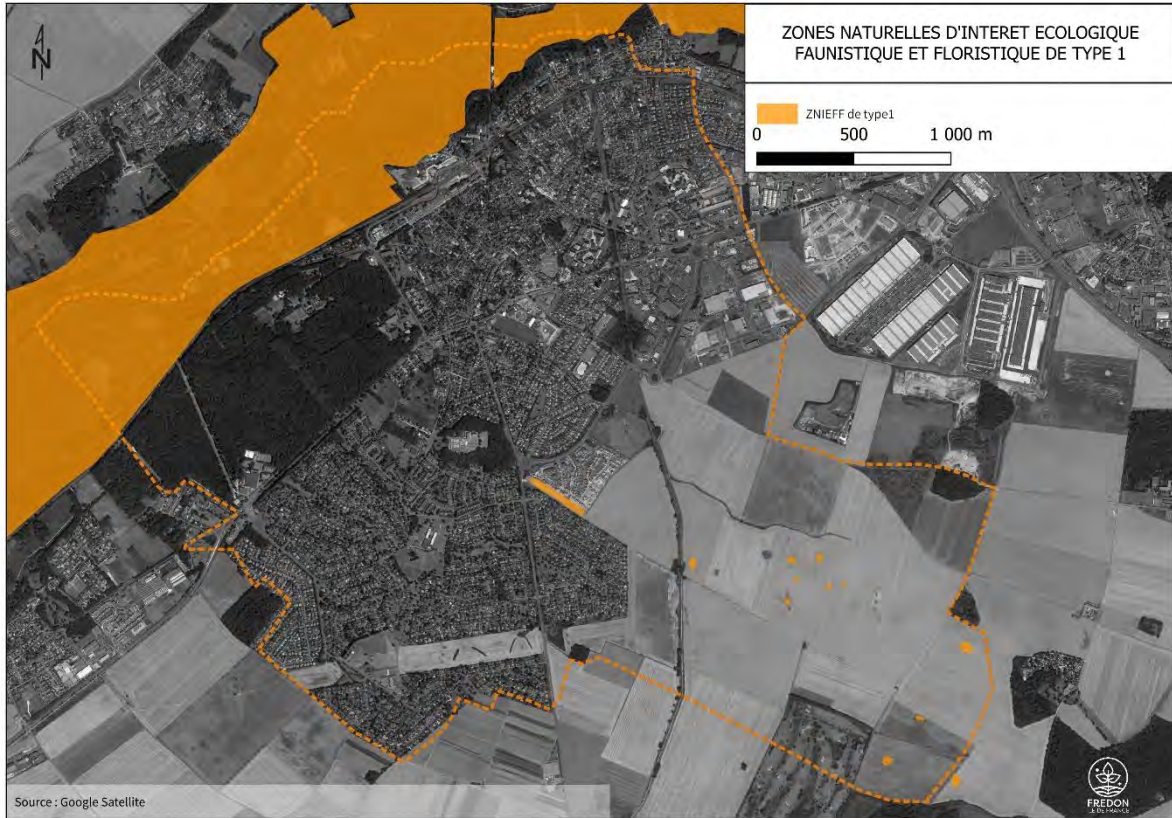


4 ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Dans le but de mieux préserver les milieux aquatiques et humides le long de l'Essonne, trois ZNIEFF ont été déterminées :

- Deux ZNIEFF de type 1 : la zone humide d'Echarcon, du Bouchet à Mennecey, dont l'identifiant régional est 91244001 et la zone humide du petit Mennecey à Moulin Galant, dont l'identifiant régional est 91468001. Ces deux zones se jouxtent pour former un ensemble en longueur. Ces deux ZNIEFF délimitent une zone à très grands enjeux écologiques.
- Une ZNIEFF de type 2 de la Vallée de l'Essonne de Buthier à la Seine qui comprend le parc de Villeroy. Son identifiant régional est 91 00010.

Depuis fin novembre 2022, une nouvelle ZNIEFF de type 1 a été déterminée dans le but de faire connaître et préserver les mouillères. Cette zone d'environ 2hectares est nommée « réseau des mares et mouillères de Mennecey et le Coudray-Montceaux », elle est référencée au niveau régional 91691009.



VII) LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE DE MENNECY

En certains lieux, le territoire de Mennecy accueille une biodiversité exceptionnelle. Pour que cette biodiversité remarquable puisse perdurer, la biodiversité ordinaire qui la porte et l'enserme doit être fonctionnelle et en bon état de santé. L'ensemble du territoire de Mennecy est donc concerné par des actions en faveur de la biodiversité.

ENJEU N°1 FAIRE CONNAITRE LES ESPACES ET LES ESPECES REMARQUABLES ET/ OU PROTEGES

La mosaïque de milieux humides le long de l'Essonne est l'objet de mesures fortes de protection (APB, ZPS, ZSC, ENS) à la hauteur des enjeux écologiques tant pour les habitats que pour les espèces patrimoniales.

La zone agricole riche en mouillères porte des enjeux écologiques très forts en termes de conservation d'espèces et d'habitats.

Ainsi, le territoire de Mennecy accueille des sites remarquables qu'il convient de faire connaître auprès des habitants car c'est une richesse patrimoniale, mais aussi auprès des gestionnaires propriétaires eux-mêmes pour les sensibiliser à la préservation de ces habitats exceptionnels.

Au-delà de ces espaces identifiés, sur quasiment l'ensemble du territoire, des animaux protégés ont été observés que ce soient des mammifères, des oiseaux, des insectes. Cela signifie qu'il faut d'une part intégrer les spécificités des mesures de protection de chaque espèce. Et d'autre part, communiquer et faire connaître la présence de ces espèces et leur statut de protection pour que la réglementation puisse être respectée, notamment lors d'opération d'abattage, de taille, ou encore de travaux d'aménagement par exemple.

ENJEU N°2 FAVORISER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le territoire de Mennecy est formé pour moins de la moitié de son territoire par un tissu urbain. Il est essentiel que des espèces puissent circuler d'un réservoir de biodiversité à un autre, d'un milieu à un autre afin de garantir des populations en bon état de santé. Les haies champêtres ou les linéaires d'herbes spontanées sont de véritables corridors écologiques. De même les jardins privés et publics peuvent laisser passer certaines espèces comme le hérisson d'Europe en laissant un jour en bas des clôtures ou en installant des passages à faune. Une gestion plus écologique des espaces de nature en ville, qu'ils soient petits ou grands, privés ou publics, permettrait la circulation des espèces mais aussi leur installation. Ainsi le potentiel d'accueil de la biodiversité augmenterait.

Deux barrières écologiques fortes ont été identifiées. Les voies ferrées qui fragmentent le réservoir de biodiversité ainsi que le mur d'enceinte du parc de Villeroy qui empêchent certaines espèces de franchir la limite du réservoir de biodiversité. Des aménagements pourraient être étudiés pour les rendre plus perméables aux espèces.

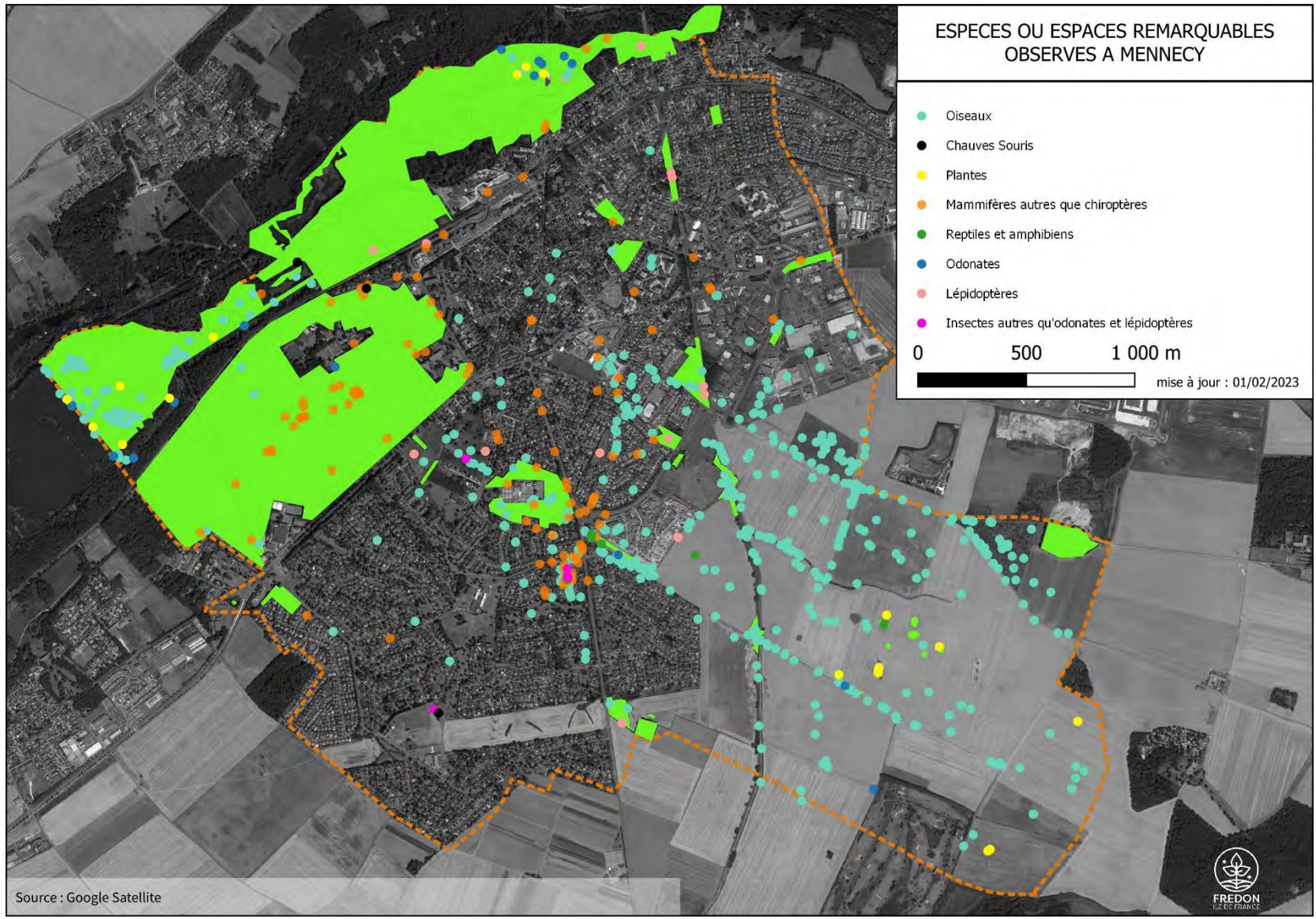
Par ailleurs, il est nécessaire que les zones désignées comme naturelles dans le PLU soient en cohérence avec la réalité du terrain et que des actions plus fines soient conduites sur ces emprises pour qu'elles jouent pleinement leur rôle écologique.



Les espaces communs des résidences de Mennecey d'une surface importante pourraient former de grands couloirs écologiques si leur gestion était plus écologique. (photo FREDON Ile de France)



Des initiatives privées en faveur de la biodiversité sont initiées. Les encourager en nombre et en taille serait très profitable aux espèces qui s'implantent ou circulent à Mennecey. (photo FREDON Ile de France)



VIII) PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE DE MENNECY

D'une manière générale la biodiversité s'érode en Ile-de-France du fait notamment de la destruction, de la dégradation et de la fragmentation des habitats, mais aussi de la pollution et du réchauffement climatique. C'est pourquoi **toute action de restauration, de préservation et de valorisation de la biodiversité, même ordinaire, dans tous les espaces de nature est primordiale.**

La présence d'habitats et/ ou espèces protégées ainsi que la rareté et la richesse des groupes faunistiques et floristiques présents dans les milieux ne font finalement que renforcer l'obligation des gestionnaires à intégrer dans les projets d'aménagement et/ou de gestion les enjeux liés à la biodiversité.

Les propositions qui suivent ont pour objectif de préserver et d'améliorer la biodiversité de la commune de Mennecy. Ces actions pourront être recensées, mises en œuvre puis suivies dans un processus d'amélioration continue.

VERS UNE GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE
Mise à jour du plan de gestion des espaces verts
Mise en application du plan de gestion des espaces verts
<p>Appliquer les principes de gestion écologique dans les parcs et jardins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fauche tardive des prairies urbaines (notamment favorable à l'entomofaune et à l'avifaune) • fauche tardive des bords de route et chemins (favorable à la circulation des espèces animales) • développement de la strate herbacée dans les bois anthropiques • développement de la strate herbacée dans les vergers de la ville • intervention sur le patrimoine naturel compatible avec le cycle de vie des espèces (exemple absence de taille ou d'abattage lors de la saison de nidification)
<p>Actions contre les espèces exotiques sur les foyers émergents ou proches des zones protégées (formation des agents à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes, surveillance du territoire et lutte ciblée par exemple contre l'hydrocotyle fausse renoncule)</p>
REALISER DES AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES
Maintenir et restaurer les trames écologiques (trame verte, bleue, brune, blanche), avec étude de la faisabilité d'aménagements pour réduire les effets des barrières écologiques comme celles des voies ferrées ainsi que le mur d'enceinte du parc de Villeroy.
Favoriser la circulation et le refuge des espèces en créant et préservant les (micro) habitats tels que haies diversifiées, mares, couvert végétal en bon état... dans le milieu urbain ainsi que dans le milieu agricole.
Evolution de pelouses en prairies urbaines
Remplacement progressif des espèces horticoles par des espèces locales propices à la biodiversité
Construire ou aménager les bâtiments pour les rendre propices au refuge des espèces (chiroptères, niches, toits végétalisés...)
Identifier et désimperméabiliser les sols artificialisés (les parkings pourront être ciblés).

DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX ECOLOGIQUES
<p>Le PLU peut évoluer avec une mise en place de règles</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour assurer un sol de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes sur l'espace public et privé, • pour rendre les espaces privés et publics plus perméables • pour prohiber l'implantation d'espèces exotiques envahissantes sur l'espace public et privé (exemple interdiction de planter des lauriers palmes, des érables négundo...).
Prise en compte de la biodiversité en amont de tout type d'aménagements, quel que soit sa taille , en appliquant la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Les projets municipaux peuvent s'inscrire dans les démarches de certification environnementale.
Inventaires de biodiversité réguliers pour détecter et mettre à jour les enjeux écologiques forts.
En amont de travaux de destruction ou d'entretien de bâtiments, réalisation d'inventaires notamment des chauves-souris
Lutte contre la pollution lumineuse, avec comme étape préalable une étude sur les usages publics (plage horaire de la mise en lumière des éclairages publics, localisation, caractéristiques techniques des lumières...)
SENSIBILISATION ET MOBILISATION AUPRES DES HABITANTS ET DES ACTEURS
Sensibilisation et information auprès des gestionnaires privés de la richesse de la biodiversité et de sa vulnérabilité. Les acteurs du monde agricole pouvant être concernés par la présence de mouillères pourront être conviés à des échanges. Par ailleurs, les entreprises, bailleurs, les gestionnaires d'infrastructures linéaires pourront également être consultés.
Sensibilisation et information auprès des habitants de la richesse de la biodiversité exceptionnelle et de sa vulnérabilité. Les actions d'animation des services départementaux des ENS peuvent être relayées.
Information des règles qui s'appliquent aux espèces et espaces protégés (non destruction des nids d'espèces protégés par exemple). Par exemple, un article chaque mois sur une espèce cible : hérisson, flambé, chauve souris...
Information sur les récentes règles d'utilisation de produits phytosanitaires couplée d'une sensibilisation à l'acceptation des espèces végétales spontanées, notamment au niveau du cimetière
Sensibilisation des habitants à la préservation du patrimoine naturel public de Mennecy, avec explication des mesures de gestion pratiquées par les services techniques.
Sensibilisation des syndicats et bailleurs à l'évolution de l'entretien des espaces communs vers une gestion écologique, avec par exemple partage des principes généraux de la gestion écologique
Sensibilisation des habitants à la mise en place d'actions personnelles favorables à la biodiversité (désimperméabilisation des sols, végétalisation des jardins et balcons, compost, mise en place de haie diversifiée et à haut potentiel écologique ...)
ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE LA COMMUNE
Formation et appui aux services d'urbanisme et technique à la prise en compte de la biodiversité dans leurs pratiques et leurs projets
CONNAISSANCE ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE REMARQUABLE ET ORDINAIRE
Contribution des services municipaux à la base de données naturalistes régionale GeoNat'idf
Suivi de la biodiversité en renseignant des indicateurs de biodiversité sur les espaces communaux (PROPAGE)
Participation des associations et des citoyens aux sciences participatives (Vigie Nature)



Mise à jour et mise en application du plan de gestion des espaces verts de Mennecy, avec un passage de pelouses en prairies urbaines (photo FREDON Ile de France)



La plantation de haies diversifiées avec des plantes locales est à privilégier. Ici une haie monospécifique peu favorable à la biodiversité. (photo FREDON Ile de France)



Les bords de route et chemins peuvent devenir de véritables couloirs écologiques si les interventions d'entretien sont compatibles avec le cycle de vie des espèces animales et végétales. (photo FREDON Ile de France)



La gestion des sous bois peut laisser place à une strate herbacée plus développée et donc plus favorable à la biodiversité. (photo FREDON Ile de France)

IX) ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES A MENNECY ENTRE 2009 ET 2022

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR IdF	Rareté Idf	Déterminante ZNIEFF	Réglementation
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre, Acénaie	LC	CCC		
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo		AR		
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane, Plane		CC		
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore, Grand Érable		CCC		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC	CCC		
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde, Marronnier commun				
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire, Francormier	LC	CCC		
<i>Agrostis canina var. canina</i>	Agrostide canine		AR		
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	LC	CC		
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	LC	CCC		
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthe		AC		
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante, Consyre moyenne	LC	CC		
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée	LC	R		
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	LC	C		
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire, Herbe aux aulx	LC	CCC		
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes, Oignon bâtard	LC	C		
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux, Verne	LC	CC		
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs, Queue-de-renard	LC	C		
<i>Anagallis arvensis</i>	Fausse Morgeline		CCC		
<i>Angelica sylvestris</i>		LC	CC		
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	LC	CCC		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	LC	CC		
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Persil des bois	LC	CC		

<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables	LC	R		
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane, Bardane commune	LC	CC		
<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	LC	CC		
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC	C		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé, Ray- grass français	LC	CCC		
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune, Herbe de feu	LC	CCC		
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie, Pied-de- veau	LC	AR		
<i>Arum maculatum</i>	Goet maculé, Gouet tacheté, Chandelle	LC	CC		
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	LC	CCC		
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse	LC	AC		
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle, Polypode femelle	LC	C		
<i>Avena sativa</i>	Avoine cultivée				
<i>Avenula pubescens</i>	Avoine pubescente		AR		
<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	LC	C		
<i>Ballota nigra subsp. meridionalis</i>	Ballote du Midi	LC	C		
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe	LC	C		
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	CCC		
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	LC	CCC		
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	LC	C		
<i>Bidens connata</i>	Bident à feuilles connées, Bident soudé		RRR		
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu		AR		
<i>Bolboschoenus laticarpus</i>					
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe maritime, Rouche		RRR		
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale				
<i>Brachypodium pinnatum</i>		LC	C		

<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois, Brome des bois	LC	CCC		
<i>Bromus erectus</i>	Brome érigé		C		
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	LC	CCC		
<i>Bromus inermis</i>	Brome sans arêtes		AR		
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	LC	CCC		
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons		C		
<i>Calendula arvensis</i>	Souci des champs, Gauchefer	NT	RR		
<i>Calystegia sepium</i>	Liset, Liseron des haies	LC	CCC		
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	LC	CC		
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à- pasteur, Bourse-de- capucin	LC	CCC		
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais, Laïche fausse	LC	C		
<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée	LC	CC		
<i>Carex flacca</i>	Langue-de-pic	LC	CC		
<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	LC	AR		
<i>Carex pendula</i>	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	LC	AC		
<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet	LC	AC		
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	LC	C		
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	LC	C		
<i>Carex sylvatica</i>			CCC		
<i>Carpinus betulus</i>	Charme, Charmille	LC	CCC		
<i>Catapodium rigidum</i>	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	LC	C		
<i>Centaurea jacea</i>	Centauree jacée, Tête de moineau, Ambrette	DD	RR ?		
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune	LC	CCC		
<i>Cerastium fontanum subsp. vulgare</i>	Céraiste commun , Mouron d'alouette		CCC		
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	LC	CCC		
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cornifle nageant, Cornifle immergé	LC	AC		
<i>Chaenorrhinum minus</i>	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	LC	C		
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle penché, Couquet	LC	CC		
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Cyprès de Lawson, Petit-cyprès de Lawson				

<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélide, Herbe à la verrue, Éclaire	LC	CCC		
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc, Senousse	LC	CCC		
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris, Circée commune	LC	CC		
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs, Chardon des champs	LC			
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse des maraicher, Chardon des potagers	LC	AC		
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais, Bâton du Diable	LC	CC		
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	LC	CCC		
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies, Herbe aux gueux	LC	CCC		
<i>Conium maculatum</i>	Grande cigüe, Ciguë tachée	LC	R		
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs, Vrillée	LC	CCC		
<i>Convolvulus sepium</i>	Liset, Liseron des haies	LC	CCC		
<i>Conyza canadensis</i>	Conyze du Canada		CCC		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC	CCC		
<i>Cornus sericea</i>					
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier, Avelinier	LC	CCC		
<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre à perruque, Sumac Fustet				
<i>Cotoneaster</i>					
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	LC	CCC		
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	LC	CCC		
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	LC	CC		
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale couchée	LC	AC		
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent	LC	AR		
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC	CCC		

<i>Damasonium alisma</i>	Étoile d'eau, Damasonie étoilée	EN	RRR	ZNIEFF	Protection nationale - PN
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC	CCC		
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet à bouquet		AC		
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine, Digitaire commune	LC	CC		
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	LC	CCC		
<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	LC	C		
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloé Pied-de- coq, Pied-de-coq	LC	CC		
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	LC	C		
<i>Elodea nuttallii</i>	élodée à feuilles étroites, élodée de Nuttall		R		
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun, Chiendent rampant	LC	CCC		
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	LC	CCC		
<i>Epilobium montanum</i>	Épilobe des montagnes	LC	C		
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	LC	CC		
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée, épilobe à quatre angles	LC	CCC		
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs, Queue-de-renard	LC	CCC		
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	LC	AR		
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêle	LC	R		
<i>Erigeron annuus</i>			C		
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada		CCC		
<i>Erodium cicutarium</i>	érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC	CC		
<i>Erophila verna</i>	Drave de printemps	LC	CC		
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland, Panicaud champêtre	LC	CC		
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	LC	CCC		
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Chanvre d'eau	LC	CCC		
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	LC	CC		

<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe omblette, Essule ronde	LC	CC		
<i>Fagopyrum esculentum</i>	Sarrasin commun				
<i>Festuca gigantea</i>	Fétuque géante	LC	C		
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	LC	C		
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	LC	CC		
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés, Spirée Ulmaire	LC	CC		
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	LC	CCC		
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaine	LC	C		
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé, Frêne commun	LC	CCC		
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre		AR		
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Ortie royale	LC	CC		
<i>Galium album</i>	Gaillet dressé		R ?		
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC	CCC		
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet dressé	LC	CCC		
<i>Galium palustre subsp. palustre</i>	Gaillet des marais	LC	C		
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	LC	AR		
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	LC	CCC		
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles		CCC		
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre		RR ?		
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles		CC		
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées		CCC		
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	LC	CCC		
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	LC	CC		
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	LC	CCC		
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	LC	CCC		
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC	CCC		
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine	LC	CCC		
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	Ache nodiflore	LC	C		

<i>Heracleum sphondylium</i>	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	LC	CCC		
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre, Herniole	LC	AR		
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	LC	C		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse, Blanchard	LC	CCC		
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC	CC		
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grim pant	LC	CC		
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	LC	C		
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Hydrocotyle fausse renoncule, Hydrocotyle à feuilles de Renoncule		RRR		
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC	CCC		
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	LC	C		
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	LC	CCC		
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore, Iris des marais	LC	CC		
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée, Herbe de Saint Jacques, Jacobée commune	LC	CCC		
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun, Calottier		CC		
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars, Jonc diffus	LC	CCC		
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	LC	CC		
<i>Kickxia elatine</i>	Kickxia élatine		C		
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs, Oreille-d'âne	LC	CC		
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole, Escarole	LC	CCC		
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	LC	CCC		
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC	CC		
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune, Graceline	LC	CCC		

<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles, Pois vivace		AC		
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Macusson, Gland-de- terre	LC	AR		
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	LC	CC		
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule		AR		
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau à trois sillons	LC	AR		
<i>Lepidium squamatum</i>	Corne-de-cerf écailleuse, Sénebière Corne-de-cerf	LC	C		
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troene, Raisin de chien	LC	CCC		
<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique	EN	RRR	ZNIEFF	
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	LC	C		
<i>Lolium perenne</i>	lvraie vivace	LC	CCC		
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	LC	CCC		
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la- mariée	LC	CCC		
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	LC	AC		
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopé d'Europe, Chanvre d'eau	LC	CC		
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge, Fausse Morgeline	LC	CCC		
<i>Lysimachia foemina</i>	Mouron bleu	LC	AR		
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	LC	CC		
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	LC	C		
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC	CC		
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé				
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	LC	C		
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	LC	CC		
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire Camomille	LC	CC		
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire fausse- camomille, Matricaire discoïde		CC		
<i>Matricaria perforata</i>	Matricaire inodore	LC	CCC		
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée	LC	CC		
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette	LC	CCC		

<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	CC		
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs	LC	AR		
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	LC	C		
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille	LC	CC		
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	LC	CC		
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau, Ményanthe	VU	RR	ZNIEFF	
<i>Mycelis muralis</i>	Pendrille	LC	C		
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	LC	CCC		
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux		C		
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion	LC	AC		
<i>Myosoton aquaticum</i>	Stellaire aquatique, Céraiste d'eau	LC	C		
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle à épis	LC	AC		
<i>Najas marina</i>	Naiade majeure		R		
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson des fontaines, Cresson officinal	LC	C		
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	LC	AC		
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge, Euphrase rouge	LC	CC		
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	LC	CC		
<i>Ononis spinosa var. procurrens</i>	Bugrane maritime, Bugrane rampante		CC		
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	LC	AC		
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun		CCC		
<i>Orobanche amethystea</i>	Orobanche violette, Orobanche du Panicaut	LC	AR		
<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux	LC	AC		
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	LC	CCC		
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé, Pastinaciel	LC	CCC		
<i>Persicaria amphibia</i>	Persicaire flottante	LC	C		
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	LC	C		
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	LC	CCC	ZNIEFF	

<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de Tanaisie				
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	LC	CC		
<i>Phleum pratense subsp. serotinum</i>	Fléole noueuse, Fléole de Bertoloni		CC		
<i>Phragmites australis</i>	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	LC	CC		
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine		R		
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse Vipérine	LC	CCC		
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	LC	CCC		
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre		C		
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	LC	AC		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC	CCC		
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC	CCC		
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	CCC		
<i>Poa nemoralis</i>			CCC		
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	LC	CC		
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	LC	CCC		
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	LC	CCC		
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	LC	CCC		
<i>Polygonum persicaria</i>		LC	CCC		
<i>Polypogon viridis</i>	Polypogon vrai, Polypogon vert		.		
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	LC	CCC		
<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise		C?		
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier cultivé, Porcelane		CC		
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	LC	AC		

<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Potamot à feuilles perfoliées	NT	RR	ZNIEFF	
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille négligée	LC	AR?		
<i>Potentilla indica</i>	Fraisier de Duchesne		AC		
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille	LC	CCC		
<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	LC	CC		
<i>Primula veris</i>	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	LC	CC		
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	DD	R ?		
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune, Herbe au charpentier	LC	CCC		
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai, Cerisier des bois	LC	CCC		
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide, Griottier				
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise, Laurier-palme		AR		
<i>Prunus spinosa</i>	épine noire, Prunellier, Pelossier	LC	CCC		
<i>Quercus petraea</i>	Chêne à trochets		CCC		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	LC	AC		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé, Gravelin	LC	CCC		
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	LC	CCC		
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	LC	C		
<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divariquée, Renoncule en crosse	VU	RR	ZNIEFF	
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	LC	CCC		
<i>Reseda lutea</i>			CC		
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon		C		
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	LC	CC		
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Carouge		CCC		
<i>Rubus caesius</i>	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	LC	CCC		
<i>Rubus ulmifolius</i>		LC	C		
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés, Rumex oseille	LC	CC		
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue, Oseille crépue	LC	CC		

<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	LC	CCC		
<i>Rumex pulcher</i>	Rumex joli		R		
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine	LC	CCC		
<i>Sagina apetala</i>	Sagine apétale, Sagine sans pétales	LC	CC		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc, Saule commun	LC	CC		
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux-cendré, Saule à feuilles d'olivier	LC	AC		
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault, Saule des chèvres	LC	CCC		
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	LC	C		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir, Sampéchier	LC	CCC		
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand, Mouron d'eau	NT	R	ZNIEFF	
<i>Sanguisorba minor</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	LC	CC		
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale, Herbe à savon		CC		
<i>Schedonorus giganteus</i>	Fétuque géante	LC	C		
<i>Schedonorus pratensis</i>	Fétuque des prés	LC	AR		
<i>Securigera varia</i>	Coronille changeante	LC	C		
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	LC	C		
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain		AR		
<i>Senecio jacobaea</i>	Herbe de saint Jacques		CCC		
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	LC	CCC		
<i>Setaria pumila</i>	Sétaire glauque, Setaire naine	LC	AR		
<i>Silene baccifera</i>	Cucubale couchée	LC	AR		
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	LC	CCC		
<i>Silene vulgaris</i>	Tapotte		CC		
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs, Raveluche	LC	CC		
<i>Sisymbrium officinale</i>	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC	CC		
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère, Bronde	LC	CCC		
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	LC	CCC		
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada, Gerbe-d'or		C		

<i>Sonchus arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>	Laiteron des champs		CC		
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude, Laiteron piquant	LC	CCC		
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager, Laiteron lisse	LC	CCC		
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	LC	R		
<i>Sparganium emersum</i>			AR		
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier dressé, Ruban-d'eau	LC	AC		
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Spirodèle à plusieurs racines	LC	AR		
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais, Ortie bourbière	LC	AC		
<i>Stachys sylvatica</i>	épiaire des bois, Ortie à crapauds	LC	CCC		
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes		AR		
<i>Symphytum officinale</i>	Grande consoude	LC	CC		
<i>Tamus communis</i>	Sceau de Notre Dame	LC	CC		
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune, Sent-bon	LC	CC		
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal, Pissenlit commun				
<i>Taxus baccata</i>	If à baies		AC		
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune, Pigamon noircissant	LC	AR		
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	LC	R	ZNIEFF	Protection régionale - PR
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	LC	AC		
<i>Tragopogon dubius</i>	Grand salsifis, Salsifis douteux	LC	R		
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	LC	CCC		
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	LC	CCC		
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	LC	CC		
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle Porte-fraises	LC	CC		
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC	CCC		
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC	CCC		

<i>Trigonella officinalis</i>	Mélilot officinal, Mélilot jaune	LC	AR		
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée		C		
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	LC	AR		
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	LC	C		
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme, Orme champêtre	LC	CCC		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque, Grande ortie	LC	CCC		
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire, Herbe aux mites	LC	AR		
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire, Cierge maudit	NT	RR		
<i>Verbascum thapsus</i>	Herbe de saint Fiacre		CC		
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	LC	CCC		
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> <i>subsp. anagallis-aquatica</i>	Mouron aquatique, Mouron d'eau	LC	AC		
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs, Velvete sauvage	LC	CCC		
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux		C		
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	LC	CC		
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	LC	CC		
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse		CCC		
<i>Veronica sublobata</i>	Véronique à feuilles presque lobées				
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier, Viorne aquatique	LC	CC		
<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin, Fatamot				
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca, Jarosse	LC	CC		
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée, Ers velu	LC	C		
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée, Poisette	LC	CCC		
<i>Vicia sativa subsp. nigra</i>	Vesce à feuilles étroites		AR		
<i>Vicia sativa subsp. sativa</i>	Vesce cultivée, Poisette		CCC		
<i>Vicia sativa subsp. segetalis</i>	Vesce des moissons		AC		
<i>Vicia tetrasperma</i>	Lentillon	LC	CC		
<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue, Vesce des sables	LC	R		
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois, Violette de Reichenbach	LC	CC		

<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus, Violette de rivin	LC	CC		
<i>Viscum album subsp. album</i>	Gui des feuillus		CC		
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris	LC	CC		

ANNEXE II PRODUCTEURS DE DONNEES

STRUCTURES PRODUCTRICES DE DONNEES :

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Cornell Lab Of Ornithology
Département de l'Essonne
Eco environnement Conseil
FNC-ONCFS
FREDON Ile de France
IEA
Le Monde Des Insectes
Ligue Pour La Protection Des Oiseaux
MNHN-SPN
Museum National D'Histoire Naturelle
Museum National D'Histoire Naturelle -Noé Association De Défense De L'environnement
Naturessonne
Office Pour Les Insectes Et Leur Environnement
PNR Gatinais Français
Société Française D'odonatologie
Société Française d'Orchidophilie
Société Herpétologique De France

OBSERVATEURS

Agasse-Yver Florence Agnus Aurelien Ahouandjinou Cécile Akaren Goudiaby Amand Quentin Anty Océane Armani Thomas Arnal Gérard Auburtin Judith Aurissegues Thierry Baillon H. Barthe Chloé Bas Yves Bautier A. Bellier Isabelle Bescherelle Emile Betbeder Théo Binvel David Blanchard Baptiste Bock Benoit Boisvin Bonnet Edmond Breton Fabien Brossier Emeline Broussin Alexane Brun Joël Buffel Valérie Et Cyril Cailliere Christine Carlier Dominique Casset Lionel Chabassiere Francis Chabassiere L. Chevallier Laurent Chevreau David Chevrier N. Choynet G. Choynet Pierre Clout Odile Cosson Ernest Saint-Charles Da Costa Gabriel Daubignard Julien Daudé Matthieu De Lacoste Nathalie Decencièrre Béatriz Dehalleux Axel Delavaux Delecour Vincent Delzons Olivier Des Etangs C. Deschamps Pascal Despaty M. Desrousseaux Emilie Desse A. Desse Stéphane Douault Guillaume Duarte Mariela Duchemann Estelle Ducos Jean-Marc Dufrene Léa Dufrene Pierre Dulau Stéphane Dutartre Gilles Engel Léon Epicoco Cyril Escuder Olivier Fagniez Charles Faucheux Franck Fernez Thierry Ferreira Leslie Ferriot Lucile Flamant Nicolas Floch Laura François R. Fuhrer T. Gantier Jean-Charles Gaudin Franck Gauthier Pauline Germain de Saint-Pierre Jacques Nicolas Ernest Godard J. Gorremans Jean-Luc Gossot Pierre Gouirand Mathieu Guillon A. Guillot Jonard Melvyn Guittet Jean Hosdez Franck Hubert Cléo Huguet Camille Jaubert Jeanpert Henri-Edouard Joly Michel Julien Jean-François Jussieu Adrien Koney Fabrice Lachenal-Montagne Jean-Pierre Larzillière sylvain Leculier Mélissa Lefebvre Eléonore Lehane Fiona Lemoine Delphine Lesieur Anaïs Louro Daniel Luquet Gérard Lustrat Jean-Marc Mahaut Maire René Charles Joseph Mandon Marechal Hervé Martins Da Silva José-Miguel Massin Yves Mérat de Vaumartoise François-Victor Mollereau A. Mondion Julien Mougnot Justine Nicolas Deguines Olivereau Francis Pailloux Pasquier Bernard Pedotti Geneviève Pedotti Paul Penard Olivier Perret Eric Pervillé Petit Paul Pignal M. Pitton de Tournafort Joseph Provost Romain Ravault Rea Solène Renou Michel Roman E. Sambur P. Saunier Schoonbaert Bruno Simon Eugène Srebot Max Stiefater Françoise Talbordet Nicolas Tasset Jean-Luc Thoret Olivier Thuret G. Tollard Töllner Birgit Touratier Gilles Trémoulière Gérard Valade François Van De Bor Vincent Verroye Alexandre Vidal T. Villesalmon Zoé Weddell Hugh Algernon Zucca Maxime

ANNEXE III SOURCES

Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

Arrêté fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection 23 avril 2007

Auvert S., Filoche S., Rambaud M., Beylot A. et Hendoux F., 2011. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France. Paris. 80 p

Birard J., Zucca M., Lois G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p.

Delassus. 2015. Document technique : Guide de terrain pour la réalisation des relevés phytosociologiques.

Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

Gayet G. et al. Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS – Version 1.0. 2018.

Fernez T. et al. Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France – Manuel pratique. Vol II.

Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p

Houard X. & Merlet F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.

Johan H., Rivallin P. Taqarort M., (2022) – Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 2000–2020. Agence Régionale pour la Biodiversité en Île-de-France – Société Herpétologique de France. 23 p.

Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. Photos de couverture : Vison d'Europe © Julien Steinmetz / ONCFS ; Bouquetin des Alpes © Jean-Marc Galindo ; Grande Noctule © Laurent Arthur ; Lynx boréal © Roland Clerc ; Phoque veau-marin © Picardie Nature. ISBN : 978-2-918105-66-4. Dépôt légal : Novembre 2017. Conception : Caroline Rampon / caroline.rampon@laptitefabrikdecom.fr / www.laptitefabrikdecom.fr. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017).

Lois G., Julien J.-F. & Dewulf L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p

Wegnez J. 2022. Les plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France. Actualisation de la liste hiérarchisée, Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum National d'Histoire Naturelle, délégation Île-de-France, 16 p. + annexes

https://www.cbnbrest.fr/site/pdf/Guide%20relev%C3%A9s%20de%20terrain_juin2015.pdf

https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/3_63.pdf

ANNEXE IV LISTE DES ABREVIATIONS

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ENS : Espace Naturel Sensible

LR IdF Liste Rouge établie pour l'Ile-de-France :

CR En danger Critique

EN En danger

VU Vulnérable

NT Quasi menacée

LC Préoccupation mineure

DD Données insuffisantes

NA Non Applicable

NE Non évaluée

Indice de Rareté : (dans ce rapport, ils proviennent essentiellement de la plateforme GeoNat'îdf)

CCC Extrêmement commun

CC Très commun

C commun

AC Assez commun

PC Peu commun

AR Assez rare

R Rare

RR Très rare

RRR Extrêmement rare

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

